

free
lance
com

2020

**DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL 2020
INTEGRANT LE RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021**

FREELANCE.COM

Société Anonyme au capital de 4.440.693,52 euros

Siège social : 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex

Identifiée sous le numéro R.C.S. Nanterre B 384 174 348

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020 (INTEGRANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021)



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 16 décembre 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération ou note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129 du parlement européen et du conseil, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le Document de référence 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2020 sous le numéro D.20-0544.
- les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant dans le Document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2019 sous le numéro D.19-0643 ;

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais :

- au siège social de FREELANCE.COM, 1 parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense cedex,
- sur le site internet de la société (www.FREELANCE.COM),
ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

PREAMBULE

Le présent Document d'Enregistrement Universel de la société FREELANCE.COM contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement de la société FREELANCE.COM. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel visent également des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la société FREELANCE.COM soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale, ainsi que les facteurs de risque exposés dans le chapitre 3 du présent Document d'enregistrement Universel.

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, la société FREELANCE.COM est dénommée « FREELANCE.COM », la « Société » ou le « Groupe ».

1	PERSONNE RESPONSABLE	8
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	8
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	8
1.3	NOM, ADRESSE, QUALIFICATIONS ET INTERETS POTENTIELS DES PERSONNES INTERVENANT EN QUALITE D'EXPERTS.....	8
1.4	ATTESTATION RELATIVE AUX INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS.....	8
1.5	DECLARATION SANS APPROBATION PREALABLE DE L'AUTORITE COMPETENTE.....	8
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
2.1	DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	9
2.1.1	<i>Commissaires aux Comptes titulaires.....</i>	<i>9</i>
2.1.2	<i>Commissaires aux Comptes suppléants</i>	<i>9</i>
2.2	INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES... 10	10
3	FACTEURS DE RISQUES.....	11
3.1	RISQUES OPERATIONNELS	13
3.1.1	<i>Risques liés aux développements informatiques.....</i>	<i>13</i>
3.1.2	<i>Risques liés aux profils des freelances.....</i>	<i>13</i>
3.1.3	<i>Risques liés à l'intégration d'une nouvelle société</i>	<i>13</i>
3.1.4	<i>Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail</i>	<i>14</i>
3.1.5	<i>Risques liés aux clients</i>	<i>14</i>
3.1.6	<i>Risques liés au COVID-19.....</i>	<i>16</i>
3.2	RISQUES FINANCIERS	17
3.2.1	<i>Risques de dilution</i>	<i>17</i>
3.2.2	<i>Risques de change</i>	<i>18</i>
3.2.3	<i>Risques de liquidité.....</i>	<i>19</i>
3.2.4	<i>Risques hors-bilan</i>	<i>23</i>
3.3	RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES	24
3.3.1	<i>Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial.....</i>	<i>24</i>
3.3.2	<i>Risques juridiques.....</i>	<i>25</i>
3.3.3	<i>Assurances et couvertures de risques.....</i>	<i>26</i>
4	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	35
4.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	35
4.1.1	<i>Nom commercial et raison sociale de l'émetteur.....</i>	<i>35</i>
4.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur</i>	<i>35</i>
4.1.3	<i>Date de constitution et durée de vie de l'émetteur</i>	<i>35</i>
4.1.4	<i>Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur</i>	<i>35</i>
5	APERÇU DES ACTIVITES	37
5.1	PRINCIPALES ACTIVITES	37
5.1.1	<i>Sourcing et gestion des talents externes.....</i>	<i>38</i>
5.1.2	<i>Le portage salarial.....</i>	<i>39</i>
5.1.3	<i>La conformité des documents et la collecte de données fournisseurs : PROVIGIS (DATA RSE)</i>	<i>41</i>
5.1.4	<i>La formation.....</i>	<i>42</i>
5.2	LES PRINCIPAUX MARCHES	43
5.2.1	<i>Le portage salarial.....</i>	<i>44</i>
5.2.2	<i>Les travailleurs freelances</i>	<i>45</i>
5.2.3	<i>Certification de documents légaux.....</i>	<i>47</i>
5.3	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU GROUPE	48
5.4	STRATEGIE ET OBJECTIFS.....	51

5.5	DEGRE DE DEPENDANCE A L'EGARD DE BREVET ET DE LICENCE, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION.....	51
5.6	POSITION CONCURRENTIELLE.....	54
5.7	INVESTISSEMENTS.....	55
5.7.1	<i>Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.....</i>	55
5.7.2	<i>Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris.....</i>	55
5.7.3	<i>Co-entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.....</i>	55
5.7.4	<i>Question environnementale.....</i>	56
6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	57
6.1	PERIMETRE.....	57
6.2	LISTE DES FILIALES, SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES.....	59
7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .	62
7.1	SITUATION FINANCIERE.....	62
7.1.1	<i>Evolution des résultats et de la situation financière.....</i>	63
7.1.2	<i>Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement.....</i>	75
7.2	RESULTAT D'EXPLOITATION.....	76
7.2.1	<i>Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation.....</i>	76
7.2.2	<i>Changements importants dans les états financiers.....</i>	76
8	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	77
8.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES.....	77
8.2	INFORMATIONS SUR LA TRESORERIE.....	79
8.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURES DE FINANCEMENT DU GROUPE.....	80
8.4	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	81
8.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS.....	81
9	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE.....	81
10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	82
10.1	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2020 ET LA DATE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	82
10.1.1	<i>Rapprochement par voie d'apport avec le groupe COWORKEES.....</i>	82
10.1.2	<i>Rachat de la société TMC France.....</i>	82
10.1.3	<i>Rapprochement par voie d'apport avec le groupe HELVETIC PAYROLL.....</i>	82
10.1.4	<i>Extrait du communiqué de presse du 30 août 2021 – FREELANCE.COM – CA S1 2021.....</i>	83
10.1.5	<i>Extrait du communiqué de presse du 25 octobre 2021 – FREELANCE.COM – Résultats du premier semestre 2021.....</i>	84
10.1.6	<i>Extrait du communiqué de presse du 22 novembre 2021 – FREELANCE.COM – Résultats du T3 2021.....</i>	85
10.2	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE.....	86
11	PREVISIONS.....	87
12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	88
12.1	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE.....	88
12.1.1	<i>Composition du conseil d'administration.....</i>	88
12.1.2	<i>Expérience des membres du conseil d'administration.....</i>	92
12.1.3	<i>Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration.....</i>	93
12.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE.....	93
13	REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	94

13.1	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	94
13.1.1	<i>Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux</i>	94
13.1.2	<i>Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants</i>	97
13.1.3	<i>Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux</i>	98
13.1.4	<i>Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux</i>	105
13.1.5	<i>Régime complémentaire de retraite, contrat de travail</i>	106
13.2	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX	108
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	109
14.1	DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS	109
14.2	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE	109
14.3	COMITE D'AUDIT ET DE REMUNERATION	109
14.4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	110
14.5	INCIDENCES SIGNIFICATIVES POTENTIELLES SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	112
15	SALARIES	113
15.1	NOMBRE DE SALARIES	113
15.2	PARTICIPATION ET OPTIONS DES DIRIGEANTS	114
15.3	CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION DES SALARIES	114
15.4	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE – DPEF 2020	118
16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	129
16.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	129
16.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	132
16.3	DETENTION OU CONTROLE DE LA SOCIETE	132
16.4	ACCORDS POUVANT ENTRAINDER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	132
17	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	133
17.1	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	133
17.1.1	<i>Convention conclue depuis le 31 décembre 2020</i>	133
17.1.2	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2020</i>	133
17.1.3	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2019</i>	135
18	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE	138
18.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	138
18.1.1	<i>Informations financières historiques auditées et rapports d'audit pour les trois derniers exercices</i>	138
18.1.2	<i>Comptes sociaux</i>	138
18.1.3	<i>Changement de date de référence comptable</i>	209
18.1.4	<i>Normes comptables</i>	209
18.1.5	<i>Changement de référentiel comptable</i>	209
18.1.6	<i>Etats financiers consolidés</i>	210
18.1.7	<i>Date des dernières informations financières</i>	237
18.2	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	238
18.2.1	<i>Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2021</i>	238
18.3	AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES HISTORIQUES	264
18.3.1	<i>Audit indépendant</i>	264
18.3.2	<i>Autres informations auditées</i>	264

18.3.3	Informations non-auditées	264
18.4	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	264
18.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	264
18.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	264
18.7	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	265
19	INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES	266
19.1	CAPITAL SOCIAL	266
19.1.1	Capital souscrit et autorisé.....	266
19.1.2	Actions non représentatives du capital	270
19.1.3	Auto-détention et programme de rachat d'actions	270
19.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions.....	270
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital.....	271
19.1.6	Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option.....	271
19.1.7	Evolution du capital social.....	271
19.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	275
19.2.1	Objet social (article 2 des statuts)	275
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	275
19.2.3	Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle.....	278
19.2.4	Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction	279
19.2.5	Modification des droits des actionnaires.....	284
19.2.6	Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission	284
20	CONTRATS IMPORTANTS	286
21	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	287

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Sylvestre BLAVET, Directeur Général de FREELANCE.COM, est la personne responsable du présent Document d'Enregistrement Universel.

Monsieur Sylvestre BLAVET
Président Directeur Général
Tél : +33 (0)1 80 48 70 00
E-Mail : investisseurs@FREELANCE.COM
Site Internet : <http://www.FREELANCE.COM>

1.2 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document d'Enregistrement Universel ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document d'Enregistrement Universel. »

Fait à La Défense, le 16 décembre 2021

Monsieur Sylvestre BLAVET
Président Directeur Général

1.3 Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts

Néant

1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers

Néant

1.5 Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente

Néant

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Dénomination des Contrôleurs légaux des comptes

2.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Cabinet Péron et Associés
Représenté par Monsieur Jean-François Péron
27, rue Alfred Nobel
77 420 Champs sur Marne

Date de première nomination : 28 décembre 2020
Dates de renouvellement : non-applicable
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

Comptabilité Audit Développement (C.A.D)
Représenté par Monsieur Alexandre DROUHIN
11 Rue Roger Bacon
75017 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007
Date de renouvellement : 25 juin 2013 et 20 juin 2019
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

2.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Cabinet Primaudit International
Représenté par Monsieur David Bregaint
6 Place Boulnois
75017 Paris

Date de première nomination : 28 décembre 2020
Dates de renouvellement : non-applicable
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

AUDIT CONSEIL REVISION LAROSE
Représenté par Monsieur Xavier LAROSE
20, avenue Reille
75014 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007
Date de renouvellement : 25 juin 2013 et 20 juin 2019
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

2.2 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Madame Brigitte NEHLIG
23, rue du Château
92250 La Garenne Colombes

Date de première nomination : 23 décembre 1999
Dates de renouvellement : 20 juin 2005, 28 juin 2011 et 6 juillet 2017
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022
Démission en date du 30 septembre 2020 liée à une insuffisance de ressources pour mener à bien la mission.

Éric FERTE
22, avenue Charles De Gaulle
92 200 Neuilly-Sur-Seine

Date de première nomination : 6 juillet 2017
Dates de renouvellement : non-applicable
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022
Démission en date du 30 septembre 2020 liée à une insuffisance de ressources pour mener à bien la mission.

3 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions du Groupe.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La présentation des risques est le résultat d'une analyse régulière dans le cadre de la politique de gestion des risques. Dans chaque catégorie, les facteurs de risque sont classés par ordre décroissant d'importance (les premiers étant les plus importants) en tenant compte de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif et après prise en compte des mesures d'atténuation mises en place par FREELANCE.COM.

La criticité des risques présentés a été évaluée en termes de probabilité d'occurrence et d'impact financier pour le Groupe en tenant compte des mesures d'atténuation des risques mises en place par la Société (risques nets). Les résultats sont classés en trois catégories (faible, moyen ou élevé) et présentés par thème et par ordre décroissant de criticité dans la suite de ce chapitre.

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Intitulé du risque	Description du risque	Cotation (risque net)
Risques opérationnels		
Risques liés aux développements informatiques	Le Groupe pourrait être affecté par le retard des développements informatiques ou ne pas rencontrer le succès escompté pour ses développements	Moyen
Risques liés aux profils des freelances	Un mauvais recrutement pourrait avoir une incidence négative sur l'image du Groupe auprès de ses clients	Faible
Risques liés à l'intégration d'une nouvelle société	Un retard ou un défaut d'intégration pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité	Faible

Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail	En cas de requalification d'un contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à payer des indemnités qui auraient une incidence négative sur le résultat du Groupe.	Faible
Risques liés aux clients	Le Groupe peut être confronté à un risque de non-recouvrement de créances	Faible
Risques liés au Covid-19	Le Groupe est sensible à la conjoncture sanitaire et économique	Faible
Risques financiers		
Risques de dilution	La société a émis des instruments financiers donnant accès au capital de la société et a attribué des actions gratuites ainsi que des bons de souscription d'action qui auront un impact sur le patrimoine des actionnaires	Fort
Risques de change	Le Groupe est exposé à des variations des taux de change avec l'euro, particulièrement pour le franc suisse.	Faible
Risques de liquidité	La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir	Faible
Risques hors-bilan	Le Groupe a pris des engagements hors-bilan	Faible
Risques réglementaires et juridiques		
Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial	Le Groupe est exposé aux évolutions des lois et réglementations régissant le portage salarial	Faible
Risques juridiques	Le Groupe est ou pourrait être impliqué dans certaines procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales	Faible
Assurances et couvertures de risques	Certains sinistres pourraient être insuffisamment couverts par les polices d'assurance dont dispose le Groupe	Faible

3.1 Risques opérationnels

3.1.1 Risques liés aux développements informatiques

Dans le cadre du développement de son activité le Groupe a notamment pour objectif de constamment gagner en productivité et d'enrichir son offre de produits et de services. Ainsi, des développements d'outils informatiques sont réalisés en interne et également en externe.

Au 31 décembre 2020, les immobilisations incorporelles en-cours étaient liées au développement de deux nouveaux projets informatiques majeurs pour le groupe qui devraient permettre d'améliorer ses processus internes et ses offres commerciales (SMART : 265 K€ au 31/12/2020 et TEOREME : 1 014 K€ au 31/12/2020).

Au 30 juin 2021, les immobilisations incorporelles en-cours pour 732 K€ sont principalement liées à la continuité de développement des logiciels SMART (135 K€), CONNECTEED (293 K€) et PAYROLL (116 K€) ainsi qu'au développement d'un nouveau projet de PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES (156 K€) et destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires et donneurs d'ordre.

Les délais de mise au point des nouvelles offres pourraient se révéler plus longs qu'initialement prévus et l'adoption par les clients des nouveaux produits pourrait être décalée dans le temps ou ne pas remporter les succès escomptés.

3.1.2 Risques liés aux profils des freelances

Le Groupe dispose d'une base très importante de curriculum vitae de freelances.

Le principal risque opérationnel lié aux freelances indépendants réside dans l'appréciation exacte de leurs compétences et de la qualité des prestations qu'ils délivrent aux clients.

Afin d'apprécier les compétences des candidats freelances, le Groupe dispose de Freelance Partners, experts qui valident les compétences de chaque candidat au travers d'un processus rigoureux lors de leur pré-sélection préalablement à la présentation au client.

De plus, afin de suivre la qualité de la prestation rendue par le freelance, des Relevés Périodiques d'Interventions (RPI) complétés et signés par les responsables de missions des clients permettent de valider au fur et à mesure la parfaite exécution des prestations.

De part ce double processus, le Groupe estime maîtriser le risque lié aux profils des freelances.

Un mauvais recrutement pourrait avoir une incidence négative sur l'image du Groupe auprès de ses clients.

3.1.3 Risques liés à l'intégration d'une nouvelle société

Courant 2020, FREELANCE.COM a pris le contrôle de la société INOP'S un réseau d'experts du numérique qui a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 84 M€ et 117 M€ en 2020.

Par cette acquisition FREELANCE.COM a la volonté de poursuivre son développement, en complétant son offre de services - recrutement des talents, gestion des ressources et mise en conformité, portage salarial

– avec un réseau de PME et de start-up du numérique, une capacité accrue d’engagement au forfait, des offres dédiées au secteur public et une plateforme de freelances.

Le 5 mars 2021 et le 18 juin 2021, FREELANCE.COM a acquis les sociétés COWORKEES et TMC France.

Enfin le 28 octobre 2021, FREELANCE.COM a acquis le Groupe HELVETIC PAYROLL, leader du portage salarial en Suisse, constitué des sociétés HELVETIC PAYROLL SA, HELVETIC PAYROLL Zurich AG et 3P Financial Services SA. En 2020, le Groupe HELVETIC PAYROLL a réalisé un chiffre d’affaires de 171 M CHF. Avec cette acquisition, FREELANCE.COM a la volonté de devenir un acteur majeur sur le marché Suisse et d’affirmer par la même occasion sa position sur le marché européen du freelancing et de l’intermédiation entre entreprises et travailleurs indépendants.

Les effets positifs de l’intégration du groupe HELVETIC PAYROLL sur la situation financière du Groupe pourraient ne pas être immédiats et ne se réaliser qu’à moyen terme.

Un retard ou un défaut d’intégration pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité.

Néanmoins, FREELANCE.COM qui a intégré avec succès la société INOP’S en 2020 dispose d’une capacité déjà éprouvée à intégrer de nouvelles sociétés. Le risque d’intégration apparaît donc comme faible.

3.1.4 Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail

Le Groupe peut faire l’objet d’assignation de la part de freelances ou de salariés portés pour requalification du contrat de sous-traitance ou du contrat de portage salarial en CDI de droit commun (cf. paragraphe 3.3.2 ci-dessous).

Dans le cas du portage salarial, le risque de requalification en contrat de travail est écarté tant que le Groupe FREELANCE.COM applique stricto sensu le régime du portage salarial tel que défini dans l’ordonnance du 2 avril 2015. Le Groupe FREELANCE.COM y veille très particulièrement.

Dans le cas du freelancing, il doit exister un rapport de subordination pour une requalification de contrat de travail, or le Groupe n’a pas de rapport direct avec le prestataire durant sa mission. Le risque s’il apparaît est supporté par le client final. Le Groupe estime donc ne pas être soumis à un risque de requalification de contrat de travail.

Jusqu’à ce jour, le Groupe n’a jamais dû requalifier un contrat de sous-traitance ou un contrat de portage salarial en CDI de droit commun.

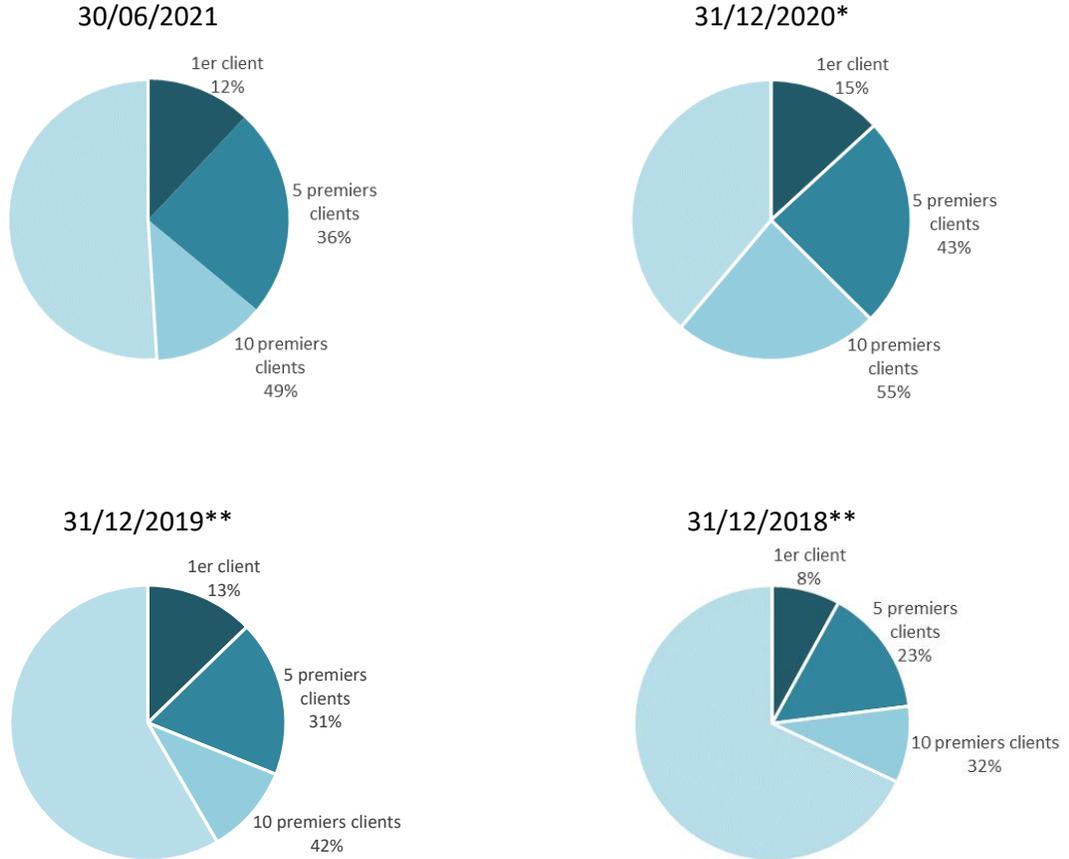
Néanmoins, par mesure de précaution, lorsque le Groupe est assigné en justice pour ce type de litige, les sommes correspondantes sont provisionnées.

En cas de requalification d’un contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à payer des indemnités qui auraient une incidence négative sur le résultat du Groupe.

3.1.5 Risques liés aux clients

Sur ses principales activités, FREELANCE.COM bénéficie d’un spectre de clients actifs très large de plus de 2 000 entreprises : du groupe de renommée internationale à la TPE.

Ainsi la répartition du chiffre d'affaires des 1^{ers}, 5 et 10 premiers clients du Groupe FREELANCE.COM est la suivante :



* y compris INOP'S à compter du 01/07/2020

** sans INOP'S

Sources : Société

Le chiffre d'affaires généré par les premiers clients de FREELANCE.COM est de plus en plus important et tend à représenter la moitié du chiffre d'affaires.

Les 10 premiers clients représentent 49% du chiffre d'affaires du S1 2021, 55% du chiffre d'affaires 2020, contre 42% en 2019 et 32% en 2018.

Le Groupe peut être confronté à un risque de non-recouvrement de créances clients. Pour limiter le risque, le recouvrement est internalisé au sein du Groupe qui a mis en place un processus fondé sur des actions judiciaires systématiques (injonction ou référé selon le contexte). Par ailleurs, sur l'activité des travailleurs indépendants / freelance le Groupe a recours à un organisme d'affacturage dont le département risque crédit réalise une analyse de la contrepartie.

En conséquence le risque de non-recouvrement porte principalement à l'activité portage salarial.

Le Groupe a ainsi provisionné la somme de 1 972 K€ au 31 décembre 2020 et 1 964 K€ au 30 juin 2021.

Le non-recouvrement des créances clients pourrait avoir un impact négatif pour le Groupe puisque ce dernier est tenu de faire toutes les actions de recouvrement nécessaires pour maintenir la rémunération du salarié porté.

3.1.6 Risques liés au COVID-19

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, la crise sanitaire liée au virus COVID-19 ayant créée une situation sans précédent, en France comme à l'international, au niveau économique, social et opérationnel se poursuit.

Pour faire face à cette crise, FREELANCE.COM a mis en place un certain nombre de mesures tout au long de l'exercice 2020 afin de protéger la santé de ses collaborateurs, d'assurer la continuité de l'activité et protéger la trésorerie du groupe.

FREELANCE.COM a ainsi adapté son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécurisé l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment :

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,
- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Le recours au chômage partiel (996 K€ sur l'année 2020, comptabilisée en déduction des charges de personnel).

Compte tenu des incertitudes liées à la crise, courant 2020, FREELANCE.COM a décidé de renforcer sa trésorerie pour s'accorder plus de flexibilité afin de continuer à soutenir les indépendants qui lui font confiance et envisager, avec sérénité, ses développements futurs. Ainsi, au 31 décembre 2020, le Groupe a souscrit des emprunts PGE pour un montant de 26,7 M€.

Au 30 juin 2021, l'encours de PGE est toujours de 26,7M€.

Les PGE ont été remboursés mi-septembre 2021 à hauteur de 12 M€. Le remboursement du solde de 14,9 M€ sera échelonné sur une durée de 2 à 5 ans.

Sur le 1er semestre 2021, les impacts sur les activités du groupe FREELANCE.COM semblent limités.

Le groupe FREELANCE.COM a continué d'adapter son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécuriser l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment :

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,
- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Le recours au chômage partiel (66 K€ sur le 1er semestre 2021, comptabilisés en déduction des charges de personnel)

A fin décembre 2020, les impacts sur les activités de FREELANCE.COM étaient limités. Un recul était cependant constaté sur l'activité de portage salarial.

Concernant l'exercice 2021, le Groupe est confiant quant à ses objectifs de croissance organique à deux chiffres étant donné un retour progressif à une dynamique de prise de commandes d'avant COVID et un redémarrage des missions internationales.

Au premier semestre 2021, FREELANCE.COM enregistre une croissance de +60% de son chiffre d'affaires consolidé par rapport à ses attentes (+15% en croissance organique), incluant l'acquisition d'INOP'S depuis le 1^{er} juillet 2020 et COWORKEES depuis le 5 mars 2021.

La conjoncture tend à s'améliorer progressivement. Les niveaux d'activité obtenus dans un contexte de redémarrage de l'économie européenne, reflètent la qualité du positionnement et du modèle commercial de FREELANCE.COM.

A la date du présent document, la direction du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

3.2 Risques financiers

3.2.1 Risques de dilution

Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2021 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 900.000 actions au titre de l'exercice 2021 « PAGA 2021 » : au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, de présence dans le Groupe au 1er janvier 2021, d'attribution d'un an et de détention d'un an. 900 000 actions pourraient ainsi être attribuées. Si elles sont ensuite toutes conservées 1 an elles conduiront à la création de 900 000 actions nouvelles.

En cas d'attribution puis d'acquisition de la totalité des actions gratuites AGA 2021 envisagées, le capital social de FREELANCE.COM, compte tenu d'un nombre total d'action de 55 508 669 au jour du présent document (hors acquisition des AGA 2020 ci-dessous et hors exercice des BSA présentées ci-dessous), serait constitué de 56 408 669 actions.

	Avant dilution	Attribution action gratuites	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	55 508 669	900 000	98,40%

Le conseil d'administration du 2 juillet 2020 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 528.000 actions au titre de l'exercice 2020 « PAGA 2020 » : au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, de présence dans le Groupe au 1er janvier 2020, d'attribution d'un an et de détention d'un an.

Le conseil d'administration du 26 avril 2021 a décidé d'attribuer 367 360 actions au titre de l'exercice 2020 « PAGA 2020 ».

En cas d'acquisition de la totalité des actions gratuites AGA 2020 attribuées, le capital social de FREELANCE.COM, compte tenu d'un nombre total d'action de 55 508 669 au jour du présent document (hors attribution et acquisition du plan « PAGA 2021 ci-dessus » et hors exercice des BSA présentées ci-dessous), serait constitué de 55 876 029 actions.

	Avant dilution	Attribution action gratuites	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	55 508 669	367 360	99,34%

FREELANCE.COM a procédé le 28 octobre 2021 à l'émission de 7 500 000 actions nouvelles chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (ABSA) en rémunération de l'apport de 37,6% de HELVETIC PAYROLL SA et 29,7 % de HELVETIC PAYROLL Zurich AG. Les 7 500 000 BSA ont été détachés des actions nouvelles le jour même.

Cinq (5) BSA donnent droit à une (1) action nouvelle FREELANCE.COM à tout moment jusqu'au 31 décembre 2023 au prix d'exercice de 5,996 € (correspondant au prix d'exercice de 5 BSA). Ainsi, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des BSA est de 1 500 000.

En cas d'exercice de la totalité des BSA, le capital social de FREELANCE.COM, compte tenu d'un nombre total d'action de 55 508 669 au jour du présent document (hors attribution et acquisition du plan « PAGA 2021 ci-dessus et hors acquisition des AGA 2020 présenté ci-dessus), serait constitué de 57 008 669 actions.

	Avant dilution	Exercice des BSA	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	55 508 669	1 500 000	97,36%

En cas d'acquisition de la totalité des 367 300 actions gratuites AGA 2020 attribuées d'une part et d'autre part de l'attribution puis de l'acquisition des 900.000 actions gratuites AGA 2021 envisagées et enfin en cas d'exercice de la totalité des BSA présentés ci-dessus, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de FREELANCE.COM à la date du présent Document d'Enregistrement Universel ressort comme suit :

	Avant dilution		Actions gratuites AGA 2021		Actions gratuites AGA 2020		BSA	
	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital
Actionnaire	555.087	1,00%	555.087	0,98%	555.087	0,99%	555.087	0,97%
Total	55 508 669	100,00%	56 408 669	100,00%	55 876 029	100,00%	57 008 669	100,00%

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€ entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth de Paris ni sur aucun autre marché boursier.

Ces obligations convertibles ont été intégralement converties le 22 octobre 2021 donnant lieu à la création de 10.548.984 actions.

3.2.2 Risques de change

La majorité des flux financiers du Groupe est réalisée en euros. Le Groupe Freelance exerce des activités au Maroc, en Suisse, en Angleterre, en Allemagne et à Singapour.

Au Maroc, l'activité est essentiellement locale. Compte tenu du poids des échanges en dirham marocain d'une part et, d'autre part, de la stabilité du cours avec l'euro, le Groupe estime être faiblement soumis au risque de change et n'a donc pas mis en place de couverture de change.

En Suisse, l'activité est tournée à l'international. La devise de facturation est principalement l'euro. Les sociétés SAGE et ERGONOS sont amenées également à réaliser des opérations (facturation et restitution) en dollars américain, singapourien et livre sterling. Sur ces trois devises, le risque total est inférieur à 350 K€ car les flux d'activité liés à ces devises s'équilibrent : les pertes et les gains de change sur les opérations se neutralisent. Le Groupe estime donc être faiblement soumis au risque de change.

En revanche, pour financer les frais de structure des filiales suisses, un besoin annuel de 1,2 M€ en franc suisse est nécessaire. Le Groupe est donc soumis à un risque de change sur le franc suisse. Pour limiter ce risque, le Groupe effectue trimestriellement des achats de devises.

Compte tenu de l'acquisition du groupe HELVETIC PAYROLL intervenue en octobre 2021, dont les activités sont en majorité facturées en franc suisse, le Groupe FREELANCE.COM réfléchit à la mise en œuvre d'une gestion différente de son risque de change à compter de 2022.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un impact négatif sur le résultat financier du Groupe.

3.2.3 Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce notamment à des facilités de crédit appropriées.

Pour financer son activité le Groupe a recours à un organisme d'affacturage, principalement pour son activité de freelancing.

Le Groupe dispose de contrats d'affacturage de créances professionnelles, facturées en euros, de clients du Groupe situés en France Métropolitaine ainsi qu'à l'export, dont les principales caractéristiques sont :

- Transfert des créances avec subrogation ;
- Suivi, relance et recouvrement des créances transférées réalisés par la société d'affacturage ;
- Garantie contre l'insolvabilité des débiteurs des créances transférées bénéficiant d'un accord préalable d'encours ;
- Le coût financier d'un retard de paiement est supporté par le Groupe ;
- Mise en place d'un fonds de garantie restitué à la résiliation du contrat ;
- Le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment par le Groupe ou la société d'affacturage moyennant un préavis de 90 jours. La société d'affacturage peut résilier le contrat sans préavis en cas de non-respect du Groupe de ses obligations contractuelles (transfert de créances non causées, insincérité et/ou non exhaustivité et/ou non-conformité des fichiers transmis par le Groupe, encaissements correspondants à des créances transférées reçus par le Groupe et non restitués, transfert de créances ayant fait l'objet d'une mobilisation auprès d'un autre établissement de crédit, omission ou rétention d'information significative ou fausse déclaration dans les renseignements fournis par le Groupe, cessation significative d'effets d'une garantie ou d'une sûreté, cessation d'activité et/ou retrait de tout acte juridique permettant au Groupe d'exercer son activité en conformité avec les textes en vigueur, modification substantielle dans la situation juridique ou l'activité du Groupe, dégradation significative de la situation financière du Groupe) ;

- Aucun plafond d'encours n'est fixé par le contrat.

En cas de retard de paiement du client final, la société d'affacturage peut demander le définancement de la créance cédée. Néanmoins, en pratique à ce jour, la Société n'a pas été confrontée à la nécessité de réintégrer, à la demande de la société d'affacturage, des créances concernées par cette clause de définancement.

Seule la société FREELANCE.COM continue à avoir recours à ce type de financement.

De plus, le Groupe a provisionné au 31 décembre 2020, la somme de 1 972 K€ au titre de non-recouvrement de créances clients principalement pour l'activité de portage salarial. Au 30 juin 2021, cette provision s'élève à 1 964 K€.

L'évolution des encours d'affacturage est la suivante :

En K€, normes françaises	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Créances mobilisées au titre du contrat	32 367	25 766	21 214	14 921
Dépôt de garantie	9 027	2 469	3 712	1 239
Financement net	23 340	23 298	17 502	13 682

Le Groupe a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers et pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par la société d'affacturage. Tout ralentissement d'activité pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau des créances à céder à l'organisme d'affacturage et impacter négativement le niveau de trésorerie.

Au 30 juin 2021 :

La répartition de la dette globale au 30 juin 2021 était la suivante :

En K€, normes françaises	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076	11 076		
Emprunts bancaires	27 959	12 271	15 639	49
Concours bancaires courants	1 093	1 093		
Autres dettes financières	525	525		
Total	40 654	24 966	15 639	49

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€ entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donnait droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

Ces actions convertibles ont été intégralement converties le 22 octobre 2021 donnant lieu à la création de 10 548 984 actions.

Les emprunts bancaires étaient constitués pour 26,9 M€ de PGE souscrits sur l'ensemble du groupe, et de prêts provenant de COWORKEES pour 868 K€ et TMC pour 150 K€.

Les PGE ont été remboursés mi-septembre 2021 à hauteur de 12 M€. Le remboursement du solde de 14,9 M€ sera échelonné sur une durée de 2 à 5 ans.

Les autres dettes financières pour 525 K€ concernaient principalement les intérêts courus sur les obligations convertibles pour 498 K€.

Dans le cadre de l'acquisition de HELVETIC PAYROLL, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ à taux fixe auprès de Bpifrance (10M€) et d'un pool bancaire (90M€) mené par LCL et Société Générale.

A l'issue de l'opération (28 octobre 2021), la dette nette du groupe s'élève à 47 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020 :

La répartition de la dette globale au 31 décembre 2020 était la suivante :

En K€, normes françaises	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076	11 076		
Emprunts bancaires	26 980	12 080	12 400	2 500
Concours bancaires courants	29	29		
Autres dettes financières	367	367		
Total	38 452	23 552	12 400	2 500

Les emprunts bancaires étaient constitués pour 26,9 M€ de PGE souscrits sur l'ensemble du groupe, et d'un prêt provenant d'INOP'S pour 280 K€.

Les autres dettes financières pour 367 K€ concernaient principalement les intérêts courus sur les obligations convertibles.

Au 31 décembre 2019 :

La répartition de la dette globale au 31 décembre 2019 était la suivante :

En K€, normes françaises	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Emprunts bancaires				
Concours bancaires courants	73	73		
Autres dettes financières	332	332		
Dettes de location-financement				
Total	11 482	406	11 076	0

Les autres dettes financières pour 332 K€ concernaient les intérêts courus (12 mois) sur les obligations convertibles.

Au 31 décembre 2018 :

La répartition de la dette globale au 31 décembre 2018 était la suivante :

En K€, normes françaises	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Emprunts bancaires				
Concours bancaires courants	5	5		
Autres dettes financières	330	330		
Dettes de location-financement				
Total	11 411	335	11 076	0

Les autres dettes financières pour 330 K€ concernaient les intérêts sur les obligations convertibles.

Les disponibilités, immédiatement mobilisables, s'élèvent à :

En K€, normes françaises	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	1 404	3 204	505	490
Disponibilités	40 960	50 083	26 119	19 837
Total	42 364	53 287	26 624	20 327

Au 31 décembre 2020, le Groupe bénéficiait d'une structure de bilan solide avec des capitaux propres encore renforcés à 47,8 M€ par l'affectation en réserves des résultats passés. Au 30 juin 2021, cette tendance se poursuit avec des capitaux propres à 54,5 M€.

FREELANCE.COM bénéficiait d'une trésorerie disponible de 53,3 M€ à fin 2020, pour des dettes financières de 38,4 M€. Au 31 décembre 2020, FREELANCE.COM bénéficiait donc d'une trésorerie nette de 14,9 M€. Au 31 juin 2021, FREELANCE.COM bénéficiait d'une trésorerie disponible de 42,3 M€, pour des dettes financières de 40,7 M€. Au 30 juin 2021, FREELANCE.COM bénéficiait donc d'une trésorerie nette de 1,7 M€.

Dans le cadre de l'acquisition de HELVETIC PAYROLL, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ à taux fixe auprès de Bpifrance (10M€) et d'un pool bancaire (90M€) mené par LCL et Société Générale.

A l'issue de l'opération (28 octobre 2021), la dette nette du groupe s'élève à 47 millions d'euros.

Dans ce contexte, la Société estime disposer à ce jour des financements nécessaires pour assurer son activité sur les douze prochains mois.

3.2.4 Risques hors-bilan

Engagements donnés :

Au 30 juin 2021

	Sociétés	Montant (en K€)
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage, montant au 30 juin 2021	FREELANCE.COM	32 368
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	PAROI NORD DE L'ARCHE (PNA)	738

Au 31 décembre 2020

	Sociétés	Montant (en K€)
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage, montant au 31 décembre 2020	FREELANCE.COM	25 767
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	PAROI NORD DE L'ARCHE (PNA)	738

Engagements reçus :

Au 30 juin 2021

	Sociétés	Montant en K€
GAP consentie par les cédants du Groupe SAVOIR FAIRE jusqu'au 16/06/2021.	FREELANCE.COM	340

Au 31 décembre 2020

	Sociétés	Montant en K€
GAP consentie par les cédants du Groupe SAVOIR FAIRE jusqu'au 16/06/2021.	FREELANCE.COM	340

3.3 Risques règlementaires et juridiques

3.3.1 Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial

Par ses différentes activités, le Groupe est soumis au risque de l'évolution du droit social.

Risque lié à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial :

Malgré l'introduction du portage salarial dans le code du travail en 2008, l'incertitude juridique liée aux statuts de salarié porté d'une part et de la société de portage d'autre part, a limité le développement de l'activité de portage salarial jusqu'à la parution de l'ordonnance du 2 avril 2015.

Cette ordonnance du 2 avril 2015 a encadré le dispositif de portage salarial et ses conditions. Elle fixe les garanties pour les personnes portées, l'entreprise de portage salarial et l'entreprise cliente ainsi que les obligations de l'entreprise de portage.

Ainsi, l'entreprise de portage doit :

- Exercer uniquement cette activité ;
- Avoir effectué une déclaration préalable d'activité auprès de l'administration ;
- Accepter uniquement les missions de services autres que celles de services à la personne ;
- Contrôler l'activité du porté et lui proposer des prestations d'accompagnement afin de développer son projet professionnel ;
- Souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle pour le porté ;
- Souscrire une garantie financière pour le paiement du porté et le versement des cotisations sociales.

En revanche, l'entreprise de portage n'est pas tenue de fournir un emploi au collaborateur porté et les périodes sans prestation ne sont pas rémunérées.

L'activité de portage peut donner lieu à un contrat à durée déterminée ou indéterminée, cependant la durée d'une prestation ne peut pas excéder 36 mois.

La rémunération a également été encadrée, l'entreprise de portage doit verser au porté :

- Une rémunération minimale égale à 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps ;
- Une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération.

Faisant suite à l'ordonnance du 2 avril 2015, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial.

Le montant de la garantie financière des entreprises de portage salarial doit être au minimum égal, au titre d'une année donnée, à 10% de la masse salariale de l'année précédente (versus 2% avant le décret), sans pouvoir être inférieur à 2 fois la valeur du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) de l'année considérée.

Le Groupe est à jour de ces obligations, avec des montants de garantie s'élevant à 4 787 K€ au 31 décembre 2018, à 4 239 K€ au 31 décembre 2019 et à 5 124 K€ au 31 décembre 2020.

Un ajustement est réalisé chaque année en fonction de la masse salariale de l'année N-1 sur la base des DSN.

Au titre de la garantie financière, Atradius, l'organisme d'assurance, exige la garantie de GROUPE CBV INGENIERIE (actionnaire majoritaire du Groupe) en contrepartie.

Le Régime Juridique du Portage Salarial est réglementé par l'ordonnance du 2 avril 2015 ratifiée par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, ainsi que la convention collective de branche des salariés en portage salarial du 22 mars 2017.

Il est à noter que concernant la convention collective, le fameux avenant n°2 du 23 avril 2018 relatif à la détermination des prélèvements sociaux, fiscaux et autres charges financées par le salarié porté a finalement bien été étendu au journal officiel N°147 du 26 juin 2021.

3 types de rémunérations ont été créés :

- Pour un salarié porté **junior** (-3 ans d'expérience) : 70% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 399,60 euros bruts mensuel en 2020 ;
- Pour un salarié porté **senior** (+3ans d'expérience) : 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 571 euros bruts mensuel en 2020;
- Pour un salarié porté au **forfait jour** (il a obligatoirement le statut cadre) : 85% du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit 2 913,8 euros brut en 2020.

Pour mémoire le plafond mensuel brut de la sécurité sociale est fixé à 3 428 € pour 2020.

Dorénavant, les salariés portés en période d'intermission peuvent bénéficier d'une réserve financière correspondant au montant de l'indemnité de précarité applicable aux CDD ou à 10% du salaire de base de la dernière mission pour les CDI.

Les évolutions de la réglementation sociale pourraient avoir un effet direct sur les salaires ainsi que sur les charges sociales ou sur les conditions de travail. Ces changements pourraient en conséquent avoir un impact sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

3.3.2 Risques juridiques

Hormis les litiges décrits ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les litiges concernant l'ensemble des filiales du Groupe FREELANCE.COM sont les suivants :

Les montants provisionnés relatifs à ces litiges sont confidentiels. L'ensemble de ces risques fait l'objet de provisions adéquates.

Objet du litige	Entité concernée	Statut	Montant réclamé
Requalification du contrat de portage salarial en CDI de droit commun	FREELANCE.COM	Protocole d'accord conclu avec le client (ne suspend pas la procédure) : risque atténué	Confidentiel
Requalification du contrat de portage salarial en CDI de droit commun	VALOR ONE	Procédure devant les tribunaux en cours	Confidentiel
Contestation du licenciement et dommage et intérêt pour agression et manquement à l'obligation de sécurité	FREELANCE.COM	Appel de décision. Aucune date d'audience n'a été fixée à ce jour	Confidentiel
Remboursement de frais dommages et intérêts	AD'MISSIONS CONSEIL	Procédure devant les tribunaux en cours	137 K€
Complément de salaire	VALOR CONSULTANTS	Procédure devant les tribunaux en cours	3 K€
Assignation pour responsabilité contractuelle pour faute	AD'MISSIONS SAS	Affaire renvoyée au fond. Pas de date de plaidoirie à ce jour	218 K€
Litige opposant la société à un client déclaré en faillite concernant des créances détenues à l'encontre de cette société présentées au Tribunal par la société et le remboursement de paiements perçus par la société dans les 6 mois précédents la faillite du client.	ERGONOS	(i) Déclaration de créances ; (ii) Assignation en cours devant le Tribunal des faillites	(i) 36 K€ (ii) 176 K€
Contrôle URSSAF	VALOR ONE	Procédure en suspens, suite crise sanitaire Covid-19	65 K€
Redressement, suite à un contrôle URSSAF, au sujet des temps partiels, du FNAL et du Comité d'Entreprise	AD'MISSIONS CONSULTING	Procédure en suspens, suite crise sanitaire Covid-19	212 K€

3.3.3 Assurances et couvertures de risques

		- Mobilier professionnel à l'adresse assurée et en tout autre lieu dans le monde entier	430 730 €
		- Matériel informatique autre que portable à l'adresse assurée et en tout autre lieu dans le même pays	330 376 €
		- Matériel informatique portable dans le monde entier	44 557 €
		- Marchandises à l'adresse assurée et en tout autre lieu dans le même pays	25 955 €
		- Objet d'art et de collection à l'adresse de l'assurée	25 955 €
		Garanties additionnelles	
		- Aménagements, agencements, embellissement et bris de glace	259 557 €
		- Espèce et valeurs en coffre-fort à l'adresse de l'assuré	15 574 €
		- Espèce et valeurs hors coffre-fort à l'adresse de l'assuré	5 192 €
		- Espèce et valeurs en tout autre lieu dans le monde entier	1 557 €
		- Biens personnels à l'adresse de l'assuré	31 146 €
		Pertes financières	
		- Frais et pertes après sinistre	1 038 225 €
		<u>Module Tous Risques Informatique et Bris de Machines</u>	
		Tout bris interne du matériel professionnel / matériel informatique	378 311 €
		Incluant les sous-limites suivantes :	
		- Matériel informatique (autre que portable) à l'adresse assurée	378 311 €
		- Matériel informatique portable dans le monde entier	6 500 €
		- Bris interne suite à des tests	10 000 €
		- Frais additionnels – substances dangereuses	13 000 €
		- Frais additionnels – Mesures d'urgence	26 000 €

		<p><u>Module Responsabilité Occupant</u></p> <p>Garanties Responsabilité civile propriétaire/copropriétaire</p> <p>Plafond de garantie : 7 500 000 € par sinistre</p> <p>Incluant les sous plafonds suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défaut d'entretien 1 500 000 € par sinistre - Troubles de jouissance 800 000 € par sinistre - Vices / défauts des bâtiments 800 000 € par sinistre <p>Garanties Responsabilité civile locataire / occupant à titre gratuit (assurés locataires / occupants à titre gratuit)</p> <p>Plafond de garantie : 7 500 000 € par sinistre</p> <p>Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels 250 € par sinistre</p> <p>Garantie Recours des voisins et des tiers (que l'assuré soit propriétaire, copropriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit)</p> <p>Plafond de garantie : 1 500 000 € par année d'assurance et par sinistre</p> <p><u>Module Responsabilité Civile Exploitation / Employeur</u></p> <p>Plafond de garantie : (tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs et non consécutifs confondus)</p> <p>Incluant les sous-plafonds suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Dommages immatériels non consécutifs - Intoxications alimentaires 	
--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> - Faute inexcusable - Faute intentionnelle - Pollution accidentelle - Vol par préposés - Objets personnels des visiteurs - Objets personnels des préposés - Service de santé au travail 	<p>1 500 000 € par année d'assurance</p> <p>30 000 € par sinistre</p> <p>30 000 € par sinistre</p> <p>1 500 000 € par année d'assurance</p>
		<p>Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels</p>	<p>500 € par sinistre</p>

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
AIG	Responsabilité Civile des Dirigeants	Montant de garantie maximum dans le monde entier	3 000 000 €
AXA	Assurance automobile « Mission »	Assurance automobile pour le personnel du Groupe lorsqu'ils ont besoin d'utiliser leur véhicule personnel pour des missions ponctuelles.	
		Garantie responsabilité civile circulation	Sans limitation de somme
		- Dommages corporels	
		- Avec dommages matériel	100 000 000 € par véhicule et par sinistre dont 10 000 000 € par sinistre
		- Si circulation sur aéroport	1 220 000 € par sinistre / Franchise 50 000 €
		- Suite à une faute inexcusable de l'employeur	1 000 000 € par véhicule et par sinistre sans dépasser 2 000 000 € par année d'assurance
		Garantie responsabilité civile fonctionnement	
		- Dommages corporels	10 000 000 € par véhicule et par sinistre
		- Dommages matériels	1 000 000 € par véhicule et par sinistre
		- Dommages immatériels	500 000 € par sinistre par véhicule
		Responsabilité civile et atteintes à l'environnement	
		- Atteinte accidentelle à l'environnement	1 220 000 € par année d'assurance

		<ul style="list-style-type: none"> - Dont préjudice écologique et responsabilité environnementale <p>Responsabilité civile et recours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défense – Recours en inclusion de la RC - Avance sur recours <p>Sécurité conducteur garanti</p>	<p>Franchise 1 500 €</p> <p>100 000 € / Franchise 1 500 €</p> <p>8 000 € 16 000 € avec max 80% de la valeur avant sinistre du véhicule</p> <p>160 000€</p>
--	--	---	--

INOP'S a sa propre police d'assurance auprès d'AXA :

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
AXA	Responsabilité Civile	<p>Dommages corporels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dont faute inexcusable <p>Dommages matériels et immatériels</p> <p>Dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre de la 1ère ligne - Au titre de la 2ème ligne <p>Dont pour les dommages causés par un virus</p>	<p>10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>500 000 € par année d'assurance</p> <p>30 000 000 € par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p>

COWORKEES a sa propre police d'assurance auprès d'AXA :

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
AXA	Responsabilité Civile	<p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus</p> <p>- Dont dommages corporels</p> <p>Autres garanties</p> <p>Atteintes accidentelle à l'environnement</p> <p>Dommmages immatériels non consécutifs y c. dommages résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle</p> <p>Dommmages aux biens confiés y. c. frais de reconstitution de documents/ médias confiés</p> <p>Pack Cyber-risques</p> <p>- Dommages résultant d'une atteinte logique y c. Frais de reconstitution de documents et médias confiés</p> <p>Frais de notification</p> <p>Frais d'expertise et de défense & de protection de l'image</p> <p>Responsabilité environnementale</p>	<p>9 000 000 € par année d'assurance</p> <p>9 000 000 € par année d'assurance et 1 200 000 € par sinistre</p> <p>750 000 € par année d'assurance</p> <p>500 000 € par année d'assurance</p> <p>150 000 € par sinistre</p> <p>100 000 € par année d'assurance dont</p> <p>35 000 € par année d'assurance</p> <p>15 000 € par année d'assurance</p> <p>35 000 € par année d'assurance</p>

De plus, les sociétés ci-dessous sont tenues de souscrire à une garantie financière conformément à l'ordonnance sur le portage salarial du 2 avril 2015 :

- Auprès d'Atradius :

Société	Montant de la garantie
Ad'missions Technologies	261 926,90 €
Ad'missions Transitions	191 802,10 €
Ad'missions Etudes et Projets	1 912 920,10 €
Ad'missions Access	232 742,10 €
Ad'missions Savoir Faire	648 251,10 €
Valor One	210 462,10 €
Valor Consultants	1 583 718 ,30 €
Ad'Missions One (anciennement Freelance Portage)	82 272 €

4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1 Histoire et évolution de la société

4.1.1 Nom commercial et raison sociale de l'émetteur

- Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La dénomination sociale est : FREELANCE.COM.

4.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348. Son numéro LEI est le suivant : 969500V6O5UX0822SR26

4.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

- Date de création de la Société

La Société a été constituée le 17 décembre 1991.

- Durée et exercice social (article 5 des statuts)

La Société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4.1.4 Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur

- Adresse du siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé à 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex.

Tél : +33 (0)1 80 48 70 00

E-Mail : investisseurs@FREELANCE.COM

Site Internet : <http://www.FREELANCE.COM>

Il peut être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire et, partout ailleurs, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire. Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration dans le même département ou dans un département limitrophe, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel.

- Forme juridique (article 1 des statuts)

Il est formé entre les propriétaires des actions créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur ainsi que par statuts.

- Pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur (article 1 des statuts)

Le pays d'origine de la Société est la France.

La Société est régie par les lois en vigueur ainsi que par les statuts de la Société.

5 APERÇU DES ACTIVITES

5.1 Principales activités

Positionné au cœur de la transformation du marché du travail, leader français de la relation entre les entreprises et leurs talents externes, FREELANCE.COM s'appuie sur une communauté de 370 000 consultants et experts travaillant en freelance ou dans des PME hyper-spécialisées.

Le groupe FREELANCE.COM offre une gamme complète de services : sourcing d'expertise, gestion des ressources externes, pilotage de projets, portage salarial, mise en conformité, formation...

FREELANCE.COM est l'un des acteurs de référence du Future of Work avec une mission : libérer, simplifier, et sécuriser la relation entre les entreprises et leurs talents externes.

Historiquement positionné sur l'intermédiation entre les entreprises et les consultants indépendants (freelances), essentiellement dans les métiers de l'informatique, le Groupe a connu un virage déterminant en 2016 avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire, le groupe CBV INGENIERIE qui a procédé à l'apport de l'ensemble de ses activités de portage salarial.

Cette opération a permis d'accroître très fortement la taille du groupe et de lui conférer de nouvelles ambitions.

Leader de son marché, présent à l'international (France, Allemagne, Suisse, Maroc et Royaume-Uni), le groupe a réalisé 376,3 M€ de chiffre d'affaires en 2020 (CA proforma intégrant INOP'S), en s'appuyant sur plus de 200 collaborateurs. Au total, ce sont plus d'1 million d'utilisateurs qui utilisent l'une des solutions du Groupe FREELANCE.COM.

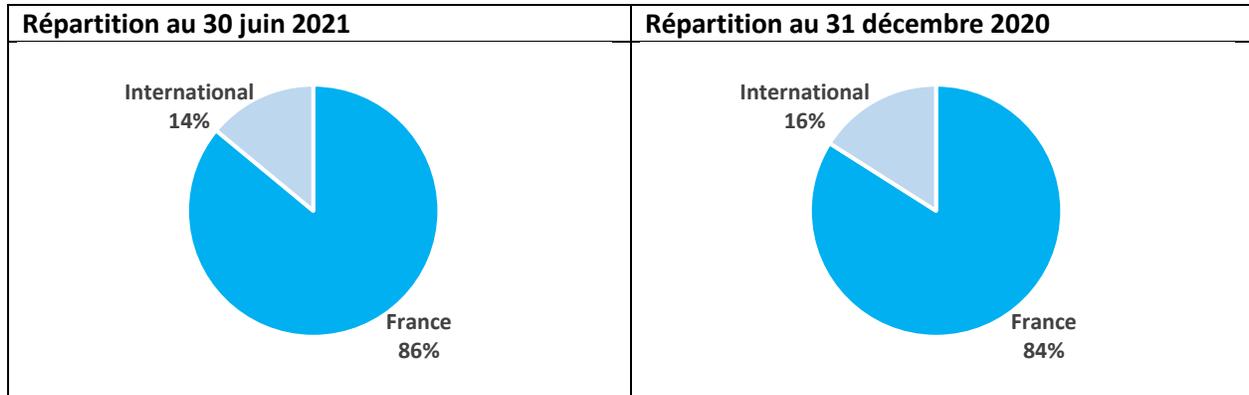
L'activité de FREELANCE.COM se décompose ainsi en deux grands métiers complémentaires :

- le Sourcing et la gestion des talents externes (intermédiation) pour le compte des entreprises, avec une forte expertise sur l'accompagnement des grands comptes,
- le Portage salarial pour les travailleurs indépendants dans les métiers de conseil et d'expertises,

complétés par deux expertises connexes,

- la Conformité des documents fournisseurs (PROVIGIS.com) ;
- la Formation (offre en phase de construction).

La répartition du chiffre d'affaires (consolidé) au 30 juin 2021 et 31 décembre 2020 entre la France et l'international était la suivante :



Source : Société

5.1.1 Sourcing et gestion des talents externes

Activité historique de FREELANCE.COM, le sourcing est la mise en relation des sociétés ayant un besoin ponctuel de ressources humaines avec des consultants ou experts travaillant en freelance ou dans des PME hyperspécialisées.

5.1.1.1 Le sourcing de talents : un service à forte valeur ajoutée sur les métiers en tension.

Les principaux profils demandés par les clients concernent les secteurs du web/ logiciel et IT, du design, art et multimédia et des services. Dans un contexte de pénurie d'expertise, notamment dans les métiers du numérique les plus innovants, la capacité à sourcer les meilleurs experts disponibles est une activité à forte valeur ajoutée.

La valeur ajoutée du métier de "sourceur" se situe à trois niveaux :

- la taille et la qualité de son "réseau" de talents potentiellement disponibles : pouvoir couvrir l'ensemble des expertises. FREELANCE.COM détient des bases composées de plus de 370 000 consultants et experts provenant de plus de 70 pays (220 000 en France) au 31 décembre 2020, couvrant plus de 240 domaines de compétences ;
- la capacité du sourceur à fournir à son client une "short list" de profils disponibles possédant les hard skills (expertise métier) et les soft skills (aptitudes relationnelles et capacité d'adaptation) attendues par le client, et à gérer l'ensemble du process de validation des compétences,
- l'accompagnement global "post-sourcing", à commencer par l'onboarding des prestataires .

5.1.1.2 La gestion des talents : au carrefour des attentes des Directions RH et des Directions Achats.

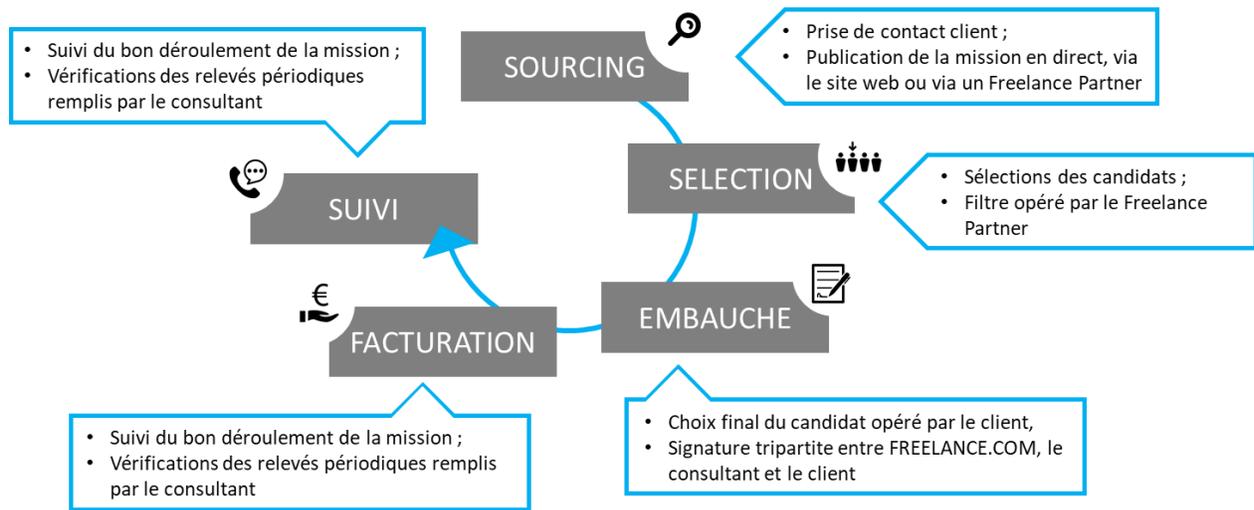
La gestion des talents relève d'une double expertise :

L'accompagnement global du client pour chacune des prestations :

Une fois le candidat sélectionné par le client, FREELANCE.COM signe un contrat avec le grand compte d'une part et avec le candidat d'autre part.

Durant la période contractuelle, FREELANCE.COM suit le bon déroulement de la mission notamment au travers de la remise de RPI (relevé périodique d'intervention) et de la validation de ceux-ci par le donneur d'ordre. FREELANCE.COM est rémunérée par le client puis verse au freelance les honoraires contractuels (montant versé par le client déduction faite de la commission de gestion de FREELANCE.COM).

Ainsi, le client est accompagné tout au long de sa recherche et durant la mission du ou des freelances. FREELANCE.COM fournit une prestation de services totalement sécurisée à ses clients grands comptes :



La gestion globale des ressources externes du client : le ressource management

Dans le cadre de marchés d'intermédiation et de contrats spécifiques d'externalisation de gestion de fournisseurs, les Directions Achats souhaitent pouvoir s'appuyer sur une seule société qui va gérer l'ensemble des petits fournisseurs, ceci pouvant inclure le portage salarial de freelances ou le portage commercial de sociétés prestataires de services.

Le ressource management s'appuie sur deux types d'expertises :

- des outils digitaux permettant le suivi de projet, le reporting et la gestion administrative de l'ensemble des fournisseurs prestataires de services,
- le pilotage de projet par l'équipe "delivery", notamment dans le cadre des projets à engagement de résultat.

Au 31 décembre 2020, l'activité de sourcing et gestion des freelances a généré un chiffre d'affaires de 210,7 M€ (y compris INOP'S) en croissance de 93,52% par rapport à 2019.

Au 30 juin 2021, l'activité de sourcing et gestion des freelances a généré un chiffre d'affaires de 147,5 M€ contre 75,2 M€ au 30 juin 2020.

A noter que certains grands comptes peuvent déléguer à FREELANCE.COM la gestion de l'ensemble de leurs petits fournisseurs, y compris des ressources non-sourcées par FREELANCE.COM. Cette activité de RESSOURCE MANAGEMENT est complémentaire de l'activité de SOURCING D'EXPERTISE.

5.1.2 Le portage salarial

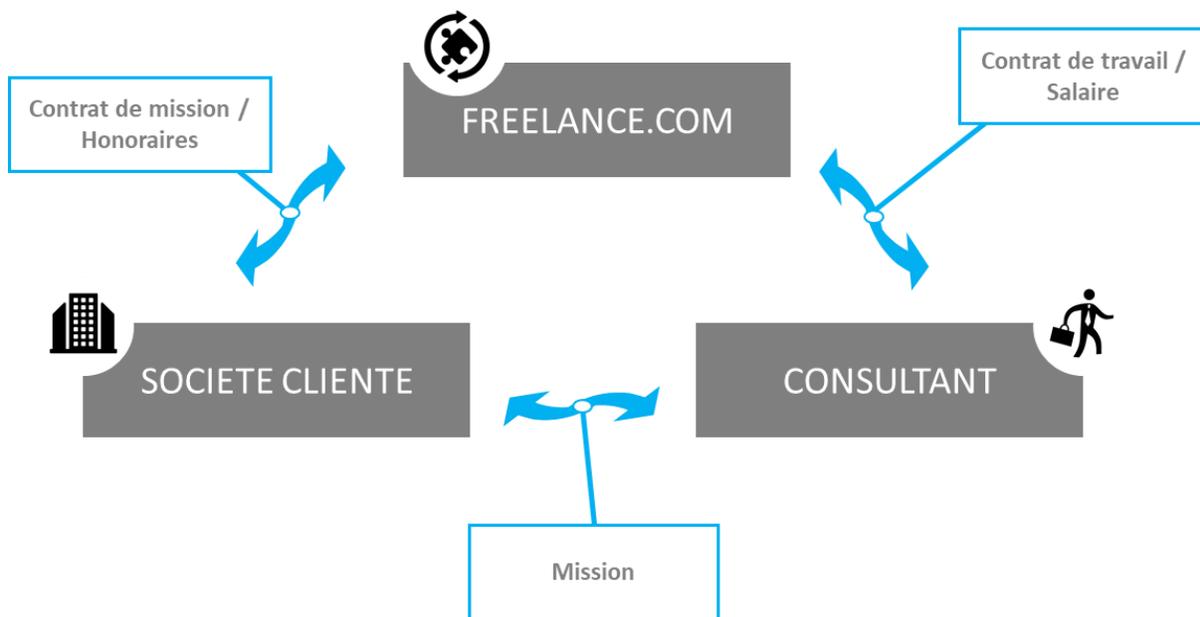
Le portage salarial est une relation contractuelle tripartite dans laquelle un salarié/consultant « porté » ayant un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial (ici, FREELANCE.COM) effectue une prestation pour le compte d'entreprises clientes.

Le fonctionnement de cette activité est le suivant :

1. Le consultant et la société cliente négocient directement les modalités de la mission à effectuer (nature, durée, prix...),
2. FREELANCE.COM signe un contrat de mission avec le client ainsi qu'un contrat de travail avec le consultant,
3. FREELANCE.COM facture au client les honoraires correspondant à la mission et verse au consultant un salaire égal au montant HT facturé, diminué des charges sociales et frais de gestion.

Cette formule, d'une part, permet au consultant d'exercer une activité autonome sous forme de mission tout en continuant à bénéficier du statut de salarié et d'autre part, constitue un outil de flexibilité pour les entreprises qui peuvent ainsi adapter au mieux leurs ressources externes à leurs besoins.

Cette organisation permet au consultant « porté » d'évoluer dans un cadre réglementé et de se concentrer sur la recherche de ses clients et sur le bon déroulement de ses missions.



Pour la société cliente, cette formule permet de bénéficier des services d'un consultant « porté » qui peut intervenir sur des missions de durée indéterminée. La société cliente sera couverte par la société de portage salarial (FREELANCE.COM) avec une couverture d'assurance complète (juridique, civile et professionnelle).

Au-delà de la flexibilité, les avantages du portage salarial sont multiples pour les clients :

- d'un point de vue Ressources Humaines : allègement de la charge de travail puisque le contrat de travail est logé chez FREELANCE.COM qui prend en charge les déclarations administratives d'embauches et les formalités de fin de contrat ;
- d'un point de vue financier, le portage salarial permet une grande réactivité face à une demande urgente tout en ayant l'assurance de ne pas dépasser le budget fixé ;
- juridiquement, le portage salarial est reconnu comme une forme d'emploi totalement réglementée (ordonnance du 2 avril 2015).

A noter que des sociétés peuvent également externaliser la gestion RH de leurs employés, en demandant à FREELANCE.COM de porter leurs salariés et d'assurer la gestion de leur contrat de travail.

En 2020, FREELANCE.COM a lancé une offre PAYROLL en adressant en priorité le marché des ESN.

Au 31 décembre 2020, cette activité a généré 111,9 M€ de chiffre d'affaires contre 126,5 M€ au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2021, cette activité a généré 63,5 M€ de chiffres d'affaires contre 56,1 M€ au 30 juin 2020.

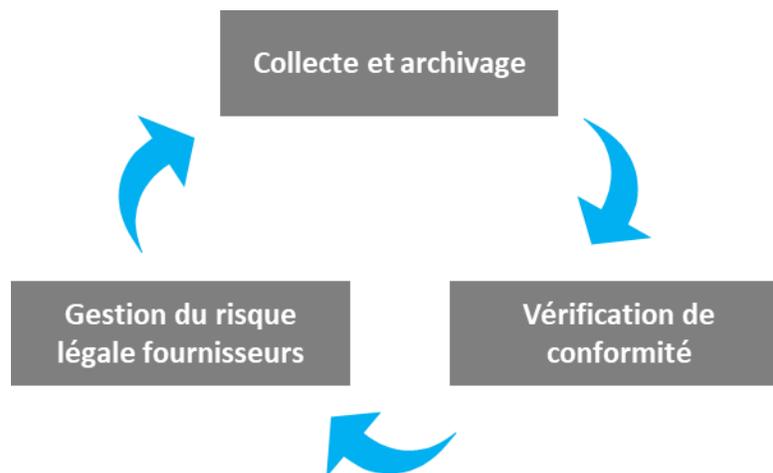
En octobre 2021, FREELANCE.COM a fait l'acquisition du groupe HELVETIC PAYROLL composé de trois sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES), leader du portage salarial en Suisse afin de créer un leader européen du portage salarial. Se reporter au paragraphe 10.1.3 du présent document pour une présentation de HELVETIC PAYROLL.

5.1.3 La conformité des documents et la collecte de données fournisseurs : PROVIGIS (DATA RSE)

5.1.3.1 : La conformité : l'activité historique et le cœur de métier de PROVIGIS :

L'activité de gestion de documents légaux de FREELANCE.COM correspond à la prise en charge par le Groupe de la collecte régulière des documents obligatoires que les clients donneurs d'ordre doivent se procurer auprès de chacun de leurs fournisseurs et sous-traitants puis au contrôle de ces documents afin de s'assurer que ces derniers sont en règle.

En effet, le client donneur d'ordre doit collecter et vérifier les attestations soumises au devoir de vigilance, sous peine de sanctions et de poursuites pénales, auxquels peuvent s'ajouter des niveaux de contrôle additionnels propres à chaque entreprise.



La plateforme web développée par PROVIGIS permet d'optimiser le temps dédié à cette activité par les clients et d'avoir un travail plus sécurisé évitant les erreurs de centralisation et d'actualisation des documents.

La solution en ligne de prise en charge collective et vérification des documents légaux des fournisseurs et sous-traitants dans le cadre de l'obligation de vigilance des donneurs d'ordre permet :

- Le contrôle systématique de l'Extrait K-bis,
- La preuve de l'authentification des attestations de Vigilance (URSSAF, RSI, MSA) via le récépissé téléchargeable,
- La Gestion par contrats/prestations des listes nominatives des travailleurs étrangers, déclaration CNIL,
- La Délivrance du certificat PROVIGIS.

5.1.3.2 : La connaissance-fournisseur : une extension de l'expertise de PROVIGIS

De plus en plus, PROVIGIS étend sa collecte de données fournisseurs pour se positionner de manière plus globale comme un acteur leader de la connaissance fournisseurs. PROVIGIS accompagnent les grands donneurs d'ordre dans le cadre de la mise en place de leur stratégie "Know Your Supplier" et dans la mise en œuvre de leur stratégie d'achat responsables :

- Questionnaires complémentaires, certifications & labels,
- signature de chartes, etc...

Cette certification PROVIGIS intégrant des données RSE s'intègre aujourd'hui dans le processus d'obtention de labels RSE tels que le label RFAR ou le label Lucie, ou encore dans la notation RSE d'EcoVadis.

Depuis 2021, la certification PROVIGIS devient une certification Fournisseur Responsable ou Acheteur Responsable, avec 3 niveaux bronze, silver et gold, témoignant notamment de l'engagement RSE des fournisseurs, au-delà de leur obligation de conformité.

Les services fournis par PROVIGIS sont facturés au donneur d'ordre sous forme d'abonnement annuel, reconductible d'une année sur l'autre. Cette activité bénéficie d'un taux de renouvellement des contrats très élevé.

PROVIGIS compte plus de 1250 donneurs d'ordres dont des groupes de forte notoriété tels que AXA, TOTAL, CAP GEMINI, L'OREAL, SOCIETE GENERALE, AFNOR, SCHNEIDER ELECTRIC, BNP...

Au 31 décembre 2020 cette activité a généré 2,4 M€ contre 2,1 M€ au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2021, cette activité a généré 1,3 M€ contre 1,2 M€ au 30 juin 2020.

5.1.4 La formation

FREELANCE.COM est aujourd'hui présent sur le marché de la formation avec une communauté de plus de 1 400 formateurs. La structure de portage salarial a développé un vrai savoir-faire dans l'accompagnement des formateurs portés pour réaliser leurs missions auprès d'entreprises, de la TPE aux grands comptes.

Avec l'arrivée du réseau Inop's dans le périmètre de FREELANCE.COM, le Groupe a également accès à l'ensemble des PME du numérique de ce réseau qui ont développé une activité de formation.

L'enjeu au cours des prochaines années sera de renforcer notre positionnement auprès des grands comptes et développer une offre globale d'opérateur de formation multi-expertise via les compétences de ses communautés d'indépendants et pure players.

Cette stratégie de consolidation de notre offre de formation s’inscrit dans un contexte de normalisation du secteur de la formation.

L’acquisition de TMC France en mars 2021 s’inscrit dans cette stratégie.

Avec cette acquisition, FREELANCE.COM pourra s’appuyer sur l’expertise d’un acteur reconnu de la formation déjà bien établi et certifié Qualiopi.

TMC France couvre les principales typologies d’intervention de la formation : présentiel, distanciel, e-learning, 3d virtuel, multimodal.

5.2 Les principaux marchés

Au cœur de la transformation du monde du travail et de la relation entre entreprises et talents externes, FREELANCE.COM réalise différentes activités d’intermédiation et de services à valeur ajoutée qui positionne le groupe sur différents marchés :

- Marché des Travailleurs Indépendants / Freelances
- Marché du Portage Salarial
- Marché de la Certification de documents obligatoires légaux

Le tableau ci-dessous présente les différents types de contrats possibles et les organisations de chacun :

Type de contrats	Statuts	Parties en présence	Partie à l’origine de la relation	Profils
Portage salarial	Salarié	Salarié porté, client final et entreprise porteuse.	Le salarié porté	A l'origine destiné aux cadres experts en informatique, communication et marketing.
Travailleur freelance	Société (EURL, SASU, EI, EIL), Auto-Entrepreneur	Travailleur indépendant et client final. Agence de "freelancing" pour la mise en relation puis la gestion du contrat (le client paye l'agence qui paye le consultant).	Agence de freelancing	Travailleurs qualifiés ou experts, souvent dans les domaines de l'informatique, du conseil, du web, du graphisme, du design.
Travail temporaire	Intérimaire	Intérimaire, client final et agence d'intérim.	Agence d'intérim	Ouvert à tous les profils, dans tous secteurs (industrie 46%, tertiaire 42%, BTP 12%)*

* Source : Baromètre PRISM’EMPLOI – Décembre 2019

Le contrat d'intérim permet d'externaliser certaines fonctions au sein de l'entreprise. FREELANCE.COM est peu présent sur ce marché qui comptait plus de 794 656 emplois à fin janvier 2020 (*source : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/>*).

5.2.1 Le portage salarial

Le portage salarial est apparu dans les années 80 et représente une combinaison avantageuse entre le travail indépendant et le salariat. Tout en lui accordant une grande autonomie, le portage salarial confère au travailleur une certaine « sécurité de l'emploi ». En effet, le travailleur « porté » bénéficie des avantages sociaux d'un contrat de travail auprès d'une société de portage, alors même qu'il est libre de choisir ses missions.

Le portage salarial fait donc intervenir trois parties : le salarié porté, l'entreprise de portage salarial et le client final.

- Le salarié porté :

Le portage salarial s'adresse historiquement aux cadres et s'est ouvert aux non-cadres depuis avril 2015. La personne est souvent experte dans un domaine et est désireuse de conserver son autonomie et sa liberté d'organisation. Le salarié porté prospecte lui-même le client final en fonction du type de mission qu'il souhaite faire. C'est également à lui que revient la tâche de négocier les tarifs et le planning de la mission.

Par son statut de salarié (CDI ou CDD), le porté bénéficie de tous les avantages sociaux classiques : sécurité sociale, chômage, prévoyance retraite, etc.

- L'entreprise porteuse :

La société de portage est l'intermédiaire entre le salarié porté et le client final. C'est auprès d'elle que le consultant est salarié, elle a donc une activité administrative importante (facturation, protection sociale, etc.). C'est également la société de portage qui perçoit la rémunération des missions effectuées par les salariés portés, sur laquelle elle prend une marge. Cependant, ce n'est pas à elle que revient la recherche des missions ni la négociation des tarifs qui se font directement entre porté et client final.

- Le client final :

Le portage salarial offre au client final la possibilité d'engager un consultant pour une durée indéterminée sans prendre le risque économique d'un contrat en CDI. Le client final verse le salaire et les charges directement à l'entreprise porteuse et non pas au consultant. En revanche, il négocie directement avec le porté les termes de la mission.

Selon le syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial (PEPS), la France comptait environ 90 000 salariés portés en 2019 alors qu'ils étaient 52 000 en 2014, soit une croissance de +73% entre 2014 et 2019. Sur le plan européen, 7 millions de personnes sont aujourd'hui des salariés portés.

Le chiffre d'affaires généré par cette activité s'élevait en 2018 à 1 milliard d'euros (*source : PEPS*) contre seulement 517 millions d'euros en 2014.

Le marché va continuer sa forte progression dans les années à venir. La PEPS prévoit 600 000 salariés portés et un chiffre d'affaires de 15 milliards d'€ à horizon 2025.

Selon le baromètre annuel IFOP-FREELANCE.COM, réalisé en décembre 2020 sur un échantillon de 1 004 cadres du privé, 35% des répondants affirment avoir l'intention d'expérimenter le portage salarial dans un horizon de cinq ans. Pour rappel, ce score était de 31% en 2018. Cette intention est encore plus marquée chez certains sous-groupes de répondants : ceux qui "Encadrent plus de 10 personnes" (48%), dans le secteur "Information et Communication" (39%), qui évoluent dans des "structures de moins de 20 salariés" (40%), ou comptant "moins de 10 ans d'ancienneté" (39%).

La croissance du portage salarial est soutenue par :

- l'essor de l'externalisation dans son ensemble mais également par la volonté d'indépendance et d'entrepreneuriat de la génération « Y ». En effet, cette forme de contrat offre un double avantage aux salariés : l'indépendance technique et la protection sociale.
- la professionnalisation de la branche et notamment l'évolution de la réglementation et la création de la convention collective qui donne un cadre juridique au secteur.

La réglementation encadrant le portage salarial n'a pas cessé d'évoluer au cours des dernières années (cf. paragraphe 3.3.1 ci-dessus) afin notamment d'élargir la population cible et de sécuriser cette branche professionnelle. Ce nouveau cadre a renforcé le potentiel de ce type de contrat. En effet, le gouvernement a publié le 2 avril 2015 une ordonnance précisant les règles de fonctionnement du portage salarial alors que cette notion a été introduite dans le code du travail le 25 juin 2008. Ainsi, l'ordonnance a permis :

- la diminution de la rémunération minimale de 2 900 € brut mensuel à 2 414 €,
- de faire reconnaître les droits des salariés portés auprès de pôle emploi,
- d'ouvrir le contrat aux non-cadres et aux titulaires d'un CDD (contre cadre en CDD auparavant).

L'ordonnance a durci les règles envers les sociétés porteuses qui ont désormais l'obligation de garantir les salaires du personnel porté. Elle précise également que le portage salarial est uniquement destiné à des prestations de service (hors service à la personne) rendues par des personnes professionnellement autonomes.

Enfin, le portage salarial est devenu un secteur à part entière en décembre 2016 lorsqu'une branche professionnelle dédiée a été créée. En mars 2017 a été signée une convention collective qui lui est consacrée. Ces nouvelles réglementations mettent fin à des années de discussion entre le gouvernement et les partenaires sociaux qui réclamaient une sécurité et une protection sociale plus importantes pour les salariés portés. Ainsi, ces derniers bénéficient depuis le 1er juillet 2017, de la mise en place de deux mécanismes de protections : un individuel (réserve utilisable en cas d'inactivité) et un collectif (fond de mutualisation qui sécurise les parcours).

5.2.2 Les travailleurs freelances

Les freelances sont des travailleurs indépendants qualifiés — spécialisés en marketing, graphistes, designers ou développeurs informatiques — qui choisissent de se mettre à leur compte sans employer d'autres personnes. Ils fournissent leurs services à des sociétés / organisations qui ont externalisé leur fonction.

FREELANCE.COM s'est associé en 2021 avec Datastorm (École National de Statistique et d'Économie) pour définir un panorama sur le freelancing en France. Cette étude statistique est conduite par des chercheurs universitaires, en s'appuyant sur les bases INSEE, URSSAF, DARES (Ministère du Travail) et des bases FREELANCE.COM :



La motivation principale de ces travailleurs Freelance est la liberté. C'est un statut qui confère beaucoup d'autonomie au travailleur notamment sur :

- la gestion de son temps de travail,
- le choix des clients et des projets,
- le choix du lieu de travail.

Coté entreprises, elles sont séduites par la flexibilité qu'offre le freelancing. Les entreprises peuvent faire appel à un travailleur freelance pour une mission et non pour une simple durée, ce qui facilite la gestion des projets.

Le freelancing va continuer de progresser car il répond aux nouveaux enjeux du monde du travail notamment en matière de flexibilité de l'emploi.

En effet, toujours selon l'étude IFOP - FREELANCE.COM de décembre 2020, le statut de freelance conserve son socle de bonne image, plus de 3/4 des cadres du privé (76%) affirmant en avoir une bonne opinion. Signe de la quasi-absence de caractère déceptif, ce taux grimpe à 84% auprès de ceux ayant déjà expérimenté ce statut. Mais ce jugement repose davantage sur une idée a priori que sur une expérience réelle dans la mesure où seuls 18% des cadres déclarent avoir déjà exercé une activité professionnelle en tant que Freelance dont 7% « plusieurs fois ». Certaines catégories de cadres sont toutefois beaucoup plus nombreuses à avoir déjà franchi le pas : les encadrants (24% contre 18% en moyenne), les cadres évoluant dans les secteurs « Information / Communication », « Activités immobilières », « Administration » (28% dans les 3 cas) et ceux travaillant dans une TPE (29%).

Une proportion non négligeable de cadres du privé (30%) déclare avoir déjà songé à démissionner pour devenir Freelance, score qui varie peu sur un an malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire. Cette intention de démission est nettement plus prononcée auprès des encadrants d'une équipe de plus de 10 personnes (39% contre 30% en moyenne), des cadres du secteur « Activités immobilières » (39%) et de ceux dont le foyer comprend 3 enfants ou plus (46%).

Au-delà des aspirations personnelles, la propension des actifs à choisir un statut d'indépendant est évidemment corrélé à l'action des pouvoirs publics pour favoriser les nouvelles formes de travail. En septembre 2021, le président de la République Emmanuel Macron a dévoilé un plan en faveur des indépendants. L'accent est mis sur la protection de leur patrimoine personnel et le développement de l'assurance chômage. En matière de retraite, le plan prévoit que les indépendants pourront valider des trimestres sur la base des revenus perçus ces trois dernières années. En parallèle, un dispositif pourra être mis en place pour les indemnités journalières en cas de congés maladie et de maternité. Ce type d'annonce est un signal important pour les travailleurs indépendants et pourrait favoriser l'accélération de l'engouement pour les freelancing dans les années à venir.

5.2.3 Certification de documents légaux

Le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie stipule que : « La certification est une procédure par laquelle une tierce partie, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un système d'organisation, un processus, une personne, un produit ou un service est conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel. »

La loi du 16 juin 2011 (article L8222-1 du Code du travail), entrée en vigueur au 1er janvier 2012, a permis de légiférer sur l'obligation de vigilance entre un donneur d'ordre et un sous-traitant.

Ainsi, toute entreprise concluant un contrat d'un montant égal ou supérieur à 5 000 euros hors taxes (3 000 € TTC jusqu'au 31 mars 2015) a une obligation de vigilance et est tenue de s'assurer que son co-contractant (sous-traitant, fournisseur, prestataire...) est en situation régulière vis-à-vis de la législation relative au travail dissimulé.

Le sous-traitant et/ou fournisseur doit être en mesure de fournir à son donneur d'ordres une attestation déclarative portant non seulement sur ses obligations en matière de déclaration, mais également de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, précisant le nombre de ses salariés et l'assiette des rémunérations déclarées.

Le sous-traitant doit entre-autre fournir une attestation de vigilance (document délivré par l'URSSAF) afin de s'assurer qu'il respecte ses obligations de déclaration et de paiement des charges sociales.

Le donneur d'ordre doit vérifier l'authenticité de ces documents lors de la conclusion du contrat puis tous les 6 mois jusqu'à l'extinction du contrat. Pour se faire, il doit saisir le numéro de sécurité mentionné dans les documents sur le site de l'URSSAF.

Si le donneur d'ordre ne s'acquitte pas de ces tâches, il pourra être sanctionné (lors d'un contrôle de l'URSSAF) notamment si l'un de ses sous-traitants n'a pas respecté ses obligations. Il devra alors, par exemple, verser les taxes, cotisations ou diverses charges que le sous-traitant aurait dû verser.

Comme désormais beaucoup de fonctions dans l'entreprise, l'obligation de vigilance peut être externalisée et confiée à un tiers : on le nomme « tiers certificateur ». Ce dernier prend contact avec le fournisseur afin d'obtenir les pièces justificatives et assure leur mise à jour et leur vérification régulière, afin que l'entreprise cliente (le donneur d'ordre) respecte son obligation.

La clarification de la législation en 2012 a donné un contexte légal à l'activité de PROVIGIS en lui permettant d'éviter les conflits avec les sous-traitants/ fournisseurs ou les donneurs d'ordre.

L'activité de certification de documents légaux n'est pas soumise à une saisonnalité ou à une cyclicité de son marché.

5.3 Évènements importants dans le développement des activités du Groupe

Créé en 1992, FREELANCE.COM est un Groupe de services externalisés, spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants sous un statut de freelance ou de portage salarial. Cette offre est complétée d'un service de certification dématérialisée de Data RSE.

1992	Création de la société « Groupement Des Freelances en Informatique » (GDFI). GDFI propose aux entreprises des freelances spécialisés en informatique.
1996	Rachat de la société GDFI par Ms. A. Martinie et S. Vieujoit.
1997 -1999	Lancement du premier site web « Freelance Technologies ». La croissance de l'activité est forte, la Société se développe particulièrement sur le segment des clients « grands comptes ». Développement international avec ouverture de plusieurs filiales à l'étranger. GDFI change sa dénomination pour FREELANCE.COM. Le siège social est déplacé aux Etats-Unis.
2000-2001	Une levée de fonds de 5 M\$ est réalisée. L'éclatement de la bulle Internet et les opérations internationales, fortement consommatrices de trésorerie, fragilisent la structure financière du Groupe. Mise en place d'un nouveau management basé en Europe afin de rationaliser les activités : fermetures des filiales américaines, restructuration des activités européennes et réorganisation juridique. FREELANCE.COM France devient la maison mère du Groupe et réalise une augmentation de capital de 2,5 M€ en novembre 2001.
2002	Développement des activités communication et consulting.
2005	Introduction sur Euronext Growth (anciennement Alternext), le Groupe lève 2,5 M€.
2006	Début de l'activité de portage salarial avec la création de la société PORTAGE.COM (PC SAS). Lancement de nouveaux projets : réalisation d'un site web de nouvelle génération et d'une nouvelle place de marché en ligne « FREELANCE / DIRECT ». Acquisition des sociétés VALOR et VALOR CONSULTANTS.
2007-2009	Acquisition en 2007 de la société WEB PROFILS (devenue PROVIGIS) et début de l'activité de certification de documents.
2010	Lancement officiel de l'offre FREELANCE / DIRECT et du nouveau site web FREELANCE.COM.
2014	Fort développement de l'activité de PROVIGIS (certification dématérialisée de Data RSE) avec des clients de renom et amélioration des fonctionnalités du site Internet.
2015-2016	Refonte de l'outil informatique de gestion des ventes et d'interface avec les clients. Franchissement du seuil de 200 000 CV et d'ouverture de plus de 30 000 comptes de donneurs d'ordres en provenance de plus de 70 pays. FREELANCE.COM a réalisé en août 2015 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1,3 M€.

	<p>Puis FREELANCE.COM a réalisé en avril 2016 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 4,1 M€.</p> <p>Au cours de ces augmentations de capital et par le rachat des parts détenues par A. Martinie, GROUPE CBV INGENIERIE devient le nouvel actionnaire de référence avec 64,49% du capital et 57,06% des droits de vote de FREELANCE.COM.</p> <p>Par ailleurs, en octobre 2015, un nouveau management a été mis en place avec pour objectif de prendre des mesures fortes de relance de l'activité afin que FREELANCE.COM retrouve la croissance à moyen terme.</p> <p>Fin décembre 2016, GROUPE CBV INGENIERIE accroît son contrôle de la société FREELANCE.COM en apportant sa branche d'activité de portage constitué de 29 sociétés dont 16 détenues directement. Ce rapprochement vise à favoriser l'émergence de synergies commerciales, de complémentarités opérationnelles et de nouvelles perspectives de développement pour permettre au futur ensemble d'accroître ses parts de marché et de devenir l'acteur incontournable de son secteur.</p> <p>A l'issue de cette opération, GROUPE CBV INGENIERIE détient 88,36% du capital et 84,89% des droits de vote de FREELANCE.COM.</p>
2017	<p>En février 2017, les 5 sites parisiens du nouvel ensemble ont été regroupés sur un seul site situé dans la Grande Arche de la Défense (Paroi Nord de la Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex).</p> <p>En mai 2017, le Groupe étend son activité en Europe en ouvrant un nouveau bureau à Berlin, en Allemagne. Ce bureau pourra s'appuyer sur les équipes de la société Ergonos Germany (une des sociétés apportées par GROUPE CBV INGENIERIE).</p> <p>En juillet 2017, le Groupe a ouvert un nouveau bureau international à Singapour. Ce bureau doit assurer le développement de l'activité dans toute l'Asie du Sud-Est sous la dénomination commerciale FREELANCE.COM Asia.</p>
2018	<p>Le 29 juin 2018, le Groupe a réalisé une nouvelle opération d'apports portant sur les titres FREELANCE.COM Maroc SARL. Cette opération permet à FREELANCE.COM de détenir 100% des titres de FREELANCE.COM Maroc SARL et ses filiales contre 60% précédemment.</p> <p>Sur l'exercice FREELANCE.COM a constaté l'exercice de 4 132 326 BSA qui ont conduit à la création de 4 132 326 actions nouvelles. Le montant total levé résultant de l'exercice de ces BSA s'élève à 4,3 M€.</p> <p>Les fonds propres de FREELANCE.COM continuent ainsi de se renforcer.</p>
2019	<p>En 2019, le Groupe a procédé à une simplification de son périmètre : les sociétés AD'Missions SAS et Savoir-Faire et Entreprise ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de FREELANCE.COM et 10 autres filiales AD'Missions ont été absorbées par AD'Missions Etudes et Projets. Ainsi, le Groupe est désormais composé de 21 sociétés.</p>

	Sur l'exercice FREELANCE.COM constate un quasi doublement de son activité sourcing/gestion de sous-traitance sur 2019 vs 2018.
2020	Le 18 juin 2020, FREELANCE a pris une participation majoritaire (75%) au capital de la société INOP'S (1 ^{er} réseau d'experts du numériques) afin de constituer un acteur leader des prestations intellectuelles.
2021	<p>Le 8 mars 2021, le Groupe a réalisé une nouvelle acquisition par voie d'apports portant sur l'intégralité des titres de la société COWORKEES (plateforme digitale de mise en relation et de gestion de projet entre freelances et entreprises en France et en Suisse).</p> <p>Le 18 juin 2021, FREELANCE a acquis via un apport en nature et une acquisition en numéraire 100% du capital de la société TMC France (opérateur certifié Qualiopi).</p> <p>Le 28 octobre 2021, FREELANCE.COM a réalisé l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL, composé de 3 sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES), leader du portage salarial en Suisse.</p>

5.4 Stratégie et objectifs

La croissance constatée en fin d'année 2020 et au cours du premier semestre 2021 témoigne de la pertinence de la stratégie commerciale du Groupe, qui entend continuer à se développer fortement dans ses services aux indépendants et aux entreprises et conforter sa place de leader français de l'intermédiation entre entreprises et prestataires intellectuels.

Comme lors des exercices précédents, d'importants investissements continuent d'être réalisés en ressources humaines, en marketing et en informatique, clés de voûte de la stratégie du groupe. L'exercice 2020 ainsi que le premier semestre 2021 s'inscrivent dans cette continuité et FREELANCE.COM se fixe pour objectif d'atteindre le milliard d'euros de chiffre d'affaires d'ici 2025.

En 2020 et 2021, FREELANCE.COM a acquis plusieurs sociétés :

- Le 18 juin 2020, FREELANCE.COM a pris une participation majoritaire au capital de la société INOP'S ; un réseau d'experts du numérique qui a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 84 M€.
- Le 5 mars 2021, le Groupe a réalisé une nouvelle acquisition par voie d'apports portant sur l'intégralité des titres de la société COWORKEES, plateforme digitale de mise en relation et de gestion de projet entre freelances et entreprises en France et en Suisse.
- Le 18 juin 2021, FREELANCE.COM a acquis via un apport en nature et une acquisition en numéraire 100% du capital de la société TMC France, opérateur certifié Qualiopi.
- Le 28 octobre 2021, FREELANCE.COM a réalisé l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL, composé de 3 sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES), leader du portage salarial en Suisse.

Plus précisément, l'acquisition d'HELVETIC PAYROLL est structurante puisqu'elle doit permettre à FREELANCE.COM de devenir un acteur majeur sur le marché Suisse. Fort de ce nouveau leadership en Europe, le Groupe FREELANCE.COM pourra s'appuyer sur une marque déjà bien implantée localement, ainsi qu'une solution éprouvée, PAYROLL, et d'une plateforme PUMA Connect pour développer ses offres digitales de portage salarial.

HELVETIC PAYROLL par sa connaissance du marché germanophone pourra également servir de base pour le développement à l'international du Groupe FREELANCE.COM notamment vers l'Allemagne. Cette opération permettra enfin d'augmenter la base de consultants indépendants pour le Groupe FREELANCE.COM et d'attirer de nouveaux consultants aux vellétés internationales.

Avec ces acquisitions FREELANCE.COM a la volonté de poursuivre son développement, en complétant son offre de services - recrutement des talents, gestion des ressources et mise en conformité, portage salarial – avec un réseau de PME et de start-up du numérique, une capacité accrue d'engagement au forfait, des offres dédiées au secteur public et une plateforme de freelances mais aussi de s'affirmer au niveau européen.

5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevet et de licence, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Le Groupe n'est pas dépendant de brevet ou de licence, ni de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.



FREELANCE.COM détient les marques et noms de domaine suivants :

Marques :

Le Groupe a déposé à l'INPI les marques suivantes :

- FREELANCE.COM portage (marque sans logo)
- Freelance Europe (marque sans logo)
- Freelance Expert (marque sans logo)
- Freelance Zone (marque sans logo)
- Freelance Consulting (marque sans logo)
- Freelance Conseil (marque sans logo)
- Freelance Talent (marque sans logo)
- Freelance&co (marque sans logo)
- Freelance Data (marque sans logo)
- Freelance Profil (marque sans logo)
- Freelance Success (marque sans logo)
- Freelance First (marque sans logo)
- Freelance Pro (marque sans logo)
- FREELANCE.COM Models (marque sans logo)
- Freelance World (marque sans logo)
- FREELANCE.COM models (marque et logo)
- Freelance Life (marque sans logo)
- BE FREELANCE (marque sans logo)
- Freelance.eu (marque sans logo)
- Freelance.fr (marque sans logo)
- Freelance.org (marque sans logo)
- Freelance.net (marque sans logo)
- Freelance.online (marque sans logo)
- Freelance.market (marque sans logo)
- Freelance.mobile (marque sans logo)
- Freelance.corp (marque sans logo)
- Freelance.tech (marque sans logo)
- Freelance.link (marque sans logo)
- Freelance Community (marque sans logo)
- Valor portage (marque sans logo)
- PROVAO (marque sans logo)
- PROVIGIS (marque sans logo)
- RM RESSOURCE MANAGEMENT (marque sans logo)
- FREELANCEBENCH (marque sans logo)
- FREELANCEAGLE (marque sans logo)
- FREELANCECORP (marque sans logo)
- VIGIBILITE (marque sans logo)
- VIGIBILITY (marque sans logo)
- PROCURIS (marque sans logo)
- MYFREEZONE (marque sans logo)
- FREELANCE DIRECT (marque sans logo)
- FREELANCE CORPORATE (marque sans logo)

- FREELANCETOOLS.COM (marque sans logo)
- PROWER.COM (marque sans logo)
- FREELANCECASH.COM (marque sans logo)
- FREELANCE.COM (marque et logo)
- FREELANCE.COM (marque sans logo)
- FREELANCE (marque et logo)
- IT'S TIME TO WORK DIFFERENTLY (marque sans logo)
- FREELANCE SUPPORT SERVICES FSS (marque sans logo) – uniquement au Maroc
- FREELANCE SUPPORT SERVICES F2S (marque sans logo) – uniquement au Maroc
- FREELANCE BUSINESS SERVICES (marque et logo)
- FREELANCE PROTECTION (marque et logo) – uniquement au Maroc
- FREELANCE2S (marque et logo) – uniquement au Maroc
- MY FREELANCE (marque sans logo)
- FREELANCE PORTAGE IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- PORTAGE.COM IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- FREELANCE.JOB IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- PORTAGE (marque et logo)
- PCSAS IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT
- Interprojets.com (marque et logo)
- CLUB ACHETEUR (marque sans logo)
- PORTAGE TEMPORAIRE (marque sans logo)
- La Force Commerciale des Indépendants (marque sans logo)
- RESSOURCE MANAGEMENT (marque et logo)
- RM RESSOURCE MANAGEMENT (marque et logo)
- LE BLOG DU FREELANCE (marque et logo)
- FRANCE PORTAGE SALARIAL IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- VALOR SA IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT
- VALOR CONSULTANTS IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- VALOR ONE IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- GROUPE FCOM (marque sans logo)
- RM PRO (marque sans logo)
- Freelance technologies (marque et logo)
- FREELANCE GROUPE (marque et logo)
- RM PRO (marque et logo)
- FREELANCEONE (marque et logo)
- FRANCE PORTAGE SALARIAL (marque et logo Valor)
- Freelance (marque et logo)
- F FREELANCE (marque et logo)
- PROVIGIS (marque et logo)
- Talenteed (marque)
- Agile Portage (marque)

Noms de domaine :

Le Groupe FREELANCE.COM a enregistré 169 noms de domaine afin de couvrir l'ensemble de ses activités (notamment : FREELANCE.COM, admissions.fr, valor.fr, portage.com, portage-salarial.com, savoirfaire.fr, PROVIGIS.com, web-profils.com, access-etoile.fr, club-acheteurs.com) déclinés en .fr, .com, .eu et autres postfixes nationaux.

5.6 Position concurrentielle

Fondée en 1992, FREELANCE.COM est l'un des précurseurs de « l'intermédiation » et l'un des principaux acteurs de ce marché.

Cependant, de nombreux concurrents se sont aujourd'hui créés et développés sur ce marché qui est devenu relativement concurrentiel. D'autres sociétés similaires proposent le même type de service accroissant ainsi la concurrence.

Avec une croissance de près de 28% par an depuis l'ordonnance de 2015¹, le secteur s'est structuré et compte plus de 300² sociétés en 2019 selon le PEPS, syndicat représentatif du portage salarial.

Dans ce marché extrêmement concurrentiel, FREELANCE.COM fait partie des rares acteurs de taille significative spécialiste de la mise en relation entre les entreprises et les travailleurs indépendants

Il existe 3 profils d'entreprises présents sur le marché du portage français :

- **Les groupes spécialistes du portage salarial** : souvent présents sur le secteur depuis plus de 15 ans, bien avant son encadrement juridique récent. Ils ont atteint aujourd'hui une taille critique (souvent plus de 500 consultants actifs par an) et une assise financière.
Exemple de sociétés : AD'MISSIONS, VALOR, JAM, ABC PORTAGE, CADRES EN MISSION, RH SOLUTIONS ;
- **Les entreprises de portage indépendantes** : en 2016, 91% des entreprises du secteur comptaient moins de 250 salariés portés. À côté des groupes précédemment évoqués, cohabitent donc sur le marché français un grand nombre d'acteurs de plus petite taille avec le plus souvent un ancrage sur un territoire ou un bassin d'emploi tissant des liens étroits avec les acteurs de l'emploi (APEC, Pôle emploi, collectivité territoriale...)
Exemple de sociétés : ALTROS, CAPE SERVICES, PORTAGEZ-VOUS, EMBARQ, REGIE-PORTAGE, PORTALIA ;
- **Les entreprises rattachées à un groupe qui se positionne de façon transversale sur de la prestation RH** : si une entreprise de portage salarial est tenue (Art. L. 1254-24 du Code du travail) d'exercer l'activité de portage salarial à titre exclusif, un nombre croissant d'entreprises de portage appartient à un groupe qui se positionne de façon transversale sur de la prestation RH. Par exemple, c'est le cas des principales sociétés d'intérim et de management de transition.

73% des entreprises du secteur réalisent un chiffre d'affaires compris entre 1 M€ et 10 M€, selon le site internet Le Guide du Portage.

Sources : Site internet (www.guideduportage.com) – publication du 11/02/2020) et Annuaire Peps

CL

¹ Source rapport de branche 2019 – site PEPS

² Source OPCALIA/PEPS 2019 – site PEPS

Concernant la certification de documents légaux liés aux fournisseurs, le marché est concurrentiel, deux autres acteurs principaux sont présents sur ce marché aux cotés de FREELANCE.COM : ATTESTATION LEGALE (généraliste tel que FREELANCE.COM), E-ATTESTATIONS.COM (spécialisé sur le marché public).

La spécificité du Groupe repose sur son offre de solutions diversifiées et peut, à travers ses entités, offrir à ses clients des consultants aussi bien freelances que salariés portés, puis compléter les démarches juridiques et légales. Ainsi, FREELANCE.COM peut profiter des synergies entre ses filiales pour capter un plus grand réseau de clients, en intervenant dans plusieurs phases de l'externalisation : la recherche d'un prestataire, la contractualisation, la rémunération et le respect du cadre réglementaire.

5.7 Investissements

5.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le Groupe poursuit ses développements entre le 31 décembre 2020 et la date d'enregistrement du présent document.

A partir de 2018, le Groupe a fortement investi dans la digitalisation et l'automatisation des processus et outils internes. Les investissements totaux (1 531 K€ en 2018, 1 309 K€ en 2019, 1 987 K€ en 2020 et 1 001 K€ au 30 juin 2021) sont principalement liés au développement de ces outils internes.

Au 31 décembre 2020, les investissements étaient principalement liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles pour le développement de deux projets informatiques majeurs pour le groupe, baptisés SMART et TEOREME afin d'améliorer ses process internes et ses offres commerciales.

Au 30 juin 2021, les investissements sont principalement liés à la poursuite des développements des logiciels SMART, CONNECTEED et PAYROLL ainsi qu'au développement d'un nouveau projet de PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES et destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires et donneurs d'ordre.

5.7.2 Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris

Dans la continuité des investissements de 2019 et 2020, le Groupe continue ses investissements en ressources humaines, en marketing et en informatique afin de digitaliser ses métiers.

5.7.3 Co-entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats

Au 30 juin 2021, l'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé en intégration globale.

Ces sociétés sont présentées au paragraphe 6 du présent document.

En mars 2021, FREELANCE.COM a acquis COWORKEES. Celle-ci sera consolidée à partir du 1^{er} mars 2021.



En juin 2021, FREELANCE.COM a acquis TMC France. Celle-ci sera consolidée à partir du 1^{er} juillet 2021.

En octobre 2021, FREELANCE.COM a acquis le Groupe HELVETIC PAYROLL. Celui-ci sera consolidé à partir du 1^{er} novembre 2021.

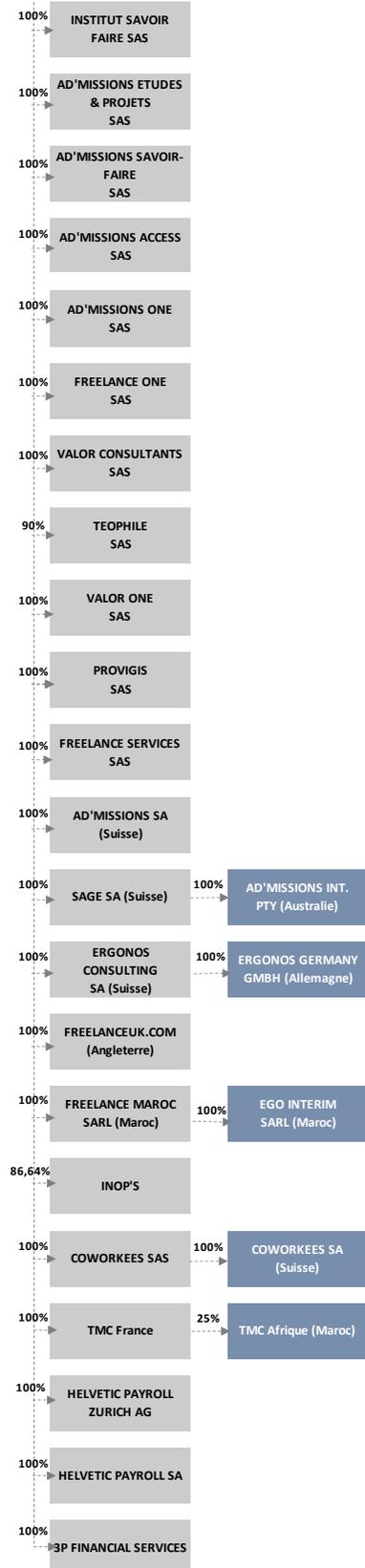
5.7.4 Question environnementale

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1 Périmètre

A la date d'enregistrement du présent document, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :



Organigramme (% exprimés en capital et en droits de vote)

6.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

A la date du présent document, l'organigramme est le suivant :

Dénomination sociale	Activité principale	Pays d'origine	Numéro SIREN	% de contrôle	% d'intérêt	Chiffre d'affaires au 31/12/2020 (en K€)	Bénéfice ou perte au 31/12/2020 (en K€)
INSTITUT SAVOIR FAIRE SAS (1)	Formation	France	890 850 886	100%	100%	n/a	n/a
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS SAS	Port. Sal	France	487 531 659	100%	100%	32 271	1 059
ADMISSIONS SAVOIR-FAIRE SAS	Port. Sal	France	413 598 632	100%	100%	9 154	-651
ADMISSIONS ACCESS SAS	Port. Sal	France	478 676 901	100%	100%	3 630	-35
ADMISSIONS ONE SAS	Port. Sal	France	837 521 442	100%	100%	2 814	-8
FREELANCE ONE SAS	Sour./ Ges. SST	France	431 960 251	100%	100%	630	16
VALOR CONSULTANT SAS	Port. Sal	France	311 810 816	100%	100%	26 301	630
TEOPHILE SAS (2)	Port. Sal	France	839 240 322	90%	90%	142	-151
VALOR ONE SAS	Port. Sal	France	505 317 503	100%	100%	3 424	-51
PROVIGIS SAS (3)	Certification	France	431 960 251	100%	100%	2 378	259
FREELANCE SERVICES SAS (4)	Support	France	517 703 385	100%	100%	8 510	270
ADMISSIONS Suisse SA	Port. Sal	Suisse	-	100%	100%	917	56
SAGE SA	Port. Sal	Suisse	-	100%	100%	28 756	2 722
AD'MISSIONS INT.PTY	Port. Sal	Australie	-	100%	100%	n/a	n/a
ERGONOS CONSULTING SA	Sour./ Ges. SST	Suisse	-	100%	100%	14 169	115
ERGONOS GERMANY GMBH	Sour./ Ges. SST	Allemagne	-	100%	100%	856	-3
FREELANCE UK.COM LTD	Port. Sal	Royaume-Uni	No.1082833	100%	100%	570	6
FREELANCE MAROC SARL (5)	Sour./ Ges. SST	Maroc	No.102973	100%	100%	6 487	139
EGO INTERIM SARL	Intérim	Maroc	No.209503	100%	100%	2 383	51
INOP'S (6)	Port. Sal	France	513 082 503	86,64%	100%	65 642	2 232
COWORKEES SAS (7)	Sour./ Ges. SST	France	824 544 977	100%	100%	450	-241
COWORKEES SA (Suisse) (7)	Sour./ Ges. SST	Suisse	-	100%	100%	60	-177
TMC France (8)	Formation	France	390 058 741	100%	100%	1 020	-128
TMC Afrique (Maroc) (8)	Formation	Maroc	-	25%	25%	nd	nd
HELVETIC PAYROLL ZURICH AG (9)	Port. Sal	Suisse	CHE-182.636.736	100%	100%	87 569	4 463

HELVETIC PAYROLL SA (9)	Port. Sal	Suisse	CHE- 115.996.605	100%	100%	72 472	3 558
3P FINANCIAL SERVICES (9)	Port. Sal	Suisse	CHE- 175.569.997	100%	100%	1 677	81

(1) La durée du premier exercice de la société INSTITUT SAVOIR FAIRE, créée en novembre 2020, a été fixée à 14 mois pour une clôture au 31 décembre 2021. Cette société ne présente par conséquent aucun chiffre d'affaires ni résultat net au 31 décembre 2020.

(2) TEOPHILE SAS a été immatriculée le 26 avril 2018. Cette structure juridique est dédiée à de nouvelles offres de portage salarial Elle est détenue à 90% par FREELANCE.COM et à 10% par COUR DU MOULIN, holding personnelle de Sylvestre BLAVET.

(3) PROVIGIS, détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, fournit une offre de certification de documents légaux.

(4) La société FREELANCE SERVICES porte les effectifs permanents français du Groupe.

(5) La société FREELANCE.COM SARL (dont le siège social est au Maroc) porte les activités marocaines de sourcing/gestion de sous-traitance du Groupe au Maroc et détient une filiale marocaine également EGO INTERIM. Elle est dirigée par Monsieur Mohamed BENBOUBKER (administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/07/2017).

(6) Le 18 juin 2020, FREELANCE.COM a pris une participation majoritaire de 75% au capital de la société INOP'S, 1er réseau d'experts du numérique (70 000 experts). En juillet 2021 cette participation a été portée à 82,15% et en octobre 2021 à 86,64%.

(7) Le 5 mars 2021, FREELANCE.COM a acquis via un apport en nature 100% du capital de la société COWORKEES : plateforme qui accompagne les entreprises qui souhaitent travailler avec des freelances spécialistes du marketing et de la communication en France et en Suisse.

(8) Le 18 juin 2021, FREELANCE.COM a acquis via un apport en nature et une acquisition en numéraire 100% du capital de la société TMC France organisme certifié Qualiopi afin de renforcer son offre de services sur le marché de la formation.

(9) Le 28 octobre 2021, FREELANCE.COM a réalisé l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL, composé de trois sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES) et leader du portage salarial en Suisse.

Le Groupe FREELANCE.COM est désormais constitué de 28 sociétés.

Les principaux flux intragroupes concernent :

- des flux financiers : il existe une convention centralisée de trésorerie entre FREELANCE.COM et ses filiales ;
- des flux relatifs aux services rendus et de support à l'exploitation dans le cadre des activités entre toutes les sociétés du Groupe selon les besoins ;

- des flux relatifs à l'activité commerciale correspondant à un flux de sous-traitance entre société du Groupe dans un cadre commercial.

Les volumes de flux intragroupes pour l'année 2020 sont pour les flux relatifs aux services rendus et support à l'exploitation de l'ordre de 12,1 M€ et pour les flux relatifs à l'activité commerciale de l'ordre de 11,5 M€.

Les volumes de flux intragroupes pour le premier semestre 2021 sont pour les flux relatifs aux services rendus et support à l'exploitation de l'ordre de 11 M€ et pour les flux relatifs à l'activité commerciale de l'ordre de 6,2 M€.

7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le Document de référence 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2020 sous le numéro D.20-0544.
- pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant dans le Document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2019 sous le numéro D.19-0643, ainsi que ;

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues au regard de l'ensemble du présent Document d'Enregistrement Universel, notamment des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2020 figurant au paragraphe 18.1.6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel et des comptes consolidés semestriels de la Société au 30 juin 2021 figurant au paragraphe 18.2.1.

Les comptes semestriels allant du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 octobre 2021. Le rapport financier semestriel incluant les comptes semestriels résumés au 30 juin 2021 a été publié le 29 octobre 2021 et peut être consulté sur le site internet du Groupe (<https://www.FREELANCE.COM/>).

7.1 Situation financière

Les données ci-dessous sont extraites des comptes consolidés audités pour les exercices clos au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2019, et au 31 décembre 2018 et des comptes non-audités au 30 juin 2021.

7.1.1 Evolution des résultats et de la situation financière

En K€, normes françaises	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
	(6 mois) (non audité)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Actif				
Actif immobilisé	59 889	54 739	40 587	40 062
Dont écart d'acquisition	52 951	48 619	35 650	35 650
Actif circulant	162 384	152 098	89 682	69 415
Créances clients et comptes rattachés	87 365	77 570	49 689	39 704
Actifs d'impôts différés	927	927	-	-
Autres créances	31 727	20 313	13 369	9 384
Disponibilités & VMP	42 364	53 287	26 624	20 327
Comptes de régularisation	1 250	1 288	489	373
Total actif	223 523	208 125	130 758	109 850
Passif				
Capitaux propres – part du Groupe	54 523	47 760	39 737	33 519
Intérêts minoritaires	1 515	1 165	-	-
Provisions pour risques et charges	1 291	1 404	1 097	1 561
Dettes	165 297	155 948	89 115	73 848
Emprunts et dettes financières	40 654	38 452	11 482	11 411
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 938	66 848	34 729	19 424
Dettes fiscales et sociales	52 403	48 691	41 764	42 165
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	14	14	7
Autres dettes	2 288	1 944	1 126	841
Comptes de régularisation	897	1 848	809	922
Total bilan	223 523	208 125	130 758	109 850

Au 30 juin 2021, la valeur totale du bilan s'élève à 223 523 K€, contre 208 125 K€ au 31 décembre 2020.

■ Actif

Au 30 juin 2021

L'actif immobilisé au 30 juin 2021 est composé majoritairement :

- d'un écart d'acquisition de 35 035 K€, lié à l'opération d'apport par CBV INGENIERIE de sa branche d'activité de portage salarial,
- d'un écart d'acquisition de 12 969 K€ lié à l'opération d'acquisition d'INOPS,
- d'un écart d'acquisition de 2 895 K€ lié à l'opération d'apport de COWORKEES,
- d'un écart d'acquisition de 1 437 K€ lié à l'opération d'apport de TMC France
- d'un écart de première consolidation de 615 K€ lié à l'apport de 40% du capital de FREELANCE.COM MAROC à FREELANCE.COM réalisé en 2018.

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 4 853 K€ au 30 juin 2021 et comprennent principalement :

- La marque « FREELANCE.COM » ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- Les logiciels spécifiques permettant :
 - Le logiciel SMART a été mis en service à partir d'avril 2020. La valeur brute mise en service au 30 juin 2021 s'élève à 1 293 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 825 K€ en fin de semestre.
 - Le logiciel PAYROLL a été mis en service à partir d'avril 2020. La valeur brute mise en service au 30 juin 2021 s'élève à 516 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 340 K€ en fin de semestre.
 - le logiciel TEOREME, rebaptisé sous le nom commercial de CONNECTEED, a été mis en service en janvier 2021 pour 1 015 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 846 K€ au 30 juin 2021.
 - La plateforme FREELANCE.COM présente dans les variations de périmètre est issue d'un développement de la société COWORKEES ayant intégré le groupe le 5 mars 2021. Elle permet aux clients finaux de rentrer en relation directement avec nos freelances. La valeur nette de cet actif s'élève à 524 K€ au 30 juin 2021

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

- L'acquisition fin 2018 d'un fonds commercial pour 445 K€ de prestations de services auprès de CBV assorti d'un amortissement en linéaire sur 3 ans à compter du 1er janvier 2019. La valeur nette de cet actif s'élève à 76 K€ au 30 juin 2021.
- Les immobilisations incorporelles en-cours pour 732 K€ sont principalement liées à la continuité de développement des logiciels SMART (135 K€), CONNECTEED (293 K€) et PAYROLL (116 K€) ainsi qu'au développement d'un nouveau projet de PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES (156 K€) et destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires et donneurs d'ordre.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 553 K€ au 30 juin 2021.

Les immobilisations financières s'élèvent à 1 532 K€ et sont composées ainsi :

- 50 K€ de titres non consolidés correspondant à la création d'une nouvelle société (INSTITUT SAVOIR FAIRE) toute fin 2020 qui n'est pas encore consolidée (impact N/S) ;
- 501 K€ correspondant aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial ;
- 592 K€ de dépôts et garanties versés au 30 juin 2021. Ils comprennent principalement des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location mobilière (dont 112 K€ sur FREELANCE.COM pour les bureaux situés à la Grande Arche de la Défense), 163 K€ issus d'INOP'S et de cautions versées par la filiale marocaine d'intérim (145 K€) ;

- 275 K d'autres créances immobilisées issues des filiales suisses € (contre garanties clients) et 111 K€ d'autres créances immobilisées issues de la société FREELANCE.COM (contrat de liquidité).

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 17 786 K€ et des crédits et avances d'impôts de 2 418 K€. Les comptes de Factor représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées.

Les actifs d'impôt différé sont également à échéance de moins d'un an pour 344 K€ et entre 1 an et 5 ans pour le solde de 583 K€.

NB : Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 30/06/2021, l'encours d'affacturage s'élève à 32 367 K€ contre 25 766 K€ au 31/12/2020.

Au 31 décembre 2020

L'actif immobilisé au 31 décembre 2020 est composé majoritairement :

- d'un écart d'acquisition de 35 035 K€, lié à l'opération d'apport par CBV INGENIERIE de sa branche d'activité de portage salarial,
- d'un écart d'acquisition de 12 969 K€ lié à l'opération d'acquisition d'INOPS et,
- d'un écart de première consolidation de 615 K€ lié à l'apport de 40% du capital de FREELANCE.COM MAROC à FREELANCE.COM réalisé en 2018.

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 4 198 K€ au 31 décembre 2020, 3 172 K€ au 31 décembre 2019 et 2 609 K€ au 31 décembre 2018.

Elles comprennent principalement :

- les marques et noms de domaine détenus par FREELANCE.COM pour 1 260 K€,
- des logiciels spécifiques développés pour 1 097 K€ (logiciels permettant le développement des services de Data RSE sous la marque PROVIGIS et des services en freelance sur le marché mondial, le nouvel outil de gestion TEOPHILE ayant vocation à s'inscrire dans une évolution du portage salarial vers de nouveaux services déployé sur le 1er semestre 2020, le logiciel SMART mis en service en avril 2020 et le logiciel PAYROLL également mis en service en avril 2020),
- la valeur nette d'un fonds de commercial pour 148 K€ de prestations de services acquis auprès de CBV,
- et des développements en cours pour deux nouveaux projets informatiques majeurs pour le Groupe afin d'améliorer ses process internes et ses offres commerciales, SMART (265 K€) et TEOREME (1 014 K€) pour 1 279 K€

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 426 K€ au 31 décembre 2020 contre 405 K€ au 31 décembre 2019 et 441 K€ au 31 décembre 2018. Ce poste est essentiellement lié à l'aménagement du site de la Grande Arche de La Défense.

Les immobilisations financières s'élèvent à 1 496 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 360 K€ au 31 décembre 2019 et 1 362 K€ au 31 décembre 2018. Elles sont composées de :

- titres non consolidés concernant la création d'une nouvelle société (INSTITUT SAVOIR FAIRE) toute fin 2020 qui n'est pas encore consolidée (50 K€ - impact N/S) ;

- prêts pour 501 K€ correspondant aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial ;
- dépôts et garanties versés pour 584 K€ au 31 décembre 2020 dont notamment 185 K€ issus de l'acquisition d'INOPS contre 398 K€ au 31 décembre 2019 et 514 K€ au 31 décembre 2018 . Ils comprennent des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location mobilière (dont 112 K€ sur FREELANCE.COM pour les bureaux situés à la Grande Arche de la Défense) et de cautions versées par les filiales marocaine d'intérim ;
- d'autres créances immobilisées pour 353 K€ relatives aux dépôts de caution que réalisent les filiales suisses dans le cadre de leur activité pour 276 K€ et pour 75 K€ par FREELANCE.COM au titre de son contrat de liquidité.

L'actif circulant est principalement composé des créances clients et comptes rattachés qui représentent les créances non cédées à la société d'affacturage. Celles-ci s'élevaient à 77 570 K€ au 31 décembre 2020, contre 49 689 K€ au 31 décembre 2019 et 39 704 K€ au 31 décembre 2018.

Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées à la société d'affacturage. Au 31 décembre 2020, l'encours d'affacturage s'élève à 25 767 K€ contre 21 214 K€ au 31 décembre 2019. Seule la société FREELANCE.COM continue à avoir recours à ce type de financement.

Les autres créances (20 313 K€) comprennent principalement des créances fiscales (16 407 K€) intégrant la TVA déductible pour 14 007 K€ et des crédits/avances d'impôts pour 2 400 K€. Le poste créances fiscales s'élevait à 8 846 K€ au 31 décembre 2019 et 7 617 K€ au 31 décembre 2018.

Le poste autres créances comprend également, les comptes d'affacturage pour 2 469 K€ au 31 décembre 2020 contre 3 712 K€ au 31 décembre 2019, qui représentent notamment les sommes laissées en garantie à la société d'affacturage jusqu'au paiement par les clients des factures cédées.

Le poste des disponibilités s'élève à 50 083 K€ au 31 décembre 2020 contre 26 119 K€ au 31 décembre 2019 et 19 837 K€ au 31 décembre 2018.

■ Passif

Les capitaux propres du Groupe se décomposent comme suit :

En K€, normes françaises	30/06/2021 (6 mois) (non-audité)	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 997	2 914	2 892	2 862
Primes d'émission, de fusion, d'apport	32 897	29 399	29 421	29 451
Réserves	15 495	7 299	1 606	-3 156
Résultat Groupe	3 255	8 276	5 904	4 448
Titres en autocontrôle	-120	-128	-85	-86
Capitaux propres - part du groupe	54 523	47 760	39 737	33 519

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres s'élèvent à 39 737 K€ grâce au résultat du Groupe de 5 904 K€. Le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 30 K€ par émission de 374 351 actions

nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA). Au titre de cette opération la prime d'émission a diminué d'un montant de total de 30 K€.

Au 31 décembre 2020, le capital social de FREELANCE.COM a augmenté de 22 K€ par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA). Il passe ainsi de 2 892 K€ euros composé de 36 144 635 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 2 914 K€ composé de 36 423 699 actions de 0,08 euro de valeur nominale. Au titre de cette opération la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 22 K€.

Au 30 juin 2021, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 83 K€ par émission de :

- 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)
- 494 986 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune pour l'acquisition de COWORKEES par voie d'apport
- 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune pour l'acquisition de TMC principalement par voie d'apport).

Il passe ainsi de 2 914 K€ euros composé de 36 423 699 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 2 997 K€ composé de 37 459 685 actions de 0,08 euro de valeur nominale. Au titre de ces opérations, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 23 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et a augmenté de 3 521 K€ au titre des deux opérations d'apport.

Depuis le 30 juin 2021, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 1 444 K€ par émission de :

- 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euros chacune suite à la conversion de l'intégralité des obligations convertibles émises le 22 décembre 2016)
- 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune pour l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL pour partie par voie d'apport.

Il passe ainsi de 2 997 K€ euros composé de 37 459 685 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 441 K€ composé de 55 508 669 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au 30 juin 2021

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont.

Au cours du 1er semestre 2021, FREELANCE.COM a acheté 178 152 titres et en a vendu 185 593. Au 30 juin 2021, elle détient 23 321 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 120 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

Au 30 juin 2021, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 291 K€, contre 1 404 K€ au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, les emprunts et dettes financières s'élèvent à 40 654 K€ contre 38 452 K€ au 31 décembre 2020

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€

entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

Ces obligations convertibles ont été intégralement converties le 22 octobre 2021 donnant lieu à la création de 10 548 984 actions.

Les emprunts bancaires au 30 juin 2021 sont constitués pour 26.9 M€ de PGE souscrits sur l'ensemble du groupe, et de prêts provenant de COWORKEES pour 868 K€ et TMC pour 150 K€.

Les PGE ont été remboursés mi-septembre 2021 à hauteur de 12 M€. Le remboursement du solde de 14,9 M€ sera échelonné sur une durée de 2 à 5 ans.

Dans le cadre de l'acquisition de HELVETIC PAYROLL, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ à taux fixe auprès de Bpifrance (10M€) et d'un pool bancaire (90M€) mené par LCL et Société Générale. A l'issue de l'opération (28 octobre 2021), la dette nette du groupe s'élève à 47 millions d'euros.

Les autres dettes financières au 30 juin 2021 pour 525 K€ concernent principalement les intérêts courus sur les obligations convertibles pour 498 K€.

Au 31 décembre 2020

Au cours de l'exercice 2020, FREELANCE.COM a acheté 460 038 titres et en a vendu 465 558. Au 31 décembre 2020, elle détient 30 762 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 128 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

Au 31 décembre 2020, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 404 K€, contre 1 097 K€ au 31 décembre 2019 et 1 561 K€ au 31 décembre 2018.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 38 452 K€ au 31 décembre 2020 contre 11 482 K€ au 31 décembre 2019 et 11 411 K€ au 31 décembre 2018.

Les emprunts bancaires au 31 décembre 2020 sont constitués pour 26,7 M€ de PGE souscrits sur l'ensemble du groupe, et d'un prêt provenant d'INOP'S pour 280 K€.

Les autres dettes financières pour 367 K€ concernent principalement les intérêts courus sur les obligations convertibles.

Les dettes d'exploitation comprennent majoritairement les dettes fiscales et sociales et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Le détail de ces dettes est le suivant :

En K€, normes françaises	30/06/2021 (6 mois) (non audité)	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
Dettes fournisseurs (hors immobilisations)	69 938	66 848	34 729	19 424
Freelances & managers commerciaux	69 399	66 510	34 268	18 784
Frais généraux	539	338	461	640
Dettes fiscales	21 794	21 151	14 942	12 271
Dettes sociales	30 609	27 541	26 823	29 894
Courantes	3 063	2 910	1 911	5 023
Provisions aux portés	27 546	24 631	24 912	24 871
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	14	14	7
Autres dettes	2 288	1 944	1 126	841
Produits constatés d'avance	897	1 848	809	922
Total des dettes d'exploitation	125 540	119 344	78 442	63 358

Ces dettes d'exploitation au 30 juin 2021 évoluent peu par rapport au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, la légère augmentation des dettes sociales est principalement due à l'impact de la crise sanitaire avec un échéancier de paiement des dettes sociales fin décembre 2020 de 438 K€ par rapport au 31 décembre 2019, ainsi que de l'entrée d'INOP'S dans le périmètre. L'impact sera retrouvé dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité » dans le tableau de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2019, la diminution des dettes sociales étaient dues à leur paiement anticipé fin décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018. L'impact négatif est de l'ordre de 2 000 K€.

Concernant le fonctionnement de la dette envers les freelances, ces derniers peuvent être réglés par FREELANCE.COM selon deux possibilités au choix du freelance :

- **En règle générale : règlement à 60 jours après réception de la facture du freelance** (la facture émise par FREELANCE.COM est établie et envoyée au client concomitamment à la réception de la facture du freelance, le client final dispose de 60 jours pour la régler), la plupart des factures clients sont financées par la société d'affacturage, le client final règle donc sa facture à ce dernier,
- **Par exception, sur demande du freelance et après accord de FREELANCE.COM** : la facture du freelance est réglée sous 5 jours moyennant une commission appelée « fast cash ». Entre 25% et 30% des freelances utilisent cette possibilité de règlement.

Les freelances sont donc payés de la totalité de la prestation en un versement unique (pas de possibilité de lissage) dans un délai maximum de 60 jours après réception de leur facture par FREELANCE.COM. En conséquence, l'exigibilité de la dette vis-à-vis des freelances est globalement couverte par le financement de la société d'affacturage. FREELANCE.COM n'a pas à assurer d'avance de trésorerie pour le règlement des freelances.

Concernant le fonctionnement de la dette aux managers commerciaux, ces derniers établissent leurs factures une fois que le client a réglé, soit dans la plupart des cas à l'encaissement par la société d'affacturage. Les factures des managers commerciaux sont réglées à réception.

Concernant le fonctionnement de la dette aux portés, celle-ci est logée dans les dettes sociales. Le porté envoie en début de mois son relevé d'activité pour le mois précédent, le Groupe établit et envoie alors la facture à destination du client final, ce dernier peut régler la facture soit au comptant, soit dans un délai maximum de 60 jours après réception de la facture (termes négociés entre le porté et le client final).

Une fois que le client final a réglé le Groupe :

- Ce dernier verse au porté au minimum la rémunération obligatoire fixée par l'ordonnance du 2 avril 2015 (75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps et une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération, cf. paragraphe 3.3.1 ci-dessus) ; ce montant de rémunération ainsi que les charges correspondantes sont compris dans les dettes sociales courantes,
- Le porté peut demander ou non le complément de sa rémunération (soit le solde entre son budget disponible correspondant aux factures de ses clients déjà encaissées et le montant minimum de la rémunération obligatoire) immédiatement ou le conserver pour un versement plus tard, ces compléments de versement sont à la main du porté uniquement sans engagement contractuel d'échelonnement du versement entre le salarié porté et le Groupe.
Au 31 décembre 2018, ce complément de rémunération représente 20% de la provision aux portés, charges comprises, soit 5 060 K€.
Au 31 décembre 2019, ce complément de rémunération représente 20% de la provision aux portés, charges comprises, soit 5 089 K€.
Au 31 décembre 2020, ce complément de rémunération représente 27% de la provision aux portés, charges comprises, soit 6 767 K€.

Ainsi, dans le cas où l'ensemble des portés venaient à demander le règlement de la totalité du complément de rémunération qui leur est due celui-ci est couvert par la trésorerie du Groupe d'une part et d'autre part par la caution donnée dans le cadre de l'appartenance du Groupe au syndicat professionnel, le P.E.P.S.

En K€, normes françaises	30/06/2021 (6 mois) (non audité)	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
Prestations de services	147 448	210 689	108 871	69 917
France	134 765	188 077	84 275	46 890
Export	12 683	22 612	24 597	23 027
Portage salarial	63 542	111 945	126 151	115 810
France	47 524	82 789	92 995	87 403
Export	16 018	29 155	33 157	28 406
Autres*	1 250	2 383	2 104	1 984
Chiffre d'affaires (CA)	212 239	325 017	237 127	187 711
Autres produits d'exploitation	233	1 062	1 011	1 487
Résultat d'exploitation	4 428	8 921	7 824	5 768
<i>Marge d'exploitation (en % du CA)</i>	<i>2,1%</i>	<i>2,7%</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,1%</i>
Résultat financier	-62	-724	-674	-737
Résultat courant av. impôts	4 365	8 197	7 149	5 031
Résultat exceptionnel	72	1 183	-222	388
Impôts sur le résultat	-832	-566	-1 024	-970
Résultat d'ensemble consolidé	3 605	8 814	5 904	4 448
Résultat groupe	3 255	8 276	5 904	4 448
<i>Marge nette (en % du CA)</i>	<i>1,5%</i>	<i>2,5%</i>	<i>2,5%</i>	<i>2,4%</i>
Résultat hors groupe	350	538	-	-

* La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

Le chiffre d'affaires par activité est présenté ci-dessus. Le chiffre d'affaires et résultat des différentes filiales au 31 décembre 2020 est présenté au paragraphe 6.2 ci-dessus.

Au 30 septembre 2021

<i>Données non auditées en M€ (normes françaises)</i>	2021* consolidé	2020 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre	212,0	132,9	+60%
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre	112,3	84,7	+32%
Chiffre d'affaires cumulé 9 mois	324,3	217,6	+49%

* comprenant INOP'S intégré le 01/07/2020, COWORKEES le 05/03/2021, et TMC France le 01/07/2021

Au 3^{ème} trimestre 2021, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 112,3 M€ en croissance organique de 32% par rapport au 3^{ème} trimestre 2020 contre une croissance globale de 60% (15% de croissance organique) au 1^{er} semestre de l'exercice. En cumulé au 30 septembre 2021, FREELANCE.COM a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 324,3 M€ en croissance de 49% (15% de croissance organique).

Cette évolution au 3^{ème} trimestre 2021 a bénéficié à l'ensemble des activités du groupe en France et à l'international et intègre, pour la première fois, la pleine contribution du chiffre d'affaires réalisé par la société INOP'S, acquise fin juin 2020. Les bonnes performances de cette dernière en France confirment la qualité du rapprochement et la pertinence de l'opération.

En France, FREELANCE.COM a totalisé 280,8 M€ de chiffre d'affaires cumulé sur les neuf premiers mois de l'année, en croissance de 57% par rapport à la même période 2020 (178,6 M€), représentant 87% du total consolidé du groupe. Sur le seul troisième trimestre, la croissance s'est établie à +34% avec un total de 97,4 M€.

A l'international, l'activité cumulée sur les neuf premiers mois d'exercice est en hausse de 11% pour s'établir à 43,5 M€ (13% du CA total). Sur le 3^{ème} trimestre l'accélération a été plus marquée qu'en début d'année avec une progression de 24% à 14,8 M€

Au 30 juin 2021

Sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2021, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 212 M€ (+60% par rapport au 1^{er} semestre 2020 dont +15% en croissance organique).

Sur le territoire français, FREELANCE.COM a réalisé 183,3M€ de chiffre d'affaires sur le 1^{er} semestre 2021, soit 86% du total consolidé du groupe. L'activité connaît une croissance de 73% sur le territoire domestique.

Malgré les contraintes sanitaires encore en œuvre dans beaucoup de pays, l'activité internationale a progressé de 6% sur le semestre (+25% pour le seul 2^{ème} trimestre 2021), pour s'établir à 28,7 M€ et représente 14% du chiffre d'affaires total.

Le 1^{er} semestre 2021 a dépassé les projections budgétaires de FREELANCE.COM avec une forte démonstration de l'intégration réussie du groupe INOP'S au sein des activités historiques.

Au 31 décembre 2020

Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 325,0 M€ au 31 décembre 2020 contre 237,1 M€ au 31 décembre 2019 et 187,7 M€ au 31 décembre 2018. Le chiffre d'affaires a donc bénéficié d'une hausse de 37% grâce au rapprochement d'INOP'S (+17% par rapport au chiffre d'affaires pro forma se reporter au paragraphe 18.1.6.1 du présent document) intervenu le 18 juin 2020.

Sur le plan géographique, la France a totalisé 273,2 M€ de chiffre d'affaires en 2020, soit 84% du total consolidé du Groupe. La croissance annuelle est de 52% dans l'Hexagone.

L'international (Allemagne, Maroc, Suisse) a représenté 51,8 M€ de chiffre d'affaires 2020, soit 16% du chiffre d'affaires total de la période, en recul de -10% par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire.

L'ensemble des activités du Groupe ont évolué comme suit :

- + 93,5% sur l'activité prestations de services, soit une augmentation en valeur de + 101,8 M€ ;
- + 13,26% sur l'activité de conformité, soit une augmentation de + 279 K€ ;
- - 11,26 % sur l'activité portage salarial, soit une diminution en valeur de - 14,2 M€ ;

A fin décembre, les impacts de la crise sanitaire sur les activités du Groupe FREELANCE.COM sont limités avec cependant un recul constaté sur l'activité de portage salarial. L'activité à l'international qui dégagne de plus fortes marges a été plus affectée par les mesures de confinement liées à la pandémie et à la fermeture des aéroports.

■ Résultat d'exploitation

Au 30 juin 2021

Au 30 juin 2021, le résultat d'exploitation s'est établi à 4 428 K€ soit 2,1% de marge d'exploitation,

Au 31 décembre 2020

Du fait de l'acquisition d'Inop's et du contexte sanitaire, les charges d'exploitations ont augmenté durant au cours de l'exercice 2020 :

- Les frais de personnel administratif du groupe (hors salaires et charges des salariés portés) ont légèrement augmenté de +3,9% entre 2019 et 2020. Au 31 décembre 2020, les frais de personnel administratif s'élèvent à 12 497 K€ (dont 97 K€ de participation des salariés) contre 9 002 K€ au 31 décembre 2019 et 9 970 K€ au 31 décembre 2018 ;
- Les salaires versés aux portés sont comptabilisés dans les charges de personnel et ont représenté 90 822 K€ au 31 décembre 2020 contre 104 073 K€ au 31 décembre 2019 et 93 163 K€ au 31 décembre 2018 ;
- Les autres achats et charges externes sont majoritairement composés d'achats de prestations qui représentent le versement des revenus des freelances. Le poste d'achats de prestations a représenté 195 291 au 31 décembre 2020 contre 98 249 K€ au 31 décembre 2019 (soit une progression de 99%) et 60 910 K€ au 31 décembre 2018

Sur l'exercice 2020, le Groupe a eu recours au chômage partiel (996 K€ comptabilisé en déduction des charges de personnel).

Au 31 décembre 2020, le résultat d'exploitation s'est établi à 8 921 K€ soit 2,7% de marge d'exploitation, en augmentation de 14% par rapport au 31 décembre 2019.

■ Résultat financier

Au 30 juin 2021

Au 30 juin 2021, le résultat financier s'est établi à -62 K€,

Les filiales suisses contribuent pour 267 K€ aux différences nettes de change, et FREELANCE.COM pour -87 K€ lié à l'impact du versement de dividendes des filiales suisses.

Les intérêts et charges assimilées de 262 K€ comprennent pour 166 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt obligataire.

Au 31 décembre 2020

Le résultat financier est négatif à hauteur de -724 K€ au 31 décembre 2020, contre -674 K€ au 31 décembre 2019 et -737 K€ au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2020, les filiales suisses contribuent pour l'essentiel aux différences nettes de change de -442 K€ (contre -349 K€ en 2018), et FREELANCE.COM pour +161 K€ lié à l'impact du versement de dividendes des filiales suisses.

Les intérêts et charges assimilées de 494 K€ (contre 438 K€ au 31 décembre 2019) comprennent pour 332 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt obligataire émis le 31 décembre 2016 avec CBV.

■ Résultat exceptionnel

Au 30 juin 2021

FREELANCE.COM a enregistré un résultat exceptionnel positif de 72 K€.

Le résultat exceptionnel net comprend notamment 88 K€ de reprises de provisions non utilisées sur les filiales françaises (solde de litiges sociaux).

Au 31 décembre 2020

FREELANCE.COM a enregistré un résultat exceptionnel positif de 1 183 K€ au 31 décembre 2020 contre un résultat exceptionnel négatif -222 K€ au 31 décembre 2019.

Le résultat exceptionnel net comprend notamment 872 K€ de reprises de provisions non utilisées sur les filiales françaises (dont 594 K€ sur INOP'S suite à la fin d'un litige fiscal et 278 K€ sur AD'MISSIONS ETUDES & PROJETS suite à la fin d'un litige social) et 93 K€ sur les filiales Suisse. Les charges exceptionnelles incluent

53 K€ de pertes sur TEOPHILE antérieures à l'entrée dans le périmètre de consolidation.

- **Résultat net**

Au 30 juin 2021

Sur le 1er semestre 2021, la charge d'impôt dans les comptes consolidés est de 832 K€.

Les impôts exigibles pour 832 K€ correspondent aux impôts sur les sociétés dus par les filiales françaises (452 K€), suisses-allemandes (320 K€), et les filiales marocaines (59 K€).

Le résultat net part du groupe s'est établi à 3 255 K€ au 30 juin 2021.

Au 31 décembre 2020

La charge d'impôt s'élève à 566 K€ et intègre un produit de 817 K€ relatif à l'activation des impôts différés sur les reports déficitaires.

Après prise en compte de l'impôt sur les résultats, à hauteur de 566 K€ en 2020, le résultat de l'ensemble consolidé s'établit à 8 814 K€.

Le résultat net part du groupe s'est établi à 8 276 K€ au 31 décembre 2020, contre 5 904 K€ au 31 décembre 2019 et 4 448 K€ au 31 décembre 2018.

7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

La stratégie du Groupe et ses objectifs sont explicités à la section 5.4 Stratégie et objectifs.

7.2 Résultat d'exploitation

7.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 et notamment les mesures de restrictions de déplacement notamment à l'étranger avec la fermeture des aéroports a eu un impact sur l'activité de FREELANCE.COM.

Les 4 acquisitions suivantes ont et vont accroître mécaniquement le revenu d'exploitation :

- La prise de participation majoritaire au capital de la société INOP'S en juin 2020,
- L'acquisition de la société COWORKEES en mars 2021,
- L'acquisition de la société TMC France en juin 2021 et,
- L'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL en octobre 2021.

Le Groupe n'a pas relevé d'autres événements inhabituels ou engagé de nouveaux développements qui influeraient sur son revenu d'exploitation en 2020, ni au premier semestre 2021.

L'impact du COVID-19 sur l'exercice 2020 et sur le premier semestre 2021 est abordé au paragraphe 3.1.6 du présent document.

7.2.2 Changements importants dans les états financiers

Néant

8 TRESORERIE ET CAPITAUX

8.1 Informations sur les capitaux propres

Valeurs en €	Capital	Réserves + primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecart de conversion	Total part groupe	Intérêts mino.
Capitaux propres 31/12/2018	2 862	26 375	-86	4 448	-80	33 519	
Affectation en réserves		4 448		-4 448			
Engagement retraites							
Variation de capital	30	-30					
Variation de titres en autocontrôle			1			1	
Variation du périmètre							
Résultat N-1				5 904		5 904	
Variation des écarts de conversion					314	314	
Capitaux propres 31/12/2019	2 892	30 793	-85	5 904	233	39 737	
Affectation en réserves		5 904		-5 904			
Engagement retraites		-90				-90	
Variation de capital	22	-22					
Variation de titres en autocontrôle			-44			-44	
Variation du périmètre							627
Résultat N				8 276		8 276	538
Variation des écarts de conversion					-120	-120	
Capitaux propres 31/12/2020	2 914	36 584	-128	8 276	113	47 759	1 165
Affectation en réserves		8 276		-8 276			
Engagement retraites							
Variation de capital	83	3 498				3 581	
Variation de titres en autocontrôle			8			8	
Variation du périmètre							
Résultat N				3 255		3 255	350
Variation des écarts de conversion					-81	-81	
Capitaux propres 30/06/2021	2 997	48 359	-120	3 255	32	54 522	1 515

Depuis le 31 décembre 2019 la société a procédé à plusieurs augmentations de capital :

- Le 24 avril 2020, le Conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation du capital social de 22 235,12 € par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € (attribution gratuite d'actions) consécutivement la prime d'émission a diminué du même

montant. Au 31 décembre 2020, le capital social de 2 914 K€ est composé de 36 423 699 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro.

- Le 5 mars 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 39 598,88 € par émission de 494 986 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à la réalisation de l'apport de titres COWORKEES.
- Le 26 avril 2021, le Conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation du capital social de 23 280,00 € par émission de 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € (attribution gratuite d'actions) consécutivement la prime d'émission a diminué du même montant
- Le 18 juin 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 20 000,00 € par émission de 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à la réalisation de l'apport de titres TMC.
- Le 22 octobre 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM a constaté la conversion des 10 548 984 obligations convertibles attribuées par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016 et a réalisé l'augmentation de capital d'un montant de 843 918,72€ par émission de 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €.
- Le 28 octobre 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 600 000,00 € par émission de 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € chacune assortie d'un bon de souscription d'action (BSA) suite à la réalisation de l'apport de titres HELVETIC PAYROLL. La parité des BSA est la suivante : 5 BSA donneront droit à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Ainsi, 1 500 000 actions FREELANCE.COM sont susceptibles d'être émises par exercice des BSA.

Ainsi, à la date du présent document, le capital social de FREELANCE.COM s'élève à 4.440.693,52 € divisé en 55.508.669 actions.

Au cours du 1er semestre 2021, FREELANCE.COM a acheté 178 152 titres et en a vendu 185 593. Au 30 juin 2021, elle détient 23 321 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 120 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

Au cours de l'exercice 2020, FREELANCE.COM a acheté 460 038 actions (contre 200 545 actions sur l'exercice précédent) et en a vendu 465 558 actions (contre 213 021 actions sur l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2020, elle détient 30 762 actions pour une valeur de 128 482 euros.

8.2 Informations sur la trésorerie

En K€	30/06/2021 Non audité	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé	3 605	8 814	5 904	4 448
Amortissements et provisions	706	115	152	-619
Variation des impôts différés		-835	-	-
Plus et moins-values de cession, nettes d'impôts	3	27	27	-58
Autres flux non monétaires		-4	-4	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 314	8 117	6 078	3 771
Variation du BFR lié à l'activité (1) (2)	-15 004	1 904	1 045	-3 825
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-10 690	10 025	7 124	-54
Acquisitions d'immobilisations	-1 001	-1 987	-1 309	-1 531
Incidence des variations de périmètre (3)	-247	-7 948	-	-13
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	40	69	135	97
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investiss.	-1 208	-9 866	-1 174	-1 447
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		-	-	3 923
Émissions d'emprunts	166	27 067	332	330
Remboursements d'emprunts	-155	-412	-332	-1 784
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financt.	11	26 654	0	2 470
Autres flux de trésorerie	-5	60	-	-
Variations de trésorerie	-11 891	26 820	5 950	971
Trésorerie d'ouverture	53 288	26 624	20 327	19 361
Concours bancaire courant – Ouverture	-29	-73	-5	-266
Trésorerie - Variations cours des devises	-96	-112	257	266
Trésorerie - Autres variations		-	22	-11
Trésorerie - Clôture	42 364	53 288	26 624	20 327
Concours bancaire courant – Clôture	-1 093	-29	-73	-5

(1) dont, au 31 décembre 2020, impact de la crise sanitaire sur l'échéancier des dettes sociales et fiscale de l'ordre de + 438 K€.

(2) dont, au 31 décembre 2019, impact de l'anticipation du paiement des dettes sociales de l'ordre de - 2 000 K€.

(3) prix de revient des titres +/- trésorerie disponible à la date d'acquisition des sociétés entrées en périmètre sur la période.

8.3 Conditions d'emprunt et structures de financement du Groupe

Au 30 juin 2021, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076	11 076		
Emprunts bancaires	27 959	12 271	15 639	49
Concours bancaires courants	1 093	1 093		
Autres dettes financières	525	525		
TOTAL GENERAL	40 654	24 966	15 639	49

Les obligations convertibles ont été intégralement converties le 22 octobre 2021 donnant lieu à la création de 10 548 984 actions.

Les PGE ont été remboursés mi-septembre 2021 à hauteur de 12 M€. Le remboursement du solde de 14,9 M€ sera échelonné sur une durée de 2 à 5 ans.

Dans le cadre de l'acquisition de HELVETIC PAYROLL, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ à taux fixe auprès de Bpifrance (10M€) et d'un pool bancaire (90M€) mené par LCL et Société Générale. A l'issue de l'opération (28 octobre 2021), la dette nette du groupe s'élève à 47 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076	11 076		
Emprunts bancaires	26 980	12 080	12 400	2 500
Concours bancaires courants	29	29		
Autres dettes financières	367	367		
TOTAL GENERAL	38 452	23 552	12 400	2 500

Au 31 décembre 2019, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Emprunts bancaires				
Concours bancaires courants	73	73		
Autres dettes financières	332	332		
TOTAL GENERAL	11 482	406	11 076	0

Au 31 décembre 2018, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Emprunts bancaires				
Concours bancaires courants	5	5		
Autres dettes financières	330	330		
TOTAL GENERAL	11 411	335	11 076	0

Aucun passif n'est assorti de covenants.

L'évolution du montant du financement net par recours à l'affacturage des créances clients est le suivant :

En K€, normes françaises	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Créances mobilisées au titre du contrat d'affacturage	32 367	25 767	21 214	14 921
Dépôt de garantie	9 027	2 469	3 712	1 239
Financement net	23 340	23 298	17 502	13 682

8.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux

Néant

8.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris

Afin de permettre de futures acquisitions, des lignes de crédits bancaires déjà négociées pourront potentiellement être mises à disposition de FREELANCE.COM.

9 ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Aucune des activités exercées par le Groupe ne constitue une activité réglementée ni ne requiert l'obtention d'autorisation particulière.

Toutefois, de par ses activités, le Groupe est soumis est contraint de respecter la réglementation en matière de portage salarial et notamment l'ordonnance du 2 avril 2015

La description des risques liés à l'environnement réglementaire dans lequel le Groupe évolue figure au paragraphe 3.3.1 du présent document.

10 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1 Principales tendances entre le 31 décembre 2020 et la date du Document d'Enregistrement Universel

10.1.1 Rapprochement par voie d'apport avec le groupe COWORKEES

Le 5 mars 2021, FREELANCE.COM a acquis par voie d'apport la société COWORKEES. COWORKEES est une plateforme innovante qui permet de sourcer facilement un talent ou une équipe parmi une communauté de 25 000 freelances spécialistes du marketing et de la communication présents en France et en Suisse. La société emploie une équipe de 10 collaborateurs basés à Annecy et accompagne plus de 1000 clients dans la réalisation de leur projets (campagne de publicité, création et refonte de site web, création de contenus...).

10.1.2 Rachat de la société TMC France

Le 18 juin 2021, FREELANCE.COM a acquis par voie d'apport TMC France. TMC France, organisme certifié Qualiopi depuis décembre 2020, est un acteur reconnu de la formation déjà bien établi sur les certifications dorénavant obligatoires et couvre les principales typologies d'intervention de la formation : présentiel, distanciel, e-learning, 3d virtuel, multimodal.

Avec cette nouvelle filiale, le groupe FREELANCE.COM confirme son positionnement déjà bien présent sur le marché de la formation et prépare une offre importante vers les grands comptes afin de challenger les grands acteurs généralistes de la formation. L'offre globale « d'Opérateur de la Formation » chez nos clients bénéficiera largement des expertises techniques, technologiques et métiers de nos activités historiques (à ce jour plus de 240 domaines de compétences couverts par nos activités de sourcing d'expertises).

10.1.3 Rapprochement par voie d'apport avec le groupe HELVETIC PAYROLL

Le 28 octobre 2021, FREELANCE.COM a acquis par voie d'apport et en numéraire le Groupe HELVETIC PAYROLL pour créer le leader européen du freelancing et de l'intermédiation entre entreprises et talents externes.

Leader sur le marché du portage salarial en Suisse, HELVETIC PAYROLL accompagne à la fois les consultants indépendants et les entreprises internationales. Le Groupe est reconnu pour la qualité de son offre de services, l'efficacité de ses dispositifs et process opérationnels, ainsi que pour ses outils innovants mis à disposition des clients.

Partageant avec FREELANCE.COM la même vision du « Future of Work », il propose des solutions totalement digitales, intégrant une large palette de services, notamment en conseils financiers, juridiques et fiscaux.

Grâce à sa plateforme informatique dédiée (PUMA Connect) permettant d'automatiser de façon efficace ses process et d'optimiser tout le « cycle » des salariés portés et des freelances (facturation, fiche de paie, reporting) HELVETIC PAYROLL compte plus de 1 700 000 heures de travail facturées par les salariés portés au cours de l'exercice 2020 et a su prendre le leadership dans le portage salarial sur le marché suisse.

Fort de 21 collaborateurs, le groupe helvétique compte plus de 500 clients et accompagne plus de 1200 consultants et experts, indépendants ou salariés de PME hyperspécialisées.

Etabli sur la base d'un modèle d'affaires digital, HELVETIC PAYROLL a connu une croissance annuelle de plus de 30% sur les 3 derniers exercices, pour un niveau de rentabilité parmi les plus élevés de la profession.

Elle prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros en 2021 en croissance de plus de 30% avec une excellente rentabilité.

L'acquisition du groupe HELVETIC PAYROLL et de sa plateforme PUMA Connect complètent l'offre globale de FREELANCE.COM et affirme ainsi l'ambition de FREELANCE.COM de conquérir de nouveaux marchés européens sur le segment du portage salarial. Ayant des approches similaires des marchés, le mariage des deux sociétés permettra d'augmenter significativement leur puissance commerciale et marketing globale.

Plus spécifiquement, le rapprochement doit permettre à FREELANCE.COM de devenir un acteur majeur sur le marché Suisse. Fort de ce nouveau leadership en Europe, le Groupe FREELANCE.COM pourra s'appuyer sur une marque déjà bien implantée localement, ainsi qu'une solution éprouvée, PAYROLL, pour développer ses offres digitales de portage salarial. HELVETIC PAYROLL par sa connaissance du marché germanophone pourra également servir de base pour le développement à l'international du Groupe FREELANCE.COM notamment vers l'Allemagne. Cette opération permettra enfin d'augmenter la base de consultants indépendants pour le Groupe FREELANCE.COM et d'attirer de nouveaux consultants aux vellétés internationales.

Le groupe FREELANCE.COM étoffe ainsi sa gamme de services proposés à l'ensemble de ses clients pour accompagner la nécessaire fluidité des relations entre les entreprises et leurs talents, dans un environnement où un nombre croissant d'experts fait le choix d'être indépendant.

Le nouveau groupe ainsi constitué prévoit de réaliser un chiffre d'affaires proforma de plus de 600 M€ dès 2021 et ambitionne d'atteindre 1 milliard d'euros d'ici 2025.

10.1.4 Extrait du communiqué de presse du 30 août 2021 – FREELANCE.COM – CA S1 2021

Données non auditées en M€ (normes françaises)	2021 consolidé*	2020 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	98,8	69,2	+43%
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre	113,2	63,7	+78%
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre	212,0	132,9	+60%

* CA 2020 proforma suite au rapprochement avec INOP'S le 18 juin 2020.

Un modèle plébiscité par le marché et une croissance supérieure à ses prévisions

Au 2^{ème} trimestre 2021, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 113,2 M€ en croissance de 78%, dont 21,5% de croissance organique (la croissance organique s'entend à comparaison de chiffre d'affaires proforma).

Sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2021 le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 60% à 212 M€ (15% en organique).

En France, FREELANCE.COM a totalisé 183,3 M€ de chiffre d'affaires sur le 1^{er} semestre 2021, soit 86% du total consolidé du groupe. L'activité connaît une croissance de 73% sur le territoire domestique.

Malgré les contraintes sanitaires encore en œuvre dans beaucoup de pays, l'activité internationale a progressé de 6% sur le semestre (+25% pour le seul 2^{ème} trimestre 2021), pour s'établir à 28,7 M€ et représente 14% du chiffre d'affaires total.

Le 1^{er} semestre 2021 a dépassé nos projections budgétaires avec une forte démonstration de l'intégration réussie du groupe Inop's au sein des activités historiques de FREELANCE.COM. Nos clients grands comptes reconnaissent cette complémentarité et ouvrent de nouveaux axes de collaboration à nos équipes.

A ce stade, et au vu de ses indicateurs et carnets de commandes, le groupe est très confiant dans sa capacité à réaliser une forte croissance sur l'exercice 2021 tout en continuant son programme de transformation avec les récentes acquisitions de COWORKEES et TMC France afin d'aborder ses marchés avec encore plus de valeurs ajoutées pour ses clients.

10.1.5 Extrait du communiqué de presse du 25 octobre 2021 – FREELANCE.COM – Résultats du premier semestre 2021

<i>Données non auditées en K€ (normes françaises)</i>	S1 2021* Consolidé Non audité	S1 2020 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires	212 239	132 546	+60%
EBITDA	5 222	2 821	+85%
Résultat d'exploitation	4 428	2 650	+67%
Résultat financier	-62	-277	
Résultat exceptionnel	72	104	
Impôts sur le résultat	-832	-286	
Résultat d'ensemble consolidé	3 605	2 190	+65%
Résultat net (part du groupe)	3 255	2 201	+48%

*comprenant Inop's depuis le 01/07/2020 et COWORKEES depuis le 05/03/2021

Une croissance du chiffre d'affaires qui confirme la force du modèle

Sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2021, le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 60% à 212,2 M€ contre 132,5 M€ réalisé un an auparavant. Cette progression s'établit à +15% en croissance organique.

La performance commerciale du Groupe est portée par l'activité française, en croissance de 73% sur le semestre avec un chiffre d'affaires de 183,3 M€ (105,4 M€ au 30 juin 2020), représentant 86% du total du Groupe.

Malgré le contexte sanitaire et les contraintes qui étaient encore en place dans de nombreux pays, l'activité internationale a connu un rebond de 25% sur le seul deuxième trimestre, permettant d'atteindre sur le semestre un volume d'affaires de 28,7 M€, en hausse de 6% par rapport au 1er semestre 2020.

Ces niveaux d'activité obtenus dans un contexte de redémarrage de l'économie européenne, reflètent la qualité du positionnement et du modèle commercial de FREELANCE.COM. Il démontre également la capacité du Groupe à intégrer de nouvelles compétences avec les acquisitions réussies d'Inop's, de TMC et de COWORKEES. La complémentarité des offres est déjà plébiscitée par les clients grands comptes du Groupe, lui permettant d'envisager de nouvelles opportunités de croissance.

EBITDA en forte hausse et des capitaux propres de 54,5 M€

L'EBITDA consolidé a progressé de 85% sur le 1er semestre 2021 pour s'établir à 5,2 M€. Sur cette même période, le résultat d'exploitation est en croissance de 67% (4,2 M€) pour un taux de rentabilité en légère amélioration après intégration des investissements nécessaires au déploiement de la stratégie de développement (ressources humaines, marketing, informatique). Dans un environnement complexe de sortie de crise, FREELANCE.COM a fait le choix de renforcer ses investissements afin d'accompagner au mieux entreprises et talents externes et de préparer la croissance future.

Le résultat net part du groupe ressort à 3,2 M€, en hausse de 48% sur le semestre (2,2M€ réalisé au 30 juin 2020).

Au 30 juin 2021, le Groupe bénéficie d'une structure bilantielle solide avec des capitaux propres de 54,5 M€ contre 47,8 M€ au 31 décembre 2020.

10.1.6 Extrait du communiqué de presse du 22 novembre 2021 – FREELANCE.COM – Résultats du T3 2021

<i>Données non auditées en M€ (normes françaises)</i>	2021* consolidé (non audité)	2020 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre	212,0	132,9	+60%
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre	112,3	84,7	+32%
Chiffre d'affaires cumulé 9 mois	324,3	217,6	+49%

* comprenant INOP'S intégré le 01/07/2020, COWORKEES le 05/03/2021, et TMC France le 01/07/2021

Au 3^{ème} trimestre 2021, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 112,3 M€ en croissance organique de 32% par rapport au 3^{ème} trimestre 2020 contre une croissance globale de 60% (15% de croissance organique) au 1^{er} semestre de l'exercice. En cumulé au 30 septembre 2021, FREELANCE.COM a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 324,3 M€ en croissance de 49% (15% de croissance organique).

Cette évolution au 3^{ème} trimestre 2021 a bénéficié à l'ensemble des activités du groupe en France et à l'international et intègre, pour la première fois, la pleine contribution du chiffre d'affaires réalisé par la



société INOP'S, acquise fin juin 2020. Les bonnes performances de cette dernière en France confirment la qualité du rapprochement et la pertinence de l'opération.

En France, FREELANCE.COM a totalisé 280,8 M€ de chiffre d'affaires cumulé sur les neuf premiers mois de l'année, en croissance de 57% par rapport à la même période 2020 (178,6 M€), représentant 87% du total consolidé du groupe. Sur le seul troisième trimestre, la croissance s'est établie à +34% avec un total de 97,4 M€.

A l'international, l'activité cumulée sur les neuf premiers mois d'exercice est en hausse de 11% pour s'établir à 43,5 M€ (13% du CA total). Sur le 3^{ème} trimestre l'accélération a été plus marquée qu'en début d'année avec une progression de 24% à 14,8 M€

10.2 Éléments susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe

Depuis le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021, dates de clôture de l'exercice annuel et semestriel, la crise sanitaire liée au virus COVID-19 ayant créé une situation sans précédent au niveau économique, social et opérationnel tend à être maîtrisé avec les campagnes de vaccination.

Concernant le premier semestre 2021, le retour progressif à une dynamique de prise de commande d'avant COVID et le redémarrage des missions internationales confortent le Groupe quant à ses attentes de croissance.

11 PREVISIONS

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

12 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

12.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts.

12.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration, instance décisionnaire de la Société, assure la direction, l'animation et la gestion de la Société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale du Groupe FREELANCE.COM et définit les orientations opérationnelles et financières à l'exception des pouvoirs expressément attribués aux actionnaires par la loi.

Le conseil d'administration, en vertu de la loi :

- Arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- Convoque les assemblées générales,
- Décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire,
- Procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'assemblée générale.

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé de six membres :

Nom :	Sylvestre BLAVET
Age :	53 ans
Mandat actuel :	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
Adresse professionnelle :	254, rue du Faubourg Saint Honoré – 75 008 Paris
Date de première nomination :	17 juin 2015
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Cour du Moulin SARL - Président de Igloo Villard SASU - Gérant de SCI Senpao <p>A l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration et administrateur de Petrolis SA - Président de Petrolis Consulting SAS

	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration et administrateur de Sage SA - Gérant d'ITA Telecom Slovakia - Directeur de Pahntos International Pte Ltd - Président du Conseil d'Administration et administrateur de Capefront SA - Président du Conseil d'Administration et administrateur d'Ad'Missions SA - Président du Conseil d'Administration et Administrateur d'Ergonos SA
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Président d'Ad'Missions SAS* - Co-gérant, 4Axes SARL - Président de MR Immobilière <p>A l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérant d'ITA Telecom Polska

* Sociétés ayant fait l'objet d'une TUP.

Nom :	Yassir KHALID
Age :	43 ans
Mandat actuel :	Administrateur référent
Adresse professionnelle :	26 rue Dulong 75017 Paris
Date de première nomination :	CA du 25 juin 2015, ratifié en AGE le 25 février 2016
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Gérant de la SARL Y ADVISORY Gérant de la SARL JEFREY Administrateur de Torch Partners France
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Administrateur de C4 GP SA Executive Director, Leonardo & Co. SAS

Nom :	Jérôme TEISSIER
Age :	59 ans

Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse professionnelle :	JWAY – 69 rue du 22 Septembre - 92 400 Courbevoie
Date de première nomination :	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Financière JWAY Sarl - Président
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	LEGISWAY SA - Président

Nom :	Olivier MARTIN
Age :	48 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	20 rue du Murget 78380 Bougival
Date de première nomination :	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Gérant de CO-Martin SARL Gérant de SCGP Gérant de SC Elmica Gérant de SC Résidence ma campagne Gérant de Aquitaine énergie
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Gérant de Gestion Externe et Conseil SARL Gérant de Gextern Conseil SARL Président Directeur Général d'AD'Missions Savoir-Faire SA Directeur Général d'AD'Missions SAS* Gérant de Savoir-Faire et Entreprise SARL*

* Sociétés ayant fait l'objet d'une TUP

Nom :	Mohamed BENBOUBKER
Age :	46 ans
Mandat actuel :	Administrateur

Adresse professionnelle :	221, boulevard Zerktouni, Casablanca (Maroc)
Date de première nomination :	AG du 25 février 2016 – AG du 6 juillet 2017
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	A l'étranger : - Co-Gérant : Ryad Ouled Said - Gérant Unique : Antic - Gérant Unique : SBF Distribution - Co-gérant : B&B Holding - Co-gérant FREELANCE.COM Maroc - Co-gérant Ego Interim
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	A l'étranger : - Co-Gérant : Montres&Co - Gérant : Promoben - Co-gérant : Bad Publishing - Co-gérant : Abeille Maille - Co-gérant : Road Communication - Co-gérant Ego Recrutement*

* société liquidée

Nom :	Claude TEMPE
Age :	49 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse :	81 boulevard Bourdon, 92200 Neuilly-sur-Seine
Date de première nomination :	AG du 20 juin 2019
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	- Gérant de Johlo SARL - Gérant de FNK - Gérant de la SCI TEMPE CARMi
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	- Directeur Général Adjoint puis Directeur Général de FREELANCE.COM jusqu'au 25/01/2019 - Administrateur de FREELANCE.COM du 13/10/2015 (ratification par l'AG du 25/02/2016) au 21/04/2017

Le Conseil d'Administration ne comporte à ce jour que des administrateurs de sexe masculin.

Ainsi à ce jour, le Groupe n'est pas en conformité avec l'article L.225-17 du code de commerce visant à rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration. Afin de se conformer aux dispositions légales en vigueur sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, le Conseil d'administration entend proposer prochainement la nomination d'un administrateur de sexe féminin. La recherche d'une ou plusieurs candidates appropriées est en cours.

12.1.2 Expérience des membres du conseil d'administration

Il n'existe aucun lien familial entre les six administrateurs.

Yassir KHALID : diplômé de HEC Paris et d'un executive MBA de la Columbia University/London Business School, Monsieur KHALID cumule quatorze années d'expériences en banque d'investissement, notamment chez LEONARDO & CO et CREDIT SUISSE. Ses différentes missions lui ont permis de se spécialiser sur les secteurs des télécoms et du numérique. Aujourd'hui, Monsieur KHALID conseille et investit dans des sociétés en croissance (levée de fonds, développement).

Olivier MARTIN : diplômé en management de l'école du Groupe ESC Reims-NEOMA et en Mathématiques Appliquées Monsieur MARTIN a commencé sa carrière en 1995 dans l'univers des médias chez Grap&Gides (Lille), puis chez Carat (Paris), où il fonde Carat Business en 2002. A partir de 2007 il intègre Webloyalty. Cette expérience lui permet de rencontrer les acteurs du e-commerce et de se confronter aux internautes et aux plateformes. Il intègre AD'Missions en juillet 2012, pour en prendre la Direction générale. Sous sa direction, le groupe AD'Missions croît de 45 à 90 M€ de chiffre d'affaires, avant de fusionner avec le groupe FREELANCE.COM.

Sylvestre BLAVET : diplômé d'ingénieur en mécanique de HEI Lille en 1994, Monsieur BLAVET crée deux sociétés entre 1994 à 2000, l'une dans le matériel viticole et l'autre dans la mise à disposition de personnel pour les mareyeurs. En 2000, il entre chez ATOS en tant que consultant en informatique puis il rejoint DASSAULT SYSTEME en 2002 et prend en 2004 la responsabilité du centre de formation interne. En 2006, il s'associe à la famille Billette de Villemeur dans sa holding, Groupe CBV Ingénierie, et prend la direction du Groupe. Il redresse le Groupe en abandonnant la partie télécommunication et en développant l'assistance technique. Puis, en 2009/2010, il développe l'activité de portage salarial par le rachat de SAGE et d'Ad'missions.

Jérôme TEISSIER : diplômé de l'université Paris IX Dauphine, Jérôme Teissier a débuté sa carrière à la direction de la Trésorerie du Groupe Hachette, puis a intégré la Banque de Marché et d'Arbitrages où il intervient sur les marchés financiers. Puis il crée la société Legisway dont il ouvre le capital à la Société Générale et au groupe Thalès en 2000. Cette association permet la naissance du logiciel Contrat'tech, premier E.R.P juridique pour la gestion des contrats, des contentieux, des pouvoirs, de la propriété intellectuelle et des participations. En 2015, Jérôme Teissier reprend le contrôle total du capital de Legisway qu'il décide d'ouvrir aux salariés.

Mohamed BENBOUBKER : après des études d'ingénieur en France, Monsieur BENBOUBKER a travaillé pour un site de production de détergents appartenant à PROCTER & GAMBLE au Maroc. Il a ensuite rejoint le groupe UNILEVER Maghreb en tant que contrôleur de gestion. Monsieur BENBOUBKER a pris la direction de FREELANCE.COM Maroc en 2000. Il a ensuite créé les filiales EGO RECRUTEMENT et EGO INTERIM en 2011.

Claude TEMPE : diplômé d'un DESS de Mathématique de la décision de l'université Paris Dauphine et d'un DESS de Mathématiques appliquées à la gestion d'entreprise de l'université de Toulouse II, Monsieur TEMPE a eu une expérience de consultant manager chez E&Y Conseil. Il a ensuite créé une société de conseil autour des solutions SAP (30 collaborateurs, 3,5 M€ de CA) avant de prendre la direction de ALTI (conseil et services informatiques, 1 200 collaborateurs, 150 M€ de CA) en tant que Directeur général adjoint. Monsieur TEMPE a ensuite rejoint le groupe TCS France (société de services dans le top 4 mondial) en tant que Directeur de business unit.

Monsieur TEMPE a rejoint le Groupe FREELANCE en octobre 2015 dont il a été Directeur Général Délégué jusqu'au 21 avril 2017 puis Directeur Général jusqu'au 25 janvier 2019.

12.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration

A la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

De plus, à la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration du Groupe et l'intérêt social.

Aucun dirigeant ni membre des organes d'administration ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs du Groupe.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur du Groupe.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 12.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

13 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

13.1 Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Remarques préliminaires :

Le conseil d'administration du 17 et du 18 décembre 2018 a voté le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général en la personne de M. Sylvestre BLAVET avec prise d'effet au 26 janvier 2019.

Au titre des exercices 2019 et 2020, les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants de la Société au titre de l'exercice de leurs fonctions sociales sont détaillées dans les tableaux suivants.

13.1.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Tableau n°1 : synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2020	Exercice 2019
Sylvestre BLAVET (Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	198 000 €	198 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	198 000 €	198 000 €

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2020	Exercice 2019
--	---------------	---------------

Claude TEMPE (Directeur Général Délégué du 05/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général du 21/04/2017 au 25/01/2019 et administrateur du 27/10/2015 au 21/04/2017 et de nouveau administrateur depuis le 20/06/2019)

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	126 568 €**	172 764 €*
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	126 568 €	172 764 €

*M. Claude TEMPE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général mais il est demeuré salarié du Groupe jusqu'en avril 2019 pour lequel il a effectué une mission dans le cadre d'un contrat à durée déterminée du 26 janvier 2019 au 30 avril 2019. Sa rémunération inclue les facturations entre la société JOHLO SARL dont M. Claude TEMPE est le Gérant (27 360 €) et son salaire en tant que salarié porté (106 532 €). Il est actuellement Administrateur au sein de FREELANCE.COM.

**Il a été conclu un contrat de prestation de service le 11 septembre 2019 (Autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2019) entre la société JOHLO SARL dont M. Claude TEMPE (administrateur de FREELANCE.COM) est le Gérant. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2020	Exercice 2019
--	---------------	---------------

Laurent LEVY (Directeur Général Délégué du 02/07/2020 au 09/11/2021)

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	146 000 €*	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	146 000 €	-€

*Il a été conclu un contrat de prestation de services et d'assistance avec la société TEESI SARL, dont le gérant est Monsieur Laurent LEVY, Directeur Général Délégué de FREELANCE.COM jusqu'au 9 novembre 2021, après autorisation préalable du conseil d'administration du 2 juillet 2020. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Celle-ci a été résiliée le 9 novembre 2021.

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2019 et 2020 est présenté ci-dessous :

Tableau n°2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2020		2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Sylvestre BLAVET (Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019)				
Rémunération fixe*	198 000 €	198 000€	198 000 €	198 000€
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	198 000 €	198 000€	198 000 €	198 000€

*La rémunération annuelle brute du Président du Conseil d'administration est de 198 000 €. Elle est restée fixée à ce montant malgré le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

	2020		2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Claude TEMPE Directeur Général Délégué du 05/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général du 21/04/2017 au 25/01/2019 et administrateur du 27/10/2015 au 21/04/2017 et de nouveau administrateur depuis le 20/06/2019				
Rémunération fixe	126 568 €**	126 568 €**	144 764*€	144 764 €
Rémunération variable	-	-	-	28 000 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	126 568	126 568	144 764€	172 764 €

* Monsieur Claude TEMPE était rémunéré jusqu'au 25 janvier 2019 au titre d'un contrat de mandat, conclu le 25 février 2016 avec effet rétroactif le 26 octobre 2015.

M. Claude TEMPE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général mais est demeuré salarié du Groupe pour lequel il a effectué une mission dans le cadre d'un contrat à durée déterminée du 26 janvier 2019 au 28 juin 2019. Sa rémunération inclue les facturations entre la société JOHLO SARL dont M. Claude TEMPE est le Gérant (27 360 €) et son salaire en tant que salarié porté (106 532 €). Il est actuellement Administrateur de FREELANCE.COM.

**Il a été conclu un contrat de prestation de service le 11 septembre 2019 (Autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2019) entre la société JOHLO SARL dont M. Claude TEMPE (administrateur de FREELANCE.COM) est le Gérant. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Laurent LEVY (Directeur Général Délégué depuis le 02/07/2020 au 09/11/2021)	2020		2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	96 000 €	96 000 €	-	-
Rémunération variable	50 000 €	50 000 €	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	146 000€	146 000 €	-	-

*Il a été conclu un contrat de prestation de services et d'assistance avec la société TEESI SARL, dont le gérant est Monsieur Laurent LEVY, Directeur Général Délégué de FREELANCE.COM jusqu'au 9 novembre 2021, après autorisation préalable du conseil d'administration du 2 juillet 2020. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Celle-ci a été résiliée le 9 novembre 2021.

13.1.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau n°3 : jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Yassir KHALID	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2019
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	0	0

Monsieur Yassir KHALID a été nommé administrateur et Président du conseil d'administration le 25/06/2015. Il a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration le 31 janvier 2017 tout en demeurant administrateur référent.

Il a été conclu le 22 octobre 2021 un mandat de conseil avec Y ADVISORY, dont le Gérant est Monsieur Yassir KHALID, administrateur de FREELANCE.COM après autorisation préalable du conseil d'administration du 22 octobre 2021. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Olivier MARTIN	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2019
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	0	0

Monsieur Olivier MARTIN a été nommé administrateur lors du conseil d'administration du 21 Avril 2017, sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2017.

Jérôme TEISSIER	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2019
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	0	0

Monsieur Jérôme TEISSIER a été nommé administrateur lors du conseil d'administration du 21 Avril 2017, sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2017.

Mohamed BENBOUBKER	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2019
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	0	0

Monsieur Mohamed BENBOUBKER a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 25 février 2016 puis a démissionné le 21 avril 2017 puis a été de nouveau nommé administrateur lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017.

13.1.3 Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Tableau n°4 : options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute sociétés de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020 et le 30 juin 2021.

Néant

Tableau n°5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020 et le 30 juin 2021.

Néant

Tableau n°6 : actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social au titre des exercices clos les 31 décembre 2018, 2019 et 2020 et le 30 juin 2021.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité**	Conditions de performance
Mohamed BENBOUBKER	PAGA 2018 : Plan décidé le 18/05/2018- actions attribuées le 19/04/2019	23 545	48 031,80 €* *	24/04/2020	26/04/2021	Oui (1)
TOTAL		23 545	48 031,80 € *			

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 19/04/2019 (2,04€), jour de leur attribution.

** Le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Société sont tenus dans tous les plans d'attribution d'actions gratuites de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

(1) Attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2018 à savoir une croissance de la marge brute de 15% (2018 vs. 2017) et un EBIT de 3,2%.

A la clôture, il apparaît que l'objectif est atteint à 67,27% (croissance MB de 11,1% et EBIT de 3%).

Seules 321 782 actions sur 600 000 ont été attribuées le 19 avril 2019 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2018 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 19 avril 2019.

Sur ces AGA 2018 attribuées seules 279 064 actions ont été acquises le 24 avril 2020.

**Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Sylvestre BLAVET	PAGA 2019 : Plan décidé le 19/04/2019- actions attribuées le 24/04/2020	30 000	72 000 € *	26/04/2021	26/04/2022	Oui (1)
Mohamed BENBOUBKER	PAGA 2019 : Plan décidé le 19/04/2019- actions attribuées le 24/04/2020	18 750	45 000 € *	26/04/2021	26/04/2022	Oui (1)
TOTAL		48 750	117 000 € *			

*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 26/04/2020 (2,40€), jour de leur attribution.

(1) Attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2019 à savoir pourcentage de 20% de croissance de la marge brute et 3,5% d'EBIT et en fonction de l'échelon attribué à chaque salarié par la Direction Générale sur proposition d'une grille élaborée par la Direction du Personnel. A la clôture, il apparaît que l'objectif est atteint à 75%.

Seules 306 000 actions ont été attribuées le 24 avril 2020 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires. Sur ces AGA 2019 attribuées seules 291 000 actions ont été acquises le 26 avril 2021.

**Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Mohamed BENBOUBKER	PAGA 2020 : Plan décidé le 20/04/2020- actions attribuées le 26/04/2021	10 250	44 895 €*	30/04/2022	30/04/2023	Oui (1)
Sylvestre BLAVET	PAGA 2020 : Plan décidé le 20/04/2020- actions attribuées le 26/04/2021	16 400	71 832 €*	30/04/2022	30/04/2023	Oui (1)
TOTAL		26 650	116 727 €			

*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 26/04/2021 (4,38€), jour de leur attribution.

(1) Attribution en fonction de critères de performance du groupe (croissance du REX de 15% et croissance de marge brute et d'EBIT de 15%).

Le 26/04/2021, l'Assemblée Générale de FREELANCE.COM a approuvé le lancement du plan d'actions gratuites « PAGA 2021 » dont l'attribution se fera en fonction de :

- Critères de performance du Groupe (croissance du REX de 15% et croissance de la marge brute de 15%)
- L'échelon attribué à chaque salarié par la Direction Générale sur proposition d'une grille élaborée par la Direction du Personnel.

Un maximum de 900 000 actions pourra être distribué en 2022 au titre de 2021.

Tableau n°7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, le 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2018 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Cyril TROUILLER	AGA 2016 : actions attribuées le 19/05/2017	70 000	Non
Claude TEMPE	AGA 2016 : actions attribuées le 19/05/2017	70 000	Non
TOTAL		140 000	

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2019 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice *	Conditions d'acquisition
Claude TEMPE	AGA 2017 : actions attribuées le 27/04/2018	58 145	Oui
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2017 : actions attribuées le 27/04/2018	29 770	Oui
TOTAL		87 915	

*Nonobstant la date de fin de conservation, le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Société doivent conserver au nominatif au moins 40% des actions gratuites de chaque plan jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2020 pour chaque mandataire social

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2018 : actions attribuées le 19/04/2019	23 545	Oui
TOTAL		23 545	

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021 pour chaque mandataire social

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sylvestre BLAVET	AGA 2019 : actions attribuées le 24/04/2020	30 000	Oui
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2019 : actions attribuées le 24/04/2020	18 750	Oui
TOTAL		48 750	

Tableau n°8 : historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux – (bons de souscriptions d'actions)

Néant

Tableau n°9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

Tableau n°10 : historique des attributions gratuites d'actions

Historique des attributions gratuites d'action							
Information sur les actions attribuées gratuitement							
Date d'assemblée (38 mois)	25/02/2016	25/02/2016	25/02/2016	25/02/2016	25/02/2016	29/06/2018	29/06/2018
Date du conseil d'arrêté des termes du plan	28/06/2016	28/06/2016	19/05/2017	18/05/2018	19/04/2019	02/07/2020	26/04/2021
	PAGA 2015	PAGA 2016	PAGA 2017	PAGA 2018	PAGA 2019	PAGA 2020	PAGA 2021
Date de conseil d'administration d'attribution des AGA	28/06/2016	19/05/2017	27/04/2018	19/04/2019	24/04/2020	26/04/2021	26/04/2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	155 000	150 000	460 525	321 782	306 000	367 360	n/d
Sylvestre BLAVET	-	-	-	-	30 000	16 400	n/d
Yassir KHALID	15 000	-	-	-	-	-	n/d
Cyril TROUILLER	70 000	70 000	58 145	-	-	-	n/d
Claude TEMPE	70 000	70 000	58 145	-	-	-	n/d
Mohamed BENBOUBKER	-	-	29 770	23 545	18 750	10 250	n/d
Date d'acquisition des actions	28/06/2017	21/05/2018	29/04/2019	20/04/2020	25/04/2021	26/04/2022	26/04/2023
Date de fin de période de conservation*	28/06/2018	21/05/2019	29/04/2020	20/04/2021	25/04/2022	26/04/2023	26/04/2024
Nombre d'actions acquises au 31/12/2020 et au 30/06/2021	140 000	150 000	374 351	279 064	291 000	n/a	n/a
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	15 000	0	86 174	42 718	15 000	n/a	n/a
Actions attribuées gratuitement restant à acquérir au 31/12/2020 et au 30/06/2021	0	0	0	0*	0**	0***	0****

* Seules 321 782 actions sur 600 000 ont été attribuées le 19 avril 2019 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2018 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 19 avril 2019.

Sur ces AGA 2018 attribuées seules 279 064 actions ont été acquises le 24 avril 2020.

** Seules 306 000 actions sur 600 000 ont été attribuées le 24 avril 2020 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2019 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 26 avril 2020.

Sur ces AGA 2019 attribuées seules 291 000 actions ont été acquises le 25 avril 2021.

*** Seules 367 360 actions sur 900 000 ont été attribuées le 26 avril 2021 à l'ensemble des dirigeants et des salariés bénéficiaires.

**** Un maximum de 900 000 actions pourrait être distribué en 2022 au titre de 2021.

13.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

A la date du présent document, aucun mandataire social et dirigeant mandataire social ne bénéficie d'actions de performance individuelle de la Société.

Dans le cadre de plan d'actions gratuites 2018 (PAGA 2018), 2019 (PAGA 2019) et 2020 (PAGA 2020), des actions gratuites ont été attribuées à des dirigeants mandataires sociaux et à des mandataires sociaux selon des critères de performance.

Ainsi, pour l'année 2017, 58 145 actions ont été attribuées le 27/04/2018 au Directeur Général et au Directeur Général Délégué et 29 770 actions à un administrateur. Seules celles du Directeur Général et de l'administrateur ont été acquises le 29 avril 2019.

Ainsi, pour l'année 2018, 23 545 actions ont été attribuées le 19/04/2019 à un administrateur. Elles ont été acquises le 24 avril 2020.

Pour l'année 2019, 30 000 actions ont été attribuées au Président Directeur Général et 18 750 à un administrateur. Elles ont été acquises le 25 avril 2021.

Pour l'année 2020, 16 400 actions ont été attribuées au Président Directeur Général et 10 250 à un administrateur. Elles pourront être acquises en avril 2022.

Des informations complémentaires sont disponibles dans les tableaux numéro 6 « Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social - Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 », « Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social - Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 » et « Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social - Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 » au paragraphe ci-dessus.

13.1.5 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Tableau n°11 : précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Tableau de synthèse des contrats de travail et des engagements liés à la cessation de fonctions des dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Sylvestre BLAVET								
Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019		X		X		X		X
Date de début de mandat	26/01/2019							
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Cyril TROILLER								
Directeur Général du 01/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général Délégué du 21/04/2017 au 25/01/2019 et administrateur du		X		X	X		X	

13/10/2015 au 21/04/2017									
Date de début de mandat	13 octobre 2015								
Date de fin de mandat	Démission de son mandat d'administrateur le 21 avril 2017 Fin de mandat de Directeur Général Délégué le 25 janvier 2019								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Claude TEMPE									
Directeur Général Délégué du 05/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général du 21/04/2017 au 25/01/2019 et administrateur du 27/10/2015 au 21/04/2017 de nouveau administrateur depuis le 20/06/2019		X		X		X		X	
Date de début de mandat	27 octobre 2015								
Date de fin de mandat	Démission de son mandat d'administrateur le 21 avril 2017 Fin du mandat de Directeur Général le 25 janvier 2019								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Laurent LEVY									

		X		X				X
Date de début de mandat	2 juillet 2020							
Date de fin de mandat	Fin du mandat de Directeur Général Délégué le 9 novembre 2021							

13.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

Il n'existe aucune somme provisionnée ou constatée par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux.

14 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1 Date d'expiration des mandats actuels

Nom	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Sylvestre BLAVET	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Yassir KHALID	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Jérôme TEISSIER	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Olivier MARTIN	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mohamed BENBOUBKER	AG du 6 juillet 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Claude TEMPE	AG du 20 juin 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

14.2 Contrats de services liant les administrateurs et la Société

Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

A l'exception des contrats mentionnés au paragraphe 17.1 du présent document, il n'existe pas, au 31 décembre 2020, d'autres contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

14.3 Comité d'audit et de rémunération

A la date du présent Document, le Conseil d'administration n'a constitué aucun comité spécialisé. Il assume la mission attribuée au comité d'audit en ce qui concerne l'élaboration et le contrôle de l'information financière.

Cependant un comité de direction a été créé par le Conseil d'administration lors de la réunion qui s'est tenue le 21 avril 2017. Il peut être composé de 3 à 10 membres, nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Directeur Général.

A ce jour les membres sont :

- Florent CANETTI (Directeur Financier Groupe FREELANCE.COM)
- Mohamed BENBOUBKER (Directeur Général FREELANCE.COM Maroc)
- Bernard ROZINTHE (Directeur de SAGE SA)

Le comité de direction concourt à la direction effective de l'entreprise et ses filiales :

- Pilotage des différentes activités concourant à l'objet social
- Suivi des décisions du Conseil d'Administration
- Validation des investissements (jusqu'à 200 K€)
- Validation des embauches (information préalable du conseil d'administration et/ou présentation des candidats pour des packages supérieurs à 90 K€ bruts / an)
- Validation des augmentations annuelles des rémunérations (information préalable du conseil d'administration)
- Construction du budget annuel consolidé
- Contrôle du reporting et des comptes consolidés présentés au Conseil d'Administration au cours de 5 réunions annuelles.

14.4 Gouvernement d'entreprise

A la date du présent document, en raison de sa taille et de la fréquence des réunions des administrateurs facilitant la communication et les échanges entre les membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques, FREELANCE.COM ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

A ce jour, la référence globale à un code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société, étant précisé, que la Société a établi et met en œuvre des procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Cependant, si la Société n'a pas choisi, à ce stade, d'adhérer formellement à un code, elle considère toutefois respecter la plupart des recommandations proposées par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites émis par MiddleNext en septembre 2016 et mis à jour en septembre 2021, les mesures mises en place par la Société ayant été décrites au paragraphe 12 ci-dessus et au présent paragraphe :

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2021	Application au sein de FREELANCE.COM
R1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté
R2 : Conflits d'intérêts	Respecté
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	Respecté
R4 : Information des membres du conseil	Respecté
R5 : Formation des membres du conseil	Respecté
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	Respecté
R7 : Mise en place de comités	Non Respecté
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	Non Respecté
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Non Respecté
R10 : Choix de chaque administrateur	Respecté
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	Respecté
R12 : Rémunération de l'administrateur	Respecté
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non Respecté
R14 : Relation avec les « actionnaires »	Respecté
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Non Respecté
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Respecté
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté
R19 : Indemnité de départ	Respecté
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	Respecté
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Respecté
R22 : Revue des points de vigilance	Respecté

Compte tenu de la taille de sa structure, la Société a décidé de ne pas mettre en place de comités spécialisés à l'exception d'un comité de Direction mis en place en 2017 (se reporter au paragraphe 14.3 ci-dessus).

Un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE) sera mis en place en 2022. Dans le cadre de la performance extra-financière, ce comité mettra en place une politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise.

Le 8 juin 2021, FREELANCE.COM a obtenu par le label Ecovadis les scores de 60/100 concernant l'aspect « Social & Droits de l'Homme », de 60/100 pour « l'Environnement » et de 70/100 pour « l'Ethique ».

Le Conseil d'administration se réunit également régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise.

Un règlement intérieur du Conseil sera mis en place en 2022.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, le Président du Conseil d'administration n'est pas tenu d'établir de rapport relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce.

La Société a cependant mis en place un certain nombre de procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant sur les points suivants :

- Fiabilité de l'information comptable et financière,
- Optimisation et sécurisation des opérations en conformité avec les lois et réglementations applicables,
- Sécurité des personnels et des actifs.

14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise

Aucune décision des organes d'Administration, de Direction ou de l'Assemblée Générale des actionnaires n'a d'incidence significative potentielle sur la gouvernance d'entreprise et aucune modification future de la composition des organes d'administration et de direction et des comités n'a été décidée par les organes d'Administration ou de Direction ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

15 SALARIES

15.1 Nombre de salariés

Au 30 juin 2021, l'effectif permanent du Groupe est de 234 salariés.

A fin décembre 2020, l'effectif permanent du Groupe était de 204 salariés.

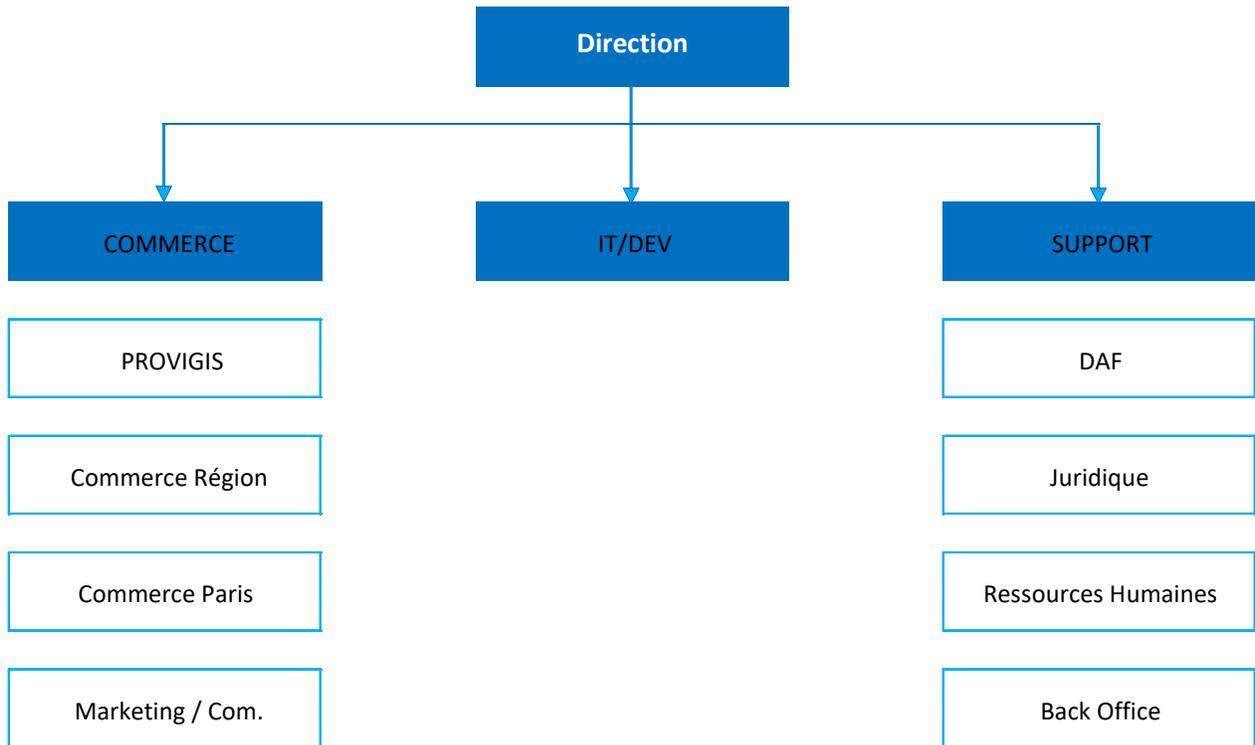
L'évolution des effectifs permanents est la suivante :

Effectif	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	177	150	84	74
En % du total	76%	74%	63%	62%
- France	157	131	67	66
- Etranger	19	19	18	8
Employés	57	54	49	45
En % du total	24%	26%	37%	38%
- France	51	49	45	32
- Etranger	6	6	4	13
TOTAL	234	204	133	119

Ces effectifs n'incluent pas les salariés portés ni les intérimaires.

Au 30 juin 2021, 89% de l'effectif est français et principalement basé au siège de la Société. L'effectif étranger est basé au Maroc, en Suisse ou en Allemagne.

L'organisation des équipes françaises est détaillée ci-dessous :



15.2 Participation et options des dirigeants

A la date du présent Document, la participation directe des mandataires sociaux est détaillée dans le paragraphe 16.1 ci-dessous.

Des attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux ont été réalisés (PAGA 2016, PAGA 2017, PAGA 2018, PAGA 2019, PAGA 2020 et PAGA 2021).

Des informations complémentaires sur ces plans sont disponibles dans le paragraphe 13.1 du présent document.

Il n'existe pas à ce jour de plan de souscription d'options à destination des mandataires sociaux.

15.3 Contrats d'intéressement et de participation des salariés

A la date du présent document, la Société n'a mis en place aucun contrat d'intéressement ou de participation des salariés.

Toutefois, six plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place au profit de salariés :

1. PAGA 2016 : Le conseil d'administration réuni le 19 mai 2017 a décidé d'attribuer gratuitement 150 000 actions au titre de l'exercice 2016 : 140 000 à ses dirigeants (Directeur Général et Directeur Général Délégué) et 10 000 actions à un de ses salariés sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Ces actions ont été acquises en totalité définitivement le 20 mai 2018.

2. PAGA 2017 : Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2018 a décidé d'attribuer gratuitement 460 525 actions au titre de l'exercice 2017 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 374 351 de ces actions ont été acquises définitivement le 29 avril 2019.
3. PAGA 2018 : Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2019 a décidé d'attribuer gratuitement 321 782 actions au titre de l'exercice 2018 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 279 064 de ces actions ont été acquises définitivement le 24 avril 2020.
4. PAGA 2019 : Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2020 a décidé d'attribuer gratuitement 306 000 actions au titre de l'exercice 2019 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 291 000 de ces actions ont été acquises définitivement le 26 avril 2021.
5. PAGA 2020 : Le conseil d'administration du 2 juillet 2020 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 528.000 actions au titre de l'exercice 2020 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, de présence d'un an, d'attribution d'un an et de détention d'un an. Le conseil d'administration du 26 avril 2021 a décidé d'attribuer uniquement 367 360 actions. Au maximum, 367 360 actions pourraient ainsi être acquises.
6. PAGA 2021 : Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2021 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2021 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du Groupe, de présence d'un an, d'attribution d'un an et de détention d'un an. 900 000 actions pourraient ainsi être attribuées.

Actions attribuées gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à des salariés du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
TOTAL	PAGA 2016 : Plan décidé le 28/06/2016- actions attribuées le 19/05/2017	150 000	153 000 €*	20/05/2018	20/05/2019**	Non

*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 19/05/2017 jour de leur attribution.

**Obligation pour les dirigeants de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

Actions à attribuer gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2017	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	PAGA 2017 : Plan décidé le 19/05/2017 - actions attribuées le 27/04/2018	460 525	607 892 €*	29/04/2019	24/04/2020**	Oui***

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 27/04/2018, jour de leur attribution

**Obligation pour les dirigeants de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

*** Attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2017 à savoir pourcentage de 15% de croissance du chiffre d'affaires et de 3% de l'EBIT.

Actions à attribuer gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2018	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	PAGA 2018 : Plan décidé le 18/05/2018 - actions attribuées le 19/04/2019	321 782	656 435,28 €*	24/04/2020	26/04/2021**	Oui***

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 19/04/2019 (2,04€), jour de leur attribution

**Obligation pour les dirigeants de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

*** Attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2018 à savoir une croissance de la marge brute de +15% en 2018 contre 2017 et un EBIT de +3,2%.

Actions à attribuer gratuitement						
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2019	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	PAGA 2019 : Plan décidé le 19/04/2019 – actions attribuées 24/04/2020	306 000	734 400,00 €*	26/04/2021	26/04/2022**	Oui***

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 24/04/2020 (2,40 €), jour de leur attribution

**Obligation pour les dirigeants de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

***Attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2019 à savoir un pourcentage de 20% de croissance de la marge brute et 3,5% d'EBIT et en fonction de l'échelon attribué à chaque salarié par la Direction Générale sur proposition d'une grille élaborée par la Direction du Personnel.

Actions à attribuer gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2020 (ou au 01/07/2020 pour les salariés d'Inop's)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	PAGA 2020 : Plan décidé le 02/07/2020 – actions attribuées 26/04/2021	367 360	1 609 036,80 €*	26/04/2022**	26/04/2023**	Oui***

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 26/04/2021 (4,38 €), jour de leur attribution

** Date à titre indicatif

*** Attribution en fonction des critères de performance appliqués à l'exercice 2020 à savoir un pourcentage de 15% de croissance de la marge brute et de l'EBIT

Le 26/04/2021, l'Assemblée Générale de FREELANCE.COM a approuvé le lancement du plan d'actions gratuites « PAGA 2021 » dont l'attribution se fera en fonction de :

- Critères de performance du Groupe (croissance du REX de 15% et croissance de la marge brute de 15%)
- L'échelon attribué à chaque salarié par la Direction Générale sur proposition d'une grille élaborée par la Direction du Personnel.

Un maximum de 900 000 actions pourra être distribué en 2022 au titre de 2021.

15.4 Déclaration de performance extra-financière – dpef 2020

Pour rappel

L'exercice 2020 a été pour les entreprises françaises la troisième année de mise en œuvre de la déclaration de performance extra-financière (« DPEF ») dans le contexte de l'adoption en France de la loi PACTE.

L'année 2020 est marquée par le lancement d'une nouvelle réflexion européenne, mais aussi internationale, sur l'évolution et la standardisation du reporting extra-financier, RSE ou encore ESG (environnement, social, gouvernance).

Conformément aux articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la déclaration de performance extra-financière – DPEF – de la société FREELANCE.COM et de ses filiales (ci-après, le Groupe Freelance).

Un DPEF qui mettra l'accent sur des sujets particulièrement d'actualité, à savoir la formalisation des raisons d'être, la structuration des politiques et des objectifs RSE.

1. Préambule

Se mobiliser pour atteindre nos ambitions de développement responsable

La responsabilité environnementale est une des valeurs fondamentales du groupe FREELANCE.COM. Les engagements de FREELANCE.COM sont formalisés par une Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), document de référence définissant les objectifs, principes et rôles de chacun.

En réalisant cette charte, FREELANCE.COM s'est engagé à respecter et à promouvoir dans ses activités et sa sphère d'influence les principes relatifs aux droits de l'homme, du droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la discrimination.

Dans le cadre de sa Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale, FREELANCE.COM s'engage à :

1. Protéger l'environnement, contribuer à préserver les ressources naturelles et la biodiversité, lutter contre le changement climatique, par la réduction substantielle des impressions papier, l'adaptation de nos locaux à des énergies propres et non polluantes, le choix de nos fournisseurs et sous-traitants selon les critères écologiques.
2. Choix de nos partenaires ayant une aptitude à promouvoir par l'innovation, la recherche et développement, des solutions environnementales, économiques et sociales répondant aux besoins des générations futures.
3. Sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux et à l'adaptation des comportements qui doivent en découler.
4. Promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations pour assurer l'égalité des chances.
5. Favoriser le développement des compétences et la promotion sociale de nos collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle, par des formations continues.
6. Garantir un environnement de travail stimulant et ouvert au dialogue, dans le respect des règles et des normes de travail.

Monsieur Sylvestre BLAVET
Président Directeur Général

1. Se mobiliser pour atteindre nos ambitions de développement responsable

1.1. La mission du Groupe Freelance

La mission du Groupe Freelance traduit sa volonté d'inscrire le développement responsable au cœur de sa stratégie d'entreprise et cherche à combiner création de valeurs et amélioration de son empreinte, dans une forme d'économie écologique indispensable aux futures sociétés humaines.

Pour ce faire, la charte Groupe de responsabilité sociétale et environnementale est le garant de notre engagement.

L'ampleur d'une telle transformation s'appuie sur la capacité de chaque collaborateur et de chaque partie prenante, quels que soient leur périmètre, d'exercer leur propre engagement, et ainsi de contribuer à créer une entreprise plus respectueuse de la planète.

1.2. La charte Groupe de responsabilité sociétale et environnementale, le garant de notre engagement

La responsabilité environnementale est une des valeurs fondamentales du groupe Freelance.

Les engagements du Groupe Freelance sont formalisés par une Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), document de référence définissant les objectifs, principes et rôles de chacun.

En réalisant cette charte, le Groupe s'engage à respecter et à promouvoir dans ses activités et sa sphère d'influence les principes relatifs aux droits de l'homme, du droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la discrimination.

En outre, notre Groupe a obtenu l'évaluation SILVER pour ses performances RSE (source ECOVADIS) ; ceci, à travers son engagement public au Pacte Mondial des Nations Unies.

1.3. L'engagement de chacun

Le déploiement de la politique de développement responsable du Groupe s'appuie sur l'engagement de chacun. Sur les périmètres de responsabilités, chaque collaborateur, équipe s'assure de la bonne implémentation de cette politique, de sa communication, du partage de bonnes pratiques ; ainsi que du reporting notamment auprès du service responsable des problématiques environnementales.

2. Avoir une démarche responsable

2.1. Notre politique Green IT

- La rationalisation des impressions : réduction du volume d'impression (noir et blanc, recto-verso, systématisation de l'aperçu avant l'impression...) collecte et recyclage des consommables (papier, toners, cartouches) réutilisation des papiers imprimés non utilisés comme brouillon ou bloc-notes, logo visuel invitant à ne pas imprimer en bas de chaque email.
- La mise en veille des ordinateurs après 10 minutes d'inactivité.
- Les matériels qui ne demandent pas un fonctionnement permanent sont systématiquement éteints et non mis en veille.
- Sauf panne, le matériel informatique n'est pas renouvelé avant 5 ans minimum d'utilisation.
- La société incite son personnel à utiliser les outils de réunion à distance.

- Se désabonner des newsletters non consultées.

2.2. Gestion des déchets

Le Groupe Freelance applique sa politique de collecte et de traitement des déchets à tous les niveaux au sein de la société.

- Des corbeilles dédiées au papier, au plastique et au verre sont à la disposition des employés.
- Collecte de bouchons usagés à envoyer à l'association « Bouchons d'Amour ».
- Mise en place d'une collecte de piles usagées.

2.3. Réduction des déplacements et valorisation des modes de transports en commun

Le Groupe Freelance est engagé dans une démarche de minimisation des déplacements, notamment grâce à la visioconférence.

Les salariés bénéficient de la prise en charge de leur titre de transport (à 50 %). Ainsi, la quasi-totalité des employés se rendent sur leur lieu de travail en transport.

3. Exercer notre responsabilité d'employeur

Précisions

Le périmètre de consolidation pour la partie « Exercer notre responsabilité d'employeur » est basé sur l'effectif annuel moyens des filiales ayant des salariés (salariés permanents) au 31 décembre 2020.

Et, les données quantitatives sont collectées via un outil de partage en ligne et sont saisies par le service des ressources humaines.

Les indicateurs santé, sécurité et absentéisme se reportent au même critère que celui-ci avant.

Les indicateurs de formations 2020 tiennent compte de l'ensemble des filiales.

3.1. Droits humains / Santé, sécurité et ergonomie / Bien-être au travail

Les principes d'action et de comportement du Groupe Freelance s'inscrivent dans le respect et l'adhésion à : la déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions de l'organisation internationale du travail, les principes directeurs de l'OCDE, notamment pour la lutte contre la corruption.

Le Groupe a adopté, à ce propos, une charte/un Code éthique anticorruption, loi Sapin II, à laquelle ont adhéré l'ensemble des protagonistes.

Pour mémoire

Ce code exprime le souci permanent du Groupe FREELANCE.COM au respect absolu de l'éthique d'affaire que le Groupe s'est assigné. Il constitue à ce titre les principes fondamentaux régissant la matière auxquels nos collaborateurs sont soumis au quotidien. Il impose les règles éthiques à respecter notamment en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et prévoit en conséquence le dispositif d'alerte professionnelle y afférent.

Diffusé aux dirigeants et collaborateurs du Groupe, ce code vise un objectif : la tolérance zéro en matière de corruption.

La commission d'un acte de corruption ou de trafic d'influence est un acte grave et illégal, pour FREELANCE.COM, ainsi que pour ses filiales.

Conformément à l'article 17 de la loi Sapin II, le Groupe applique un dispositif spécifique de lutte contre la corruption, notamment à travers la formation des personnels les plus exposés, et d'un dispositif de contrôle interne adapté.

Ce code est intégré au règlement intérieur du Groupe. Plus particulièrement, ce Code a pour objet de rappeler à tous, les principes de base relatifs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et a ainsi vocation à identifier, au sein du Groupe, les situations à risque et les règles de conduite à adopter à cet égard.

Il s'applique à l'ensemble des personnels permanents (Dirigeants, salariés en CDI) et occasionnels (stagiaires, CDD, contrats de professionnalisation, salariés portés, prestataires sur site, prestataires, intermédiaires, fournisseurs, clients, etc. du Groupe, (ci-après les « Collaborateurs »).

Les dirigeants du Groupe doivent à ce titre avoir une attitude exemplaire avec une conduite éthique exempte de toute ambiguïté dans le respect absolu des règles légales et morales régissant les affaires. L'ensemble de l'équipe d'encadrement veille également au respect absolu de ces règles éthiques.

En matière de bien-être et de santé au travail

Le Groupe Freelance s'engage à contribuer à l'épanouissement de ses collaborateurs. En ce sens, elle a mis en place différentes mesures participant au bien-être de ses salariés.

Management de proximité

Chaque collaborateur est encadré individuellement dans son parcours et sa carrière au sein du groupe par un responsable dédié. En favorisant le dialogue, le responsable conduit le salarié sur la voie de la réussite et du développement professionnel en l'encourageant à développer ses compétences au quotidien.

Avantages et services aux salariés

Le Groupe a mis en place une gamme d'avantages et services à destination de ses salariés :

- Titres de transport : 50 % du prix du titre de transport est pris en charge par le groupe.
- Mutuelle Groupe : 70 % des cotisations sont prises en charge par la société.
- Prime de congés : Mise en place afin de faciliter les départs en vacances de nos collaborateurs, cette prime est versée chaque année sur la fiche de paie de décembre. De plus, des chèques cadeaux sont remis à nos collaborateurs pour la période de Noël.
- Activités extra-professionnelles : Le Groupe propose à ses collaborateurs des activités tout au long de l'année (bowling, football en salle, karting, etc.). Elle prend en charge le cas échéant les frais de participation (équipement, déplacement, buffet, etc.).

De plus, la sécurité et la santé des personnes sont des valeurs fondamentales.

Le groupe considère qu'il relève de sa responsabilité de protéger davantage tous ses collaborateurs contre les risques professionnels et de renforcer leur sécurité.

Cela passe par :

- Le respect des règles et de normes
- L'ambiance de travail : température des locaux, aération/ventilation, éclairage, exposition au bruit, rythmes et horaires de travail, etc.
- Prévenir durablement les troubles musculosquelettiques (TMS).
- Eviter les risques psychosociaux : stress, agressions physique ou verbale, etc.
- Réduction de situations dangereuses : vérifications périodiques des installations électriques, limitation de l'exposition ou remplacement des produits dangereux, etc.,
- Présence de signalisation dans les couloirs, extincteurs, plans et consignes de sécurité en cas d'évacuation.

3.2. Développement des compétences et gestion des carrières

La formation fait partie intégrante de la politique Ressources Humaines du Groupe et vise à assurer le maintien des compétences nécessaires à la bonne tenue des postes et responsabilités, à la sécurité au travail, et au développement professionnel des collaborateurs.

F. BILAN PÉDAGOGIQUE : STAGIAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE FORMATION DISPENSÉE DIRECTEMENT PAR L'ORGANISME			
F - 1. TYPE DE STAGIAIRES DE L'ORGANISME		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur, par un OPCA ou un OPACIF..... a		5627	102551
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public..... b		0	0
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement OPCA..... c		0	0
Particuliers à leurs propres frais d		0	0
Autres stagiaires e		3576	94365
TOTAL (a + b + c + d + e)(1)		9203	196916
F - 2. ACTIVITÉ EN PROPRE DE L'ORGANISME		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Formés par votre organisme pour son propre compte a		5634	102743
Formés par votre organisme pour le compte d'un autre organisme b		3569	94173
TOTAL (a + b).....(2)		9203	196916
F - 3. OBJECTIF GÉNÉRAL DES PRESTATIONS DISPENSÉES		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Formations visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle (hors certificat de qualification professionnelle) inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)..... a		19	2158
dont de niveau I et II (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur).....		0	0
dont de niveau III (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale ...).....		19	2158
dont de niveau IV (BAC professionnel, BT, BP, BM...) b		0	0
dont de niveau V (BEP, CAP ou CFPA 1 ^{er} degré...) c		0	0
Formations visant un certificat de qualification professionnelle (CQP)..... d		0	0
Formations visant une certification et/ou une habilitation inscrite à l'inventaire de la CNCP..... e		0	0
Autres formations professionnelles continues..... f		9170	194427
Bilans de compétence..... g		12	289
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience..... h		2	42
TOTAL (a + b + c + d + e + f)(3)		9203	196916
F - 4. SPÉCIALITÉS DE FORMATION		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Cinq principales spécialités de formation (indiquer la spécialité en clair)	Code		
Autres...	999	7390	155694
Développement des capacités comportementales et relationnelles	413	743	11240
Spécialités plurivalentes des services	300	653	16593
Spécialités plurivalentes de la communication	320	338	5286
Formations générales	100	79	8103
Autres spécialités :		0	0
TOTAL :	(4)	9203	196916

3.3. Egalité des chances

Le Groupe cherche activement à s'assurer que le personnel reflète toute la diversité de son environnement professionnel. Sa politique sur les droits de l'Homme édicte clairement sa responsabilité : garantir l'égalité des chances des salariés et assurer la reconnaissance et le respect de la diversité des individus et des opinions.

Son engagement en faveur de l'égalité et sa politique de non-discrimination se traduisent également par des initiatives spécifiques contre le harcèlement et la discrimination.

Cet engagement s'applique dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines, telles que l'embauche, la formation, l'avancement ou encore la promotion professionnelle des collaborateurs, etc.

Des engagements qui sont faits notamment dans l'optique de participer de manière volontaire à l'amélioration des conditions de travail et contribuer à l'évolution de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

3.4. Diversité

Le Groupe Freelance recrute ses salariés en privilégiant la diversité des profils. De plus, le groupe s'engage à offrir, tant aux nouveaux embauchés qu'à ses collaborateurs déjà en poste, des parcours professionnels variés et correspondant à leurs attentes.

Une politique volontariste qui a conduit le Groupe à entamer des démarches de progrès sur des sujets tels que la diversité, l'égalité des chances ou encore l'amélioration continue des conditions de travail.

Le Groupe encourage la libre expression des collaborateurs et respecte l'exercice des libertés dans la représentation du personnel, dans le cadre des différentes législations nationales applicables.

Afin de garantir que les règles de bonne conduite et d'éthique sont bien respectées dans toutes ses entités juridiques et par l'ensemble de ses collaborateurs, le Groupe procède régulièrement à des audits de contrôle internes et / ou externes.

Chaque collaborateur, dans le cadre des responsabilités qu'il exerce et du poste qu'il occupe est également invité à acquérir une connaissance suffisante des règles de droit et obligations applicables à ses activités professionnelles et à les observer de bonne foi.

Insertion des personnes handicapées

Afin de faciliter l'insertion des personnes à mobilité réduite, le Groupe n'hésite pas à s'approvisionner (fournitures de bureautique) auprès d'entreprises adaptées employant des personnes handicapées (Antilope, Les Ateliers Breton, etc.).

Les indicateurs

a) En matière d'emploi :

- **l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique (France)** ;

SEXE	Hommes	Femmes	Total
2020	59	82	141
2019	49	63	112
2018	40	58	98

AGE	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 ans et +	Total
2020	18	25	33	21	12	15	17	141
2019	17	25	25	10	14	12	9	112
2018	10	31	20	12	8	10	7	98

ZONE GEOGRAPHIQUE	2020	2019	2018
Paris	112	87	81
Nantes	3	2	2
Nice	1	1	1
Lyon	7	8	3
Toulouse	5	4	3
Rennes	3	2	2
Bordeaux	2	1	1
Var	2	2	1
Strasbourg	3	3	2
Caen	1	1	1
Lille	1	1	1
Total	141	112	98

- **les embauches et les licenciements ;**

2020 : 27 entrées et 0 licenciement

2019 : 36 entrées et 0 licenciement

2018 : 54 entrées et 0 licenciement

- **les rémunérations et leur évolution ;**

	2020	2019	2018
Rémunérations moyennes annuelles	37 773,07€	29 722,10€	31 667,55€

b) Organisation du travail :

- **l'organisation du temps de travail ;**

Les collaborateurs de Freelance Services travaillent 36 heures et 30 minutes réparties sur 5 jours travaillés. Afin de respecter la législation en matière de réduction du temps de travail, 8 jours de « repos RTT » sont accordés annuellement au prorata temporis. Ces jours s'ajoutent aux congés légaux ou conventionnels et au repos hebdomadaire habituel.

c) Santé et sécurité :

- **les conditions de santé et de sécurité au travail ;**

- **les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;**

2020 : 1 accident du travail dont 1 accident de trajet

2019 : 5 accidents du travail dont 4 accidents de trajets comprenant 1 arrêt de travail

2018 : 0

- l'absentéisme ;

	2020	2019	2018
Taux d'absentéisme	4,86%	4.24%	3.35%

4. S'engager auprès de nos fournisseurs et sous-traitants

4.1. Gérer les risques fournisseurs

La gestion du risque fournisseur est une problématique adressée par les équipes achats depuis plusieurs années et s'inscrit dans les process de fonctionnement des différentes directions.

L'évaluation des risques (financiers, qualité, organisationnels, RSE ...) est traitée de manière progressive dans le cadre de l'homologation des fournisseurs.

4.2. Nourrir des relations de partenariat créatrices de valeurs

La stratégie du Groupe de nourrir des relations de partenariat créatrices de valeurs est faite de manière à garantir un approvisionnement respectueux des principes d'achats responsables.

En outre, le Groupe s'inscrit dans un modèle d'achats durables avec la volonté de développer des relations de long terme avec ses fournisseurs. En effet, entretenir des relations équilibrées avec ses fournisseurs représente un enjeu essentiel de responsabilité pour l'entreprise. Il s'agit donc d'un leitmotiv fort pour ses équipes.

Afin de concrétiser cet engagement, le Groupe a signé la « Charte Fournisseurs RSE – Anticorruption ».

4.3. Garantir l'intégrité de nos équipes / Encadrer leurs pratiques

Une vigilance particulière est portée à l'intégrité des équipes au contact des fournisseurs, avec la mise en place de :

- procédures internes
- formations spécifiques des nouveaux collaborateurs
- contractualisation et audits
- et dans un contexte économiquement très challengé, le respect des délais de paiement ; déterminant pour la pérennité financière des PME et fait l'objet d'une attention particulière du Groupe.

5. Améliorer l'empreinte environnementale

Le Freelance s'emploie, au niveau de l'ensemble de ses activités, à limiter au maximum son impact environnemental, notamment par l'utilisation de façon durable des ressources en eau, électricité, produits d'hygiène et de propreté mais également en réduisant la production de déchets.

5.1. Préserver l'environnement et réduire les déchets

La politique de gestion des déchets et de protection de l'environnement du Groupe a pour objectifs de :

- Réduire les quantités de déchets générés sur ses différents sites mais également chez les clients
- Sensibiliser les salariés au tri
- Limiter les gaspillages en eau et électricité.

5.2. Faire évoluer les comportements

Le Groupe s'est engagé à mobiliser ses salariés sur les économies d'énergie. Il favorise le co-voiturage et encourage ses salariés à prendre les transports en commun.

Charte fournisseurs RSE

FREELANCE.COM est signataire de la Charte Fournisseurs Responsables.



Liste alphabétique de la
Charte Relations fournisseurs responsables
A ce jour 2062 signataires

[Du 11 février 2010 au 31 octobre 2019](#)

Ecovadis

Créée en 2007, ECOVADIS est une PME française développant des solutions concernant les achats responsables. Elle aide les directions achat à évaluer la performance 'développement durable' de leurs fournisseurs.

Evaluation

Freelance a obtenu la Médaille d'Argent en 2019³.

CL

³ Cette médaille Ecovadis a également été obtenue en 2020.

16 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 Répartition du capital et des droits de vote

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le nombre total d'action FREELANCE.COM a évolué comme suit :

- 26 janvier 2018, 396 131 actions ont été créées à la suite de l'exercice de BSA,
- 18 mai 2018, 150 000 actions ont été créées à la suite de l'acquisition de 150 000 actions gratuites,
- 29 juin 2018, 650 000 actions ont été créées à la suite de l'apport par Mohamed BENBOUBKER de ses titres FREELANCE.COM Maroc SARL à FREELANCE.COM,
- 6 juillet 2018, 3 736 195 actions ont été créées à la suite de l'exercice des derniers BSA existants.

Au 31 décembre 2018, le capital social de FREELANCE.COM était constitué de 35 770 284 actions.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, 374 351 actions nouvelles ont été créées le 29 avril 2019 à la suite de l'acquisition de 374 351 actions gratuites du plan AGA 2017 portant le nombre total d'actions à 36 144 635 au 31 décembre 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 279 064 actions nouvelles ont été créées le 24 avril 2020 à la suite de l'attribution de 321 782 actions gratuites du plan AGA 2018 portant le nombre total d'actions à 36 423 699 au 31 décembre 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2021,

- 494 986 actions nouvelles ont été créées le 5 mars 2021 à la suite de la réalisation de l'apport de titres COWORKEES.
- 291 000 actions nouvelles ont été créées le 26 avril 2021 à la suite de l'acquisition de 291 000 du plan d'AGA 2019
- 250 000 actions nouvelles ont été créées le 18 juin 2021 à la suite de la réalisation de l'apport de titres TMC.
- 10 548 984 actions nouvelles ont été créées le 22 octobre 2021 à la suite de la conversion des obligations convertibles attribuées par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016.
- 7 500 000 actions nouvelles ont été créées le 28 octobre 2021 à suite à la réalisation de l'apport de titres HELVETIC PAYROLL.

Ainsi, à la date du présent document, le capital social de FREELANCE.COM s'élève à 4 440 693,52 € divisé en 55 508 669 actions.

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote exerçable est la suivante :

	Actions		Droits de vote exerçables	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GRUPE CBV INGENIERIE (1)	32 925 572*	59,32	54 539 557	65,64%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (2)	5 995 115	10,80	8 990 230	10,82%
Sylvain VIEUJOT (3)	14 712	0,03	29 424	0,04%
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	6 009 827	10,83	9 019 654	10,85%
Mohamed BENBOUBKER (4)	775 144	1,40	1 507 993	1,81%
CO-MARTIN (5)	533 829	0,96	1 067 658	1,28%
Claude TEMPE (6)	260 867	0,47	521 512	0,63%
Y ADVISORY (7)	22 500	0,04	45 000	0,05%
Sylvestre BLAVET (8)	30 001	0,05	30 002	0,04%
Khaled YATOUJI (9)	4 875 000	8,78	4 875 000	5,87%
Auto-détention	21 656	0,04	-	0,00%
Public + salarié	10 054 273	18,11	11 486 453	13,82%
Total	55 508 669	100	83 092 829	100,00%

* dont 762.603 au porteur

- (1) GROUPE CBV INGENIERIE SAS au capital de 5 480 722,65 € et présidée par la société COUR DU MOULIN dont le gérant est Monsieur Sylvestre BLAVET - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général depuis le 26/01/2019
- (2) EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT
- (3) Co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur Général de FREELANCE.COM
- (4) Administrateur et dirigeant de FREELANCE.COM SARL MAROC
- (5) SARL détenue à 100% par Olivier MARTIN, Administrateur
- (6) Directeur Général jusqu'au 25/01/2019 et Administrateur depuis le 20/06/2019
- (7) EURL au capital de 1 000 € détenue et gérée par Yassir KHALID (Administrateur référent)
- (8) Président du Conseil d'Administration et Directeur Général depuis le 26/01/2019
- (9) Président de HELVETIC PAYROLL

Au 31 décembre 2020 et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GRUPE CBV INGENIERIE (1)	22 584 054*	62,00%	44 198 039	68,78%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (2)	6 495 115	17,83%	9 990 230	15,55%
Sylvain VIEUJOT (3)	14 712	0,04%	29 424	0,05%
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	6 509 827	17,87%	10 019 654	15,59%
Mohamed BENBOUBKER (4)	829 670	2,28%	1 606 025	2,50%
CO-MARTIN (5)	533 829	1,47%	1 067 658	1,66%
Claude TEMPE (6)	260 645	0,72%	463 145	0,72%
Y ADVISORY (7)	22 500	0,06%	45 000	0,07%
Sylvestre BLAVET (8)	1	0,00%	2	0,00%
Auto-détention	30 762	0,08%	-	-
Public + salarié	5 652 411	15,52%	6 857 098	10,67%
Total	36 423 699	100,00%	64 256 621	100,00%

* Dont 955.109 titres au porteur

Au 31 décembre 2019 et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GRUPE CBV INGENIERIE	25 820 985*	71,44%	50 434 970	78,14%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION	3 495 115	9,67%	5 622 807	8,71%
Sylvain VIEUJOT	14 712	0,04%	21 251	0,03%
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	3 509 827	9,71%	5 644 058	8,71%
CO-MARTIN	533 829	1,48%	1 067 658	1,65%
Mohamed BENBOUBKER	920 296	2,55%	1 160 822	1,80%
Y ADVISORY	22 500	0,06%	32 500	0,05%
Cyril TROUILLER	153 582	0,42%	214 582	0,33%
Claude TEMPE	260 645	0,72%	330 645	0,51%
Sylvestre BLAVET	1	0,00%	2	0,00%
Auto-détention	36 282	0,10%	-	-
Public	4 886 688	13,52%	5 657 824	8,77%
Total	36 144 635	100,00%	64 543 061	100,00%

* Dont 1.207.000 titres au porteur

Au 31 décembre 2018 et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GRUPE CBV INGENIERIE	26 613 985	74,40%	53 227 970	81,56%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION	4 055 115	11,34%	5 857 093	8,97%
Sylvain VIEUJOT	14 712	0,04%	21 251	0,03%
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	4 069 827	11,38%	5 878 344	9,01%
CO-MARTIN	533 829	1,49%	557 753	0,85%
Mohamed BENBOUBKER	898 026	2,51%	1 146 052	1,76%
Y ADVISORY	22 500	0,06%	32 500	0,05%
Cyril TROUILLER	249 200	0,70%	296 400	0,45%
Claude TEMPE	202 501	0,57%	202 502	0,31%
Sylvestre BLAVET	1	0,00%	2	0,00%
Auto-détention	48 758	0,14%	-	-
Public	3 131 657	8,75%	3 924 359	6,01%
Total	35 770 284	100,00%	65 265 882	100,00%

16.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Au regard de l'article 23 des statuts de la Société, les actionnaires inscrits de manière nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

16.3 Détention ou contrôle de la Société

Bien qu'ayant un poids important dans le capital de FREELANCE.COM, GROUPE CBV INGENIERIE ne dispose que d'un siège au Conseil d'administration sur un total de 6. Cette répartition au sein du Conseil d'administration garantit que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Par ailleurs, les statuts ne contiennent aucune clause susceptible d'avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle (Cf. paragraphe 19.2.3.1 ci-dessous).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

16.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à la date d'enregistrement du Document d'Enregistrement Universel, entraîner un changement de son contrôle.

17 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

17.1 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

17.1.1 Convention conclue depuis le 31 décembre 2020

Il a été conclu le 22 octobre 2021 un mandat de conseil avec Y ADVISORY, dont le Gérant est Monsieur Yassir KHALID, administrateur de FREELANCE.COM

Nature et objet : Prestation pour une mission de conseil et d'assistance notamment dans la définition de la nouvelle structure de rémunération des principaux cadres et employés clés

Modalités : Durée 3 mois à compter du 1^{er} novembre 2021 (renouvelable)
Rémunération forfaitaire mensuelle de 10 K€ HT

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 22 octobre 2021.

17.1.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Cette convention a été conclue avec la société TEESI SARL, dont le gérant est Monsieur Laurent LEVY, Directeur Général Délégué de FREELANCE.COM, après autorisation préalable du conseil d'administration du 2 juillet 2020 :

Nature et objet : Prestation pour une mission de conseil et d'assistance auprès du groupe FREELANCE.COM.

Modalités : Facturation forfaitaire de 48 000 euros hors taxes par trimestre.
Rémunération variable maximum de 60 000 € en fonction du taux de rentabilité de la société INOP'S.

Facturation de l'exercice : 146 000 euros hors taxes dont 96 000 euros hors taxes au titre des prestations des 3ème et 4ème trimestre, et une provision pour primes de 50 000 euros hors taxes.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévue par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Domiciliation de GROUPE CBV INGÉNIERIE

Cette convention est conclue avec GROUPE CBV INGÉNIERIE, dont le représentant de la société présidente, COUR DU MOULIN SARL, est Monsieur Sylvestre BLAVET, président de FREELANCE.COM.

Nature et objet : Domiciliation, à titre provisoire et précaire, concernant la moitié de la surface des bureaux pris à bail par FREELANCE.COM au 254, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris et se terminant au plus tard en même temps que le bail commercial principal qui a commencé à courir le 15 novembre 2018.

Modalités : Prix : cinquante pour cent (50%) du loyer et des charges supportés par FREELANCE.COM, payables par trimestre civil à échoir, sur facture envoyée par FREELANCE.COM.

Facturation de l'exercice : 55 837,80 euros hors taxes.

Prestations de conseils et de services avec JOHLO SARL

Cette convention a été conclue avec la société JOHLO SARL, dont le gérant est Monsieur Claude TEMPE, administrateur de FREELANCE.COM :

Nature et objet : Prestation de conseils et de services, notamment dans les domaines de la communication externe, du lobbying, des relations avec les investisseurs financiers et les actionnaires et des relations avec les médias.

Modalités : Facturation de 1 500 euros hors taxe par journée de prestation (frais de déplacement en sus) dans la limite de 12 jours par mois. Facturation forfaitaire de 15 000 euros hors taxe en couverture des frais de démarrage de la mission.

Facturation de l'exercice : 126 568 euros hors taxes, dont 6 568 euros de remboursement de frais, pour des prestations réalisées au cours de l'exercice 2020.

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 30 avril 2021
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet PÉRON et Associés
Jean François PÉRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

17.1.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Cette convention a été conclue avec la société JOHLO SARL, dont le gérant est Monsieur Claude TEMPE, administrateur de FREELANCE.COM, après autorisation préalable du Conseil d'Administration du 26 juillet 2019 :

Nature et objet :	Prestation de conseils et de services, notamment dans les domaines de la communication externe, du lobbying, des relations avec les investisseurs financiers et les actionnaires et des relations avec les médias.
Modalités :	Facturation de 1 500 euros hors taxe par journée de prestation (frais de déplacement en sus) dans la limite de 12 jours par mois ; Facturation forfaitaire de 15 000 euros hors taxe en couverture des frais de démarrage de la mission.
Facturation de l'exercice :	27 359,93 euros hors taxes, dont 3 359,93 euros de remboursement de frais, pour des prestations réalisées en juillet et août 2019.
Motifs justifiant de son intérêt pour la société :	Grande expérience de Monsieur Claude TEMPE en matière de communication (financière, institutionnelle) et de lobbying qui sera ainsi utilisée pour promouvoir l'activité de FREELANCE.COM en tant que leader sur le marché des indépendants.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette convention a été conclue avec Groupe CBV Ingénierie, dont le représentant de la société présidente, Cour du Moulin SARL, est Monsieur Sylvestre BLAVET, président de FREELANCE.COM.

Nature et objet : Domiciliation, à titre provisoire et précaire, concernant la moitié de la surface des bureaux pris à bail par FREELANCE.COM au 254, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris et se terminant au plus tard en même temps que le bail commercial principal qui a commencé à courir le 15 novembre 2018 ;

Modalités : Prix : cinquante pour cent (50%) du loyer et des charges supportés par FREELANCE.COM, payables par trimestre civil à échoir, sur facture envoyée par FREELANCE.COM.

Facturation de l'exercice : 54 981,49 euros hors taxes.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 30 avril 2020
Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

18 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

18.1 Informations financières historiques

18.1.1 Informations financières historiques auditées et rapports d'audit pour les trois derniers exercices

18.1.2 Comptes sociaux

18.1.2.1 Comptes sociaux de l'exercice 2020 clos le 31 décembre 2020

Actif en €	BRUT 31/12/2020	Amort et Provisions 31/12/2020	NET 31/12/2020	NET 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et assimilés				
Frais de développement				
Frais de recherche				
Concessions, brevets et droits similaires	4 046 065	1 094 727	2 951 338	2 002 646
Logiciels				
Fonds commercial	283 539	19 322	264 217	264 217
Autres immo. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	1 453 364	-	1 453 364	1 211 173
Avces/immob.incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	5 782 968	1 114 049	4 668 919	3 478 036
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	137 851	95 170	42 680	56 323
Autres immobilisations corporelles	769 168	546 655	222 514	250 034
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	907 019	641 825	265 194	306 357
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	29 153 423	724 035	28 429 388	13 627 388
Créances rattachées à des participations	99 040		99 040	104 654
Autres titres immobilisés	128 482		128 482	84 860
Prêts	139 159	15 838	123 321	123 321
Autres immobilisations financières	5 450 763		5 450 763	5 428 638

TOTAL Immobilisations financières	34 970 867	739 873	34 230 994	19 368 862
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	41 660 854	2 495 747	39 165 107	23 153 254
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Avces & acptes versés/cmdes				
Créances clients	23 199 690	259 917	22 939 773	18 645 623
Autres créances	15 542 834		15 542 834	17 475 912
Capital souscrit appelé, n.versé				
TOTAL Créances	38 742 524	259 917	38 482 607	36 121 536
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	203 331		203 331	4 064
Disponibilités	11 600 903		11 600 903	10 087 745
Charges constatées d'avance	428 574		428 574	361 450
TOTAL Disponibilités et divers	12 232 807		12 232 807	10 453 258
TOTAL ACTIF CIRCULANT	50 975 331	259 917	50 715 414	46 574 794
Frais d'émission d'emprunts – Charges à répartir				
Primes de remboursement				
Ecart de conversion – actif			1 581	
TOTAL ACTIF	92 636 185	2 755 663	89 882 103	69 728 049

PASSIF en €	31/12/2020	31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social	2 913 896	2 891 571
Primes liées au capital	8 190 190	8 212 515
Réévaluation des immobilisations inc./corporelles		
Réserve légale	289 157	135 133
Réserve stat.& contractuelles	153 440	153 440
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 787	16 787
Report à nouveau	5 706 018	-1 500 629
Résultat de l'exercice – Part du groupe	6 042 959	7 360 671
TOTAL Situation nette	23 312 447	17 269 487
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	114 228	42 440
CAPITAUX PROPRES	23 426 675	17 311 927
Produit des émissions de titres participatifs		

Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques et charges	191 381	217 200
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	191 381	217 200
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	11 426 226	11 408 726
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	12 217 867	564 079
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières	23 644 093	11 972 805
DETTES DIVERSES		
Avances reçues sur commandes	15 955	39 643
Fournisseurs et comptes rattachés	33 479 713	32 205 968
Dettes fiscales et sociales	8 469 937	7 199 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	521 766	603 878
TOTAL Dettes diverses	42 487 371	40 049 476
Produits constatés d'avance	132 583	171 874
DETTES	66 264 047	52 194 156
Ecart de conversion - passif		4 766
TOTAL PASSIF	89 882 103	69 728 049

COMPTE DE RESULTAT en €	France	Export	NET 31/12/2020	NET 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	133 677 194	364 740	134 041 934	99 409 395
TOTAL Chiffre d'affaires net	133 677 194	364 740	134 041 934	99 409 395
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			199 031	98 621
Autres produits d'exploitation			134 191	143 142
PRODUITS D'EXPLOITATION			134 375 155	99 651 158
CHARGES EXTERNES				

Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres charges et charges externes			132 069 718	98 100 644
TOTAL Charges externes			132 069 718	98 100 644
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			290 955	198 590
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			227 591	259 713
Charges sociales			115 624	121 492
TOTAL Charges de personnel			343 215	381 205
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			613 493	261 055
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotation aux provisions sur actif circulant			23 810	286 438
Dotation aux provisions pour risques et charges				
TOTAL Dotations d'exploitation			637 303	547 493
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			-8 026	27 239
CHARGES D'EXPLOITATION			133 333 164	99 255 171
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 041 991	395 988
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation			5 357 078	1 629 468
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				86
Autres intérêts et produits assimilés			10	125
Reprises sur provisions et transferts de charges				101 604
Différences positives de change			3 585	202
TOTAL Produits financiers			5 360 672	1 731 485
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			92 406	188 185
Intérêts et charges assimilés			459 446	424 221

Différences négatives de change		915	4 750
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL Charges financières		552 768	617 156
RESULTAT FINANCIER		4 807 904	1 114 329
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		5 849 895	1 510 316
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		14 134	745
Produits exceptionnels sur opérations en capital		64 444	5 989 429
Reprises sur provisions et transferts de charges		57 400	1 216 874
TOTAL Produits exceptionnels		135 978	7 207 049
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		34 275	443 019
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			954 314
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		101 788	164 505
TOTAL Charges exceptionnelles		136 063	1 561 838
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-85	5 645 210
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôt sur les bénéfices		-193 149	-205 144
TOTAL DES PRODUITS		139 871 806	108 589 691
TOTAL DES CHARGES		133 828 846	101 229 021
RESULTAT NET		6 042 959	7 360 671

Note annexe aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 modifié.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'a été faite.

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en euros ou en milliers d'euros (KEUR).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2020 qui présentent un total de bilan de 89 882 103 euros et un bénéfice net de 6 042 959 euros.

▪ **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

En 2020, les principaux faits marquants sont les suivants :

Le Chiffre d'Affaires de FREELANCE.COM lié à son activité RM (Ressource Management) sur 2020 a progressé de 44% vs 2019.

FREELANCE.COM continue à investir dans des projets de digitalisation et d'automatisation afin d'améliorer ses process internes et ses offres commerciales.

• Rapprochement avec la société INOP'S

Le 18 juin 2020, FREELANCE.COM a pris une participation majoritaire de 75% au capital de la société INOP'S, 1er réseau d'experts du numérique (70 000 experts).

Avec cette opération, FREELANCE.COM renforce significativement son expertise dans le digital, complète son offre de services (avec notamment une capacité accrue d'engagement au forfait, des offres dédiées au secteur public, la gestion de programmes de grande ampleur...) et pourra s'appuyer sur le plus important écosystème de 70 000 experts dans les PME et les start-up du numérique. FREELANCE.COM renforce ainsi sa position de leader du travail libéré et offre aux talents et aux entreprises davantage de solutions intelligentes pour faciliter la création de valeur et l'innovation

• Crise sanitaire du Covid19

Depuis le début de l'exercice 2020, une crise sanitaire mondiale liée au virus COVID-19 a éclaté. Ceci crée une situation sans précédent au niveau économique, social et opérationnel tant en France qu'à l'international.

FREELANCE.COM a adapté son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécurisé l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment :

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,
- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Aucun recours au chômage partiel

A fin décembre, les impacts sur les activités de FREELANCE.COM semblent limités.

• Souscription des prêts garantis par l'état (PGE)

Dans le contexte actuel de crise lié au Covid-19, le gouvernement français a mis en place de nombreuses mesures pour aider les sociétés à supporter les effets de la crise. Une de ces mesures est le Prêt Garanti

par l'Etat (PGE). Ce prêt est un prêt bancaire à taux fixe dont 90% du montant emprunté est garanti par l'Etat via la Banque Publique d'Investissement (BPI). Après une période de franchise d'amortissement et d'intérêts d'une année, le prêt peut être amorti sur une durée de 1 à 5 ans selon le choix de la Société. Suivant la durée d'amortissement choisie et la taille de la Société, des taux d'intérêts seront définis. Actuellement ces taux ne sont pas encore définis.

Compte tenu des incertitudes liées à la crise, FREELANCE.COM a décidé de renforcer sa trésorerie pour s'accorder plus de flexibilité pour continuer à soutenir les indépendants qui lui font confiance et envisager, avec sérénité, ses développements futurs.

Ainsi au 31 décembre, FREELANCE.COM a souscrit et débloqué les fonds de PGE pour un montant de 12 M€, la trésorerie est présente dans les comptes en fin d'année. Les échéances de remboursement sont précisées au point 3.5.

Évènements post-clôture

- Signature d'un traité d'apport avec COWORKEES

Dans la continuité de sa croissance, FREELANCE.COM a signé le 5 mars 2021 un traité d'apport avec le groupe COWORKEES, plateforme qui accompagne les entreprises qui souhaitent travailler avec des freelances spécialistes du marketing et de la communication en France et en Suisse.

Ce rapprochement permet à FREELANCE.COM de renforcer sa communauté de talents externes de nouveaux profils spécialistes du marketing et de la communication, et ainsi de répondre toujours plus efficacement aux besoins des entreprises.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 05 mars 2021, les actionnaires de FREELANCE.COM se sont prononcés en faveur d'un apport en nature de l'intégralité des titres de la société COWORKEES au profit de FREELANCE.COM et de l'augmentation de capital en découlant. En conséquence, afin de rémunérer cet apport, FREELANCE.COM annonce avoir augmenté son capital par l'émission de 494 986 actions au prix de 4,83 euros par action au profit des actionnaires de COWORKEES.

- Rapprochement avec la société TMC France

Par un communiqué de presse le 25 février 2021, FREELANCE.COM a annoncé sa volonté de renforcer son offre de services sur le marché de la formation via le projet de rachat de TMC France, organisme certifié Qualiopi. Ce rapprochement pourrait intervenir au cours du second trimestre 2021.

FREELANCE.COM souhaite renforcer son positionnement auprès des grands comptes et développer une offre globale d'opérateur de formation multi-expertise via les compétences de ses communautés d'indépendants et pure players. Cette stratégie d'extension de son offre s'inscrit dans un contexte de normalisation du secteur de la formation.

- **Note 2 – Règles et méthodes d'évaluation**

2.1 Participations, et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat incluant les frais accessoires, notamment d'avocats.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et créances associées sont inscrites en résultat financier.

La valeur d'inventaire des filiales opérationnelles, autre que PROVIGIS, est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement.

La valeur d'inventaire de PROVIGIS est appréciée en fonction de ses perspectives de croissance.

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée ou de production des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les actifs non amortissables de l'actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes :

- logiciels	4 ans
- logiciel spécifique	3 à 5 ans
- installations générales, agencements, aménagements	5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 ou 4 ans
- mobilier	8 ans

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis (durée de vie illimitée) mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.3 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date d'établissement des comptes, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat.

2.6 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les factures de prestations de services sont émises chaque mois au vu du rapport d'intervention signé du client et du prestataire concernant les prestations du mois précédent.

Aucun revenu n'est constaté pour des missions non encore réalisées quelle qu'en soit la durée.

2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

2.8 Indemnités de départ en retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagements hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

■ Note 3 – Informations sur les postes du Bilan

3.1 Mouvements ayant affectés les divers postes de l'actif immobilisé

Valeur brute des immobilisations	31/12/2019	Fusion	Acquisitions	Autres mouvements	31/12/2020
Logiciel acquis					
Logiciel spécifique	707 566			1 465 108	2 172 674
Site internet FREELANCE.COM	15 660				15 660
Autres	57 730				57 730
Marque FREELANCE.COM	1 800 000		1		1 800 001
Fonds commercial	283 539				283 539
Immobilisation incorporelle en cours	1 211 173		1 707 300	-1 465 108	1 453 364
s/total immobilisations incorporelles	4 075 668		1 707 301		5 782 968
Agencement aménagement	137 851				137 851
Installations générales	219 008				219 008
Matériel de bureau, informatique, mobilier	494 248		55 913		550 161
s/total immobilisations corporelles	851 106		55 913		907 019

Les logiciels spécifiques comprennent notamment :

- Le développement des services de Data RSE sous la marque PROVIGIS et des services en freelance sur le marché mondial par FREELANCE.COM.
- Le nouvel outil de gestion TEOPHILE mis en service en toute fin d'exercice 2018 pour 479 K€, ayant vocation à s'inscrire dans une évolution du portage salarial vers de nouveaux services, a été déployé sur le 1er semestre 2020. Pour mémoire une partie avait été dépréciée en 2019 pour 118 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 40 K€ au 31 décembre 2020.
- Le logiciel SMART a été mis en service en avril 2020 pour 1 028 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 776 K€ au 31 décembre 2020.
- Le logiciel PAYROLL a été mis en service en avril 2020 pour 372 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 281 K€ au 31 décembre 2020.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

Les immobilisations incorporelles en-cours sont principalement liées au développement de deux nouveaux projets informatiques majeurs pour le groupe, baptisés SMART (265 K€ au 31/12/2020) et TEOREME (1 014 K€ au 31/12/2020) afin d'améliorer ses process internes et ses offres commerciales.

Amortissements	31/12/2019	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2020
Logiciel acquis					
Logiciel spécifique	387 144		513 537		900 681
Site internet FREELANCE.COM	9 322		2 237		11 559
Autres	55 084		643		55 727
Marque FREELANCE.COM					
Fonds commercial					
Immobilisation incorporelle en cours					
s/total immobilisations incorporelles	451 550		516 417		967 967
Agencement aménagement	81 528		13 642		95 170
Installations générales	68 289		25 146		93 435
Matériel de bureau, informatique, mobilier	394 933		58 287		453 220
s/total immobilisations corporelles	544 749		97 076		641 825
Dépréciations	31/12/2019	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2020
Logiciel acquis					
Logiciel spécifique	126 759				126 759
Site internet FREELANCE.COM					
Autres					
Marque FREELANCE.COM					
Fonds commercial	19 322				19 322
Immobilisation incorporelle en cours					
s/total immobilisations incorporelles	146 081				146 081
Agencement aménagement					
Installations générales					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
s/total immobilisations corporelles					

Immobilisations financières

Immobilisations financières brutes	31/12/2019	Fusion/ Apport	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PARTICIPATIONS					
ADMISSIONS ACCESS	1 431 876				1 431 876
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	101 604				101 604
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	841 197				841 197
ADMISSIONS SUISSE	81 136				81 136
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	15 000				15 000
ADMISSIONS TRANSITIONS	15 000				15 000
COWORKEES			7 285		7 285
ERGONOS CONSULTING	2 361 908				2 361 908
FREELANCE MAROC	944 827				944 827
FREELANCE UK	1				1
FREELANCE ONE	50 000				50 000
ADMISSIONS ONE	15 000				15 000
FREELANCE SERVICES	50 000				50 000
INOP'S			14 835 540		14 835 540
INSTITUT SAVOIR FAIRE			50 000		50 000
PROVIGIS	1 995 648				1 995 648
SAGE	3 360 000				3 360 000
TEOPHILE	45 000				45 000
VALOR CONSULTANTS	2 902 402				2 902 402
VALOR ONE	50 000				50 000
Total Participations	14 260 598		14 892 825		29 153 423
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêt Freelance.UK	104 654			-5 614	99 040
Actions propres et contrat liquidités *	139 079		64 194		203 273
Autres prêts (dont Effort de construction)	139 159				139 159
Mali technique affecté aux participations :					
- AD'MISSIONS SAVOIR FAIRE	377 429				377 429
- SAGE	4 801 853				4 801 853
Dépôts et cautionnements	195 137		1 553		196 690
Total Autres immobilisations financières	5 757 311		65 747	-5 614	5 817 444
Total Immobilisations financières brutes	20 017 910		14 958 572	-5 614	34 970 867

* La société détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. A la clôture de l'exercice 20, la société détient 30 762 de ses propres actions pour une valeur de 128 482 euros.

A la fin du 1er semestre 2020, FREELANCE.COM a acquis 75% du capital et des droits de vote de la société INOP'S qui n'incluait aucun complément de prix.

Sur le second semestre 2020, FREELANCE.COM a créé la société INSTITUT SAVOIR FAIRE avec un capital de 50 000 euros, cette nouvelle société sera porteuse d'une offre dédiée à des offres de formation.

L'augmentation de 7 285 € correspond aux frais d'acquisition de la société COWORKEES en vue du Traité d'apport signé le 5 mars 2021. Les informations liées à cette opération figurent dans la note 1 des événements post-clôture.

Dépréciations Immobilisations financières	31/12/2019	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2020
PARTICIPATIONS					
AD'Missions Access	633 210		90 825		724 035
Total Participations	633 210		90 825		724 035
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêts (dont effort de construction)	15 838				15 838
Total Autres immobilisations financières	15 838				15 838
Total dépréciations immobilisations financières	649 048		90 825		739 873

Suite aux tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des entités du groupe, les titres de participation et, le cas échéant, le mali technique affecté de la société AD'Missions Access ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire pour 90 825 euros.

3.2 Créances et dettes d'exploitation

Etat des créances d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an
CREANCES			
Créances clients	22 955 367	22 955 367	
Créances clients douteux	244 323	244 323	
Créances sociales			
Créances fiscales	7 876 813	7 876 813	
Groupe et associés	5 167 371	5 167 371	
Autres créances	2 498 650	2 498 650	
Charges constatées d'avance	428 574	428 574	
Total Créances	39 171 098	39 171 098	

La société a recours aux services d'un factor. Au 31 décembre 2020, le solde des créances transmises au factor et non encore réglées par les clients s'élève à 25 766 818 euros contre 21 213 873 euros à fin 2019.

Le poste Clients et comptes rattachés connaît une augmentation en lien avec celle du chiffre d'affaires.

Les créances sur l'Etat correspondent principalement à des créances de TVA.

Etat des dettes d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
DETTES				
Avances reçues sur commandes	15 955	15 955		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 479 713	33 479 713		
Dettes sociales - Personnel	50 085	50 085		
Dettes sociales - Organisme	41 858	41 858		
Dettes fiscales	8 069 652	8 069 652		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	308 342	308 342		
Autres dettes	521 766	521 766		
Produits constatés d'avance	132 583	132 583		
Total Dettes	42 619 954	42 619 954		

Les dettes fiscales de 8 070 K€ sont essentiellement composées de la TVA collectée pour 7 889 K€.

3.3 Capitaux propres

Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 24 avril 2020, le capital social a été augmenté de 22 325.12 euros par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.08 euro. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 891 571 euros à 2 913 896 euros.

Au 31 décembre 2020, le capital social est composé de 36 423 699 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro.

3.4 Provisions réglementées, pour risques et charges et pour dépréciation

Provisions réglementées, risques et charges et dépréciations	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Fusion	31/12/2020
Prov. Régl. Amort. Dérogatoires	42 440	71 788			114 228
Provisions pour risques et charges	217 200	31 581	-57 400		191 381
Provisions pour dépréciation sur :					
- Immobilisations incorporelles	146 081				146 081
- Immobilisations corporelles					
- Immobilisations financières	649 048	90 825			739 873
- Comptes clients	429 176	23 810	-193 069		259 917
- Autres créances	6 211		-6 211		
- Valeurs mobilières					
Total Provisions réglementées, risques et charges et dépréciations	1 490 155	218 005	-256 680		1 451 480

Impact en résultat	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	23 810	-199 280
Résultat financier	92 406	
Résultat exceptionnel	101 788	-57 400
Total impact en résultat	218 005	-256 680

Les provisions et dépréciations concernent principalement quatre types de risques :

- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 160 KEUR,
- Les risques commerciaux contractuels à hauteur de 30 K€,
- Les risques clients de non-recouvrement de créance à hauteur de 260 KEUR,
- Les risques liés à la perte de valeur des titres de participation pour 740 KEUR,
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques en interne pour 146 K€.

3.5 Dettes financières

Etat des dettes financières brut	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles (1)	11 426 226	11 426 226		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 217 867	12 217 867		
Emprunts et dettes financières divers				
Total Dettes financières	23 644 093	23 644 093		

(1) FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 433,20 € entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à leur échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Les obligations convertibles n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

Le complément des dettes financières pour 350 K€ concerne principalement les intérêts courus sur les obligations convertibles.

(2) Les emprunts bancaires sont constitués pour 12 M€ de PGE souscrits sur FREELANCE.COM. Les prêts PGE seront remboursés en 2021 pour la totalité.

3.6 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	31/12/2020
CHARGES A PAYER SUR :	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses (1)	349 793
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 221 598
Dettes sociales	50 000
Dettes fiscales	175 113
Autres dettes	521 766
Total Charges à payer	7 318 270
PRODUITS A RECEVOIR SUR :	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 345 954
Avoirs non parvenus	26 850
Total Produits à recevoir	3 372 804
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :	
Produits d'exploitation	132 583
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total Produits constatés d'avance	132 583
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :	
Charges d'exploitation	428 574
Charges financiers	
Charges exceptionnels	
Total Charges constatées d'avance	428 574

(1) Correspond pour 332 K€ aux intérêts de l'emprunt obligataire à régler à la date d'anniversaire chaque année.

Note 4 – Informations sur les postes du résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du CA	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
Activité Opérationnelle	131 781 414	96 897 585	36%
Activité Holding	2 260 520	2 511 810	-10%
Total CA	134 041 934	99 409 395	35%

4.2 Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	31/12/2020	31/12/2019
Reprise dépréciation immobilisations incorporelles		5 488
Reprise provisions clients et risques	199 280	90 874
Divers	-249	2 259
Total Reprise de provisions et transfert de charges	199 031	98 621
Redevance de Marque	134 130	143 004
Autres produits	60	138
Total Autres produits	134 191	143 142
Total Autres produits d'exploitation	333 221	241 3

4.3 Détail des achats et charges externes

Détail des achats et charges externes	31/12/2020	31/12/2019
Achats de prestations	125 862 937	91 140 411
Commissions des commerciaux	308 970	564 851
Honoraires	886 787	1 075 622
Autres	5 011 024	5 319 760
Total Achats et charges externes	132 069 718	98 100 644

4.4 Détail du résultat financier

Le résultat financier se décompose en :

Produits financiers	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes :	5 290 700	1 550 000
Intérêts comptes courants :	66 378	79 468
Produits des VMP et autres produits	10	211
Différences positives de change	3 585	202
Reprises sur provisions et transferts de charges		101 604
Total Produits financiers	5 360 672	1 731 485

Charges financières	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts/Emprunts Groupe CBV	4 182	18 548
Intérêts Emprunt Groupe CBV	332 293	332 293
CSF Facto	122 971	73 380
Pertes de change	915	4 750
Dotation provision R&C à caractère financier	1 581	
Dot/prov. Dépréciation. Titres	90 825	188 185
Total Charges financières	552 768	617 156

Résultat financier	31/12/2020	31/12/2019
Total Résultat financier	4 807 904	1 114 329

4.5 Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose en :

Produits exceptionnels	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Profits / antérieur		745
Autres produits exceptionnels	14 134	
Total Produits except/ opération de gestion	14 134	745
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Cessions de titres interne suite à la réorganisation juridique		5 960 044
Prix de cession des immobilisations corporelles	250	
Boni/actions propres Gilbert DUPONT	64 194	29 385
Total Produits except/ opération en capital	64 444	5 989 429
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Repr. Prov. Risques & charge Except	57 400	1 216 874
Total Produits exceptionnels	135 978	7 207 049

Charges exceptionnelles	31/12/2020	31/12/2019
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges except./oper.de gestion		
Pénalités amendes Fisc. & Pénales	21 883	63
Pénalités Sociales		99 547
Total Charges except/ opération de gestion	12 392	343 410
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	34 275	443 019
Cessions de titres interne suite à la réorganisation juridique		954 314
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Dot/amort. except. Immobilisations		117 961
Dot/amort. Dérogatoire	71 788	10 544
Dot/prov. risques & charges except.	30 000	36 000
Total Dotations except aux amortissement et provisions	101 788	164 505
Total Charges exceptionnelles	136 063	1 561 838

Résultat exceptionnel	31/12/2020	31/12/2019
Total Résultat exceptionnel	-85	5 645 210

4.6 Déficit reportable

Au 31 décembre 2020, notre société dispose d'un déficit reportable indéfiniment de 3 156 KEUR.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, chaque société fille comptabilise son impôt société comme si elle était imposée séparément. Par conséquent, les gains et les charges liés à l'intégration fiscale sont intégralement comptabilisés au sein de la société mère FREELANCE.COM. Sur 2020, une économie d'impôt de 220 K€ a ainsi été générée, correspondant principalement à l'IS des sociétés en déficit.

■ Note 5 – Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	25 767
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738
Indemnités de départ à la retraite	N/S

Engagements reçus	Montant en K€
Garantie Actif Passif consentie par les cédants du Groupe SAVOIR FAIRE jusqu'au 16/06/2021	340

5.2 Effectif moyen

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2019 a été de 1 personne.

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes représente 52 016 euros.

Honoraires des Commissaires aux comptes	Mission légale	Autres Services	
ECA - NEXIA	24 316	2 700	27 016
CPA – CABINET PERON	25 000		25 000
	49 316	2 700	

5.4 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2020 ont fait l'objet d'une provision.

5.5 Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.6 Informations sur les attributions d'actions gratuites

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 31/12/19	Quantité restant au 31/12/19
18/05/2018	AGA (1)	327 164		279 064	-279 064	
19/04/2019	AGA (2)	306 000		306 000		306 000
30/04/2020	AGA (3)	528 000				
31/12/2016	OCA (4)	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

(1) Sur les 327 164 actions attribuées le 18/05/2019, 279 064 ont été acquises le 20/04/2020

(2) Les 306 000 actions ont été attribuées le 30/04/2020 et pourront être acquises en avril 2021

(3) Les 528 000 actions pourront être attribuées en avril 2021, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)

(4) Les OCA sont décrites en note 4.9 ci-après

■ Note 6 – Tableau des filiales et des participations

Filiales	Pays	% détenion	Capital social	Capitaux propres €	Chiffre d'affaires €	Résultat net €	Valeur brute des titres €	Valeur nette des titres €	Dividendes €	Prêt €
ADMISSIONS ACCESS	FRA	100	125 000 €	-138 146	3 629 967	-35 433	1 431 876	707 841		
ADMISSIONS ETUDES ET PRO	FRA	100	50 000 €	1 120 893	32 271 223	1 059 020	101 604	101 604	190 000	
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	FRA	100	38 500 €	-1 133 925	9 153 765	-650 644	841 197	841 197		
ADMISSIONS SUISSE	CHE	100	100 000 CHF	324 838	917 096	55 930	81 136	81 136		
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	FRA	100	15 000 €	266 054	3 458 485	243 155	15 000	15 000	180 000	
ADMISSIONS TRANSITIONS	FRA	100	15 000 €	86 463	2 037 837	61 293	15 000	15 000	60 000	
ERGONOS CONSULTING	CHE	100	150 000 CHF	1 436 887	14 168 862	115 392	2 361 908	2 361 908		
FREELANCE MAROC	MAR	100	350 000 MAD	1 248 183	6 487 237	139 089	944 827	944 827		
FREELANCE UK	GBP	100	1 GBP	15 119	569 852	6 339	1	1		99 040
FREELANCE ONE	FRA	100	50 000 €	63 311	629 795	15 811	50 000	50 000		
ADMISSIONS ONE	FRA	100	15 000 €	-119 028	2 814 375	-7 882	15 000	15 000		
FREELANCE SERVICES	FRA	100	50 000 €	351 565	8 510 253	269 633	50 000	50 000	100 000	
INOP'S	FRA	75	316 472 €	4 867 113	65 641 881	2 232 497	14 835 540	14 835 540		
INSTITUT SAVOIR FAIRE *	FRA	100	50 000 €	50 000			50 000	50 000		
PROVIGIS	FRA	100	700 000 €	999 027	2 377 921	259 489	1 995 648	1 995 648	120 000	
SAGE	CHE	100	100 000 CHF	6 660 946	28 755 991	2 722 321	3 360 000	3 360 000	3 940 700	
TEOPHILE	FRA	90	50 000 €	-101 349	141 653	-151 349	45 000	45 000		
VALOR CONSULTANTS	FRA	100	2 126 600 €	2 954 056	26 300 785	629 597	2 902 402	2 902 402	700 000	
VALOR ONE	FRA	100	50 000 €	-304 515	3 424 083	-51 049	50 000	50 000		

La durée du premier exercice de la société INSTITUT SAVOIR FAIRE, créée en novembre 2020, a été fixée à 14 mois pour une clôture au 31 décembre 2021. Cette société ne présente par conséquent aucun chiffre d'affaires ni résultat net au 31 décembre 2020.

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note 1 « Faits marquants de la période et événements post clôture », page 7 de l'annexe des comptes annuels relative aux impacts de la crise sanitaire du COVID-19 sur les états financiers de la société.
- La note 2.1 « Participations, et autres titres immobilisés », page 9 de l'annexe des comptes annuels relative aux modalités d'évaluation de la société PROVIGIS qui n'est appréciée qu'en fonction de ses perspectives de croissance.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

242 Le chiffre d'affaires de l'activité opérationnelle est reconnu dans les conditions décrites dans la note 2.6 de l'annexe. Nous avons pris connaissance des procédures suivies par la société et avons testé leur efficacité au cours de l'exercice. Nous nous sommes également assurés, par sondages, de la correcte comptabilisation des charges directes correspondantes.

243 Les titres de participation et mali techniques afférents, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 33,6 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction financière, et à revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image.

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet PÉRON et Associés

Jean François PÉRON

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris

Comptabilité Audit Développement

Alexandre DROUHIN

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.2.3 Comptes sociaux de l'exercice 2019 clos le 31 décembre 2019

Actif en €	BRUT 31/12/2019	Amort et Provisions 31/12/2019	NET 31/12/2019	NET 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et assimilés				
Frais de développement				
Frais de recherche				
Concessions, brevets et droits similaires	2 580 955	578 310	2 002 646	2 278 942
Logiciels				
Fonds commercial	283 539	19 322	264 217	
Autres immo. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	1 211 173		1 211 173	154 853
Avces/immob.incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	4 075 667	597 632	3 478 036	2 433 795
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	137 851	81 528	56 323	
Autres immobilisations corporelles	713 256	463 221	250 034	271 535
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	851 106	544 749	306 357	271 535
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	14 260 598	633 210	13 627 388	16 508 798
Créances rattachées à des participations	104 654		104 654	100 622
Autres titres immobilisés	84 860		84 860	85 640
Prêts	139 159	15 838	123 321	
Autres immobilisations financières	5 428 638		5 428 638	664 382
TOTAL Immobilisations financières	20 017 910	649 048	19 368 862	17 359 442
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 944 683	1 791 429	23 153 254	20 064 772
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Avces & acptes versés/cmdes				
Créances clients	19 074 799	429 176	18 645 623	11 797 244

Autres créances	17 482 123	6 211	17 475 912	9 543 871
Capital souscrit appelé, n.versé				
TOTAL Créances	36 556 922	435 386	36 121 536	21 341 115
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 064		4 064	
Disponibilités	10 087 745		10 087 745	5 891 561
Charges constatées d'avance	361 450		361 450	302 881
TOTAL Disponibilités et divers	10 453 258		10 453 258	6 194 442
TOTAL ACTIF CIRCULANT	47 010 180	435 386	46 574 794	27 535 558
Frais d'émission d'emprunts – Charges à répartir				
Primes de remboursement				
Ecart de conversion – actif				
TOTAL ACTIF	71 954 864	2 226 815	69 728 049	47 600 330

PASSIF en €	31/12/2019	31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social	2 891 571	2 861 623
Primes liées au capital	8 212 515	8 242 463
Réévaluation des immobilisations inc./corporelles		
Réserve légale	135 133	135 133
Réserve stat.& contractuelles	153 440	153 440
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 787	16 787
Report à nouveau	-1 500 629	-1 260 955
Résultat de l'exercice – Part du groupe	7 360 671	-239 675
TOTAL Situation nette	17 269 487	9 908 816
Subvention d'investissement		
Provisions règlementées	42 440	
CAPITAUX PROPRES	17 311 927	9 908 816
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques et charges	217 200	1 255 541
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	217 200	1 255 541
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	11 408 726	11 408 726

Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	564 079	
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières	11 972 805	11 408 726
DETTES DIVERSES		
Avances reçues sur commandes	39 643	
Fournisseurs et comptes rattachés	32 205 968	19 592 526
Dettes fiscales et sociales	7 199 988	5 032 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	603 878	20 131
TOTAL Dettes diverses	40 049 476	24 645 564
Produits constatés d'avance	171 874	381 683
DETTES	52 194 156	36 435 973
Ecart de conversion - passif	4 766	
TOTAL PASSIF	69 728 049	47 600 330

COMPTE DE RESULTAT en €	France	Export	NET 31/12/2019	NET 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	98 739 500	669 895	99 409 395	62 715 016
TOTAL Chiffre d'affaires net	98 739 500	669 895	99 409 395	62 715 016
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			98 621	404 258
Autres produits d'exploitation			143 142	127 484
PRODUITS D'EXPLOITATION			99 651 158	63 246 758
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres charges et charges externes			98 100 644	61 109 508
TOTAL Charges externes			98 100 644	61 109 508

IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			198 590	146 252
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			259 713	866 542
Charges sociales			121 492	406 316
TOTAL Charges de personnel			381 205	1 272 858
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			261 055	63 226
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotation aux provisions sur actif circulant			286 438	63 844
Dotation aux provisions pour risques et charges				
TOTAL Dotations d'exploitation			547 493	127 070
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			27 239	32 470
CHARGES D'EXPLOITATION			99 255 171	62 688 159
RESULTAT D'EXPLOITATION			395 988	558 599
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation			1 629 468	894 038
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			86	
Autres intérêts et produits assimilés			125	340
Reprises sur provisions et transferts de charges			101 604	340 000
Différences positives de change			202	605
TOTAL Produits financiers			1 731 485	1 234 983
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			188 185	546 629
Intérêts et charges assimilés			424 221	416 919
Différences négatives de change			4 750	138
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL Charges financières			617 156	963 686
RESULTAT FINANCIER			1 114 329	271 297
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 510 316	829 896

PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			745	57 080
Produits exceptionnels sur opérations en capital			5 989 429	379 272
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 216 874	1 339 886
TOTAL Produits exceptionnels			7 207 049	1 776 238
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			443 019	841 092
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			954 314	720 242
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			164 505	1 284 475
TOTAL Charges exceptionnelles			1 561 838	2 845 809
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 645 210	-1 069 571
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			-205 144	
TOTAL DES PRODUITS			108 589 691	66 257 979
TOTAL DES CHARGES			101 229 021	66 497 654
RESULTAT NET			7 360 671	-239 675

Note annexe aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 modifié.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'a été faite.

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en euros ou en milliers d'euros (KEUR).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2019 qui présentent un total de bilan de 69 728 049 euros et un bénéfice net de 7 360 671 euros.

■ **Note 1 - Faits marquants de la période et événements post clôture**

En 2019, les principaux faits marquants sont les suivants :

FREELANCE.COM constate un quasi doublement de son activité RM (Ressource Management) sur 2019 vs 2018.

Début 2018, le groupe s'est engagé dans une transformation numérique ambitieuse accompagnée d'une simplification de sa structure juridique permettant un allègement conséquent de son organigramme. Dans ce cadre au cours du premier trimestre 2019, les sociétés AD'Missions SAS et Savoir-Faire et Entreprises ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de FREELANCE.COM. Par ailleurs, 8 autres filiales AD'Missions ont été cédées par FREELANCE.COM à AD'Missions Etudes et Projets avec une plus-value globale de 5 M€.

Le projet SMART (offre de portage salarial digitalisée) et initié en 2018 a perduré toute l'année 2019 dédoublé d'un nouveau projet informatique majeur pour le groupe, le projet LINK (automatisation des processus de portage administratif).

A compter du 1er janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d'intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère.

Évènements post-clôture

- La crise sanitaire du Covid19

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et le 24 avril 2020, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, est intervenue la crise sanitaire liée au virus COVID-19 qui a créé une situation sans précédent au niveau économique, social et opérationnel.

FREELANCE.COM a adapté son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécuriser l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment :

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,
- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid-19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Le recours au chômage partiel.

A fin mars, les impacts sur les activités de FREELANCE.COM semblent limités. Un recul est cependant constaté sur l'activité de nos filiales de portage salarial, et notamment dans le pôle AD'Missions.

Compte tenu des mesures de confinement évolutives en France, les conséquences de cette pandémie sur l'activité des prochains mois, les défaillances de ses clients et les résultats de l'exercice 2020 restent difficilement quantifiables. Néanmoins, à la date d'arrêté des comptes, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la capacité de la société FREELANCE.COM et de ses filiales opérationnelles à poursuivre leur exploitation.

■ Note 2 – Règles et méthodes d'évaluation

2.1 Participations, et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat incluant les frais accessoires, notamment d'avocats.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et créances associées sont inscrites en résultat financier.

La valeur d'inventaire des filiales opérationnelles, autre que PROVIGIS, est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement.

La valeur d'inventaire de PROVIGIS est appréciée en fonction de ses perspectives de croissance.

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée ou de production des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les actifs non amortissables de l'actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes :

- logiciels	4 ans
- logiciel spécifique	3 à 5 ans
- installations générales, agencements, aménagements	5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 ou 4 ans
- mobilier	8 ans

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis (durée de vie illimitée) mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.3 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date d'établissement des comptes, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat.

2.6 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les factures de prestations de services sont émises chaque mois au vu du rapport d'intervention signé du client et du prestataire concernant les prestations du mois précédent.

Aucun revenu n'est constaté pour des missions non encore réalisées quelle qu'en soit la durée.

2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

2.8 Indemnités de départ en retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagements hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

■ Note 3 – Informations sur les postes du Bilan

3.1 Mouvements ayant affectés les divers postes de l'actif immobilisé

Valeur brute des immobilisations	31/12/2018	Fusion	Acquisitions	Cessions	31/12/2019
Logiciel acquis					
Logiciel spécifique	707 566				707 566
Site internet FREELANCE.COM	15 660				15 660
Autres	13 440	44 290			57 730
Marque FREELANCE.COM	1 800 000				1 800 000
Fonds commercial		283 539			283 539
Immobilisation incorporelle en cours	154 853		1 056 320		1 211 173
s/total immobilisations incorporelles	2 691 519	327 829	1 056 320		4 075 668
Agencement aménagement		137 851			137 851
Installations générales	198 850	16 206	3 951		219 007
Matériel de bureau, informatique, mobilier	218 210	233 711	42 326		494 247
s/total immobilisations corporelles	417 060	387 768	46 278		851 105

Le nouvel outil de gestion TEOPHILE mis en service en toute fin d'exercice 2018 pour 479 K€, ayant vocation à s'inscrire dans une évolution du portage salarial vers de nouveaux services, a été déployé techniquement mais pas commercialement : une partie a été dépréciée en 2019 pour 118 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 200 K€ à fin 2019.

Les immobilisations incorporelles en-cours sont liées au développement de deux nouveaux projets informatiques majeurs pour le groupe, SMART (offre de portage salarial digitalisée) et LINK (automatisation des processus de portage administratif) pour 1 211 K€ au 31 décembre 2019. Les mises en services sont attendues durant le second semestre 2020.

Amortissements	31/12/2018	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2019
Logiciel acquis					
Logiciel spécifique	224 913		162 231		387 144
Site internet FREELANCE.COM	7 085		2 237		9 322
Autres	11 440	41 695	1 949		55 084
Marque FREELANCE.COM					
Fonds commercial					
Immobilisation incorporelle en cours					
s/total immobilisations incorporelles	243 438	41 695	166 417		451 550
Agencement aménagement		67 848	13 680		81 528
Installations générales	35 244	7 993	25 052		68 289
Matériel de bureau, informatique, mobilier	110 282	228 744	55 906		394 933
s/total immobilisations corporelles	145 526	304 585	94 638		544 749
Dépréciations	31/12/2018	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2019
Logiciel acquis					
Logiciel spécifique	9 704		117 055		126 759
Site internet FREELANCE.COM	4 582		906	-5 488	
Autres					
Marque FREELANCE.COM					
Fonds commercial		19 322			19 322
Immobilisation incorporelle en cours					
s/total immobilisations incorporelles	14 286	19 322	117 961	-5 488	146 081
Agencement aménagement					
Installations générales					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
s/total immobilisations corporelles					

Immobilisations financières

Immobilisations financières brutes	31/12/2018	Fusion/Apport	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PARTICIPATIONS					
ADMISSIONS CONSULTING	50 000			-50 000	
SAVOIR FAIRE & ENTREPRISE	1 500	-1 500			
ADMISSIONS SOLUTIONS	15 000			-15 000	
ADMISSIONS CONSEIL	131 671			-131 671	
ADMISSIONS SUPPORT ET ASSISTANCE	104 715			-104 715	
ADMISSIONS INGENIERIE	15 000			-15 000	
ADMISSIONS EXPERTISE	148 259			-148 259	
ADMISSIONS AUDIT ET MANAGEMENT	124 413			-124 413	
ADMISSIONS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT	124 413			-124 413	
ADMISSIONS SAS	7 934 402	-7 934 402			
ADMISSIONS ACCESS	1 431 876				1 431 876
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	101 604				101 604
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	841 197				841 197
ADMISSIONS SUISSE		81 136			81 136
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	15 000				15 000
ADMISSIONS TRANSITIONS	15 000				15 000
ERGONOS CONSULTING		2 361 908			2 361 908
FREELANCE MAROC	944 827				944 827
FREELANCE UK	1				1
FREELANCE ONE			50 000		50 000
FREELANCE.COM PORTAGE	15 000				15 000
FREELANCE SERVICES	50 000				50 000
PROVIGIS	1 995 648				1 995 648
SAGE		3 360 000			3 360 000
TEOPHILE	45 000				45 000
VALOR CONSULTANT	2 902 402				2 902 402
VALOR ONE	50 000				50 000
Total Participations	17 056 927	-2 132 858	50 000	-713 471	14 260 598
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêt Freelance.UK	100 622		4 033		104 654
Actions propres et contrat liquidités *	109 693		29 386		139 079
Autres prêts (dont Effort de construction)		139 159			139 159
Mali technique affecté aux participations :					
- AD'Missions Savoir-Faire	377 429				377 429
- Savoir Faire & Entreprises	360 434	-360 434			
- AD'Missions SAS		4 801 853			4 801 853
Dépôts et cautionnements	262 900	55 947	3 300	-127 010	195 137

Total Autres immobilisations financières	1 211 078	4 636 525	36 718	-127 010	5 757 311
Total Immobilisations financières brutes	18 268 005	2 503 667	86 718	-840 481	20 017 910

* La société détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. A la clôture de l'exercice 2019, la société détient 36 282 de ses propres actions pour une valeur de 84 860 euros.

En date du 1er janvier 2019, suite à la transmission universelle de patrimoine de Savoir-Faire & Entreprises et AD'Missions SAS, ont été inscrits dans le portefeuille titres de FREELANCE.COM les participations de droit suisse suivantes :

- 100% du capital de la société Sage SA ;
- 100% du capital de la société AD'Missions SA ;
- 100% du capital de la société Ergonos Consulting.

La dissolution-confusion de la société Savoir-Faire & Entreprise et sa transmission universelle de patrimoine au 1er janvier 2019 ont dégagé un mali technique d'un montant total de 505 600 euros affectés en fonds commercial pour 264 217 euros, le solde de 240 843 euros étant enregistré en charges exceptionnelles (incidence nulle en résultat suite à la reprise de provisions pour risques constituées en 2018).

La dissolution-confusion de la société AD'Missions SAS et sa transmission universelle de patrimoine au 1er janvier 2019 ont dégagé un mali technique d'un montant total de 4 801 853 euros affectés en totalité aux titres de la société SAGE.

Sur le second semestre 2019, FREELANCE.COM a créé la société FREELANCE ONE avec un capital de 50 000 euros, cette nouvelle société sera porteuse de l'offre de Ressource Management.

Dépréciations Immobilisations financières	31/12/2018	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2019
PARTICIPATIONS					
Savoir Faire & Entreprises	1 500	-1 500			
AD'Missions Etudes et Projets	101 604			-101 604	
AD'Missions Access	445 025		188 185		633 210
Total Participations	548 129	-1 500	188 185	-101 604	633 210
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêts (dont effort de construction)		15 838			15 838
Mali technique affecté Savoir Faire & Entreprises	360 434	-360 434			
Total Autres immobilisations financières	360 434	-344 596			15 838
Total dépréciations immobilisations financières	908 563	-346 096	188 185	-101 604	649 048

Suite aux tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des entités du groupe, les titres de participation et, le cas échéant, le mali technique affecté de la société AD'Missions Access ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire pour 188 185 euros, et ceux de la société AD'Missions Etudes et Projets d'une reprise pour 101 604 €.

3.2 Créances et dettes d'exploitation

Etat des créances d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an
CREANCES			
Créances clients	18 571 633	18 571 633	
Créances clients douteux	503 167	503 167	
Créances sociales			
Créances fiscales	5 630 987	5 630 987	
Groupe et associés	8 125 757	8 125 757	
Autres créances	3 725 378	3 725 378	
Charges constatées d'avance	361 450	361 450	
Total Créances	36 918 372	36 918 372	

La société a recours aux services d'un factor. Au 31 décembre 2019, le solde des créances transmises au factor et non encore réglées par les clients s'élève à 21 213 873 euros contre 15 014 622 euros à fin 2018.

Le poste Clients et comptes rattachés est en forte augmentation, en lien avec celle du chiffre d'affaires.

Les créances sur l'Etat correspondent principalement à des créances de TVA.

Etat des dettes d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
DETTES				
Avances reçues sur commandes	39 643	39 643		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 205	32 205		
	968	968		
Dettes sociales - Personnel	44 134	44 134		
Dettes sociales - Organisme	48 803	48 803		
Dettes fiscales	6 974 997	6 974 997		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	132 054	132 054		
Autres dettes	603 878	603 878		
Produits constatés d'avance	171 874	171 874		
Total Dettes	40 221	40 221		
	351	351		

3.3 Capitaux propres

Capitaux propres	31/12/2018	Affectation du résultat	Attribution gratuite d'actions	31/12/2019
Capital	2 861 623		29 948	2 891 571
Prime d'émission	8 242 463		-29 948	8 212 515
Réserve légale	135 133			135 133
Réserve statutaire	153 440			153 440
Autres réserves	16 787			16 787
Report à nouveau	-1 260 955	-239 675		-1 500 629
Résultat 2018	-239 675	239 675		
Résultat 2019				7 360 671
Total Capitaux Propres	9 908 816			17 269 487

Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 29 avril 2019, le capital social a été augmenté de 29 948.08 euros par émission de 374 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.08 euro. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 861 623 euros à 2 891 571 euros.

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 36 144 635 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro.

3.4 Provisions réglementées, pour risques et charges et pour dépréciation

Provisions réglementées, risques et charges et dépréciations	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Fusion	31/12/2019
Prov. Régl. Amort. Dérogatoires		10 544		31 896	42 440
Provisions pour risques et charges	1 255 541	36 000	-1 216 874	142 533	217 200
Provisions pour dépréciation sur :					
- Immobilisations incorporelles	14 286	117 961	-5 488	19 322	146 081
- Immobilisations corporelles					
- Immobilisations financières	908 563	188 185	-101 604	-346 096	649 048
- Comptes clients	174 829	280 227	-90 874	64 993	429 176
- Autres créances		6 211			6 211
- Valeurs mobilières					
Total Provisions réglementées, risques et charges et dépréciations	2 353 219	639 128	-1 414 840	-87 352	1 490 155

Impact en résultat	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	286 438	-96 362
Résultat financier	188 185	-101 604
Résultat exceptionnel	164 505	-1 216 874
Total impact en résultat	639 128	-1 414 840

Les provisions et dépréciations concernent principalement quatre types de risques :

- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 217 KEUR,
- Les risques clients de non-recouvrement de créances à hauteur de 429 KEUR,
- Les risques liés à la perte de valeur des titres de participation pour 655 KEUR,
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques en interne pour 146 K€.

Les reprises de provisions correspondent principalement aux risques liés aux capitaux propres négatifs des filiales. Le solde des reprises (pour l'essentiel lié au dénouement des risques prud'hommaux) a été consommé dans l'exercice.

3.5 Dettes financières

Etat des dettes financières brut	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
DETTE FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles (1)	11 408 726		11 076 433	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	564 079	564 079		
Emprunts et dettes financières divers				
Total Dettes financières	11 972 805	564 079	11 076 433	

(1) FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 433,20 € entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à leur échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Les obligations convertibles ne sont pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

3.6 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	31/12/2019
CHARGES A PAYER SUR :	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses (1)	332 293
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 858 983
Dettes sociales	63 312
Dettes fiscales	119 413
Autres dettes	603 878
Total Charges à payer	7 977 880
PRODUITS A RECEVOIR SUR :	

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 766 798
Autres créances	13 060
Total Produits à recevoir	3 779 858
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :	
Produits d'exploitation	171 874
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total Produits constatés d'avance	171 874
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :	
Charges d'exploitation	361 450
Charges financiers	
Charges exceptionnels	
Total Charges constatées d'avance	361 450

(1) Correspond pour la totalité aux intérêts de l'emprunt obligataire à régler à la date d'anniversaire chaque année.

Note 4 – Informations sur les postes du résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du CA	31/12/2019	31/12/2018	VARIATION
Activité Opérationnelle	96 897 585	56 897 204	70%
Activité Holding	2 511 810	5 817 812	-57%
Total CA	99 409 395	62 715 016	59%

4.2 Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	31/12/2019	31/12/2018
Reprise dépréciation immobilisations incorporelles	5 488	6 230
Reprise provisions clients et risques	90 874	107 142
Offre bienvenue SFR		289 339
Divers	2 259	1 547
Total Reprise de provisions et transfert de charges	98 621	404 258
Redevance de Marque	143 004	127 454
Autres produits	138	30
Total Autres produits	143 142	127 484
Total Autres produits d'exploitation	241 763	531 742

4.3 Détail des achats et charges externes

Détail des achats et charges externes	31/12/2019	31/12/2018
Achats de prestations	91 140 411	51 927 282
Commissions des commerciaux	564 851	629 458
Honoraires	1 075 622	865 378
Autres	5 319 760	7 687 391
Total Achats et charges externes	98 100 644	61 109 508

4.4 Détail du résultat financier

Le résultat financier se décompose en :

Produits financiers	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes :	1 550 000	870 431
Intérêts comptes courants :	79 468	23 607
Produits des VMP et autres produits	211	340
Différences positives de change	202	605
Reprises sur provisions et transferts de charges	101 604	340 000
Total Produits financiers	1 731 485	1 234 983

Charges financières	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts/Emprunts Groupe CBV	18 548	374
Intérêts Emprunt Groupe CBV	332 293	332 293
CSF Facto	73 380	50 164
Pertes de change	4 750	138
Autres charges financières		34 087
Dot/prov. Dépréciation. Titres	188 185	546 629
Total Charges financières	617 156	963 686

Résultat financier	31/12/2019	31/12/2018
Total Résultat financier	1 114 329	271 297

4.5 Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose en :

Produits exceptionnels	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Profits / antérieur	745	54 610
Autres produits exceptionnels		2 470
Total Produits except/ opération de gestion	745	57 080
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Cessions de titres interne suite à la réorganisation juridique	5 960 044	369 579
Boni/actions propres Gilbert DUPONT	29 385	9 693
Total Produits except/ opération en capital	5 989 429	379 272
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Repr. Prov. Risques & charge Except	1 216 874	1 339 885
Total Produits exceptionnels	7 207 049	1 776 237

Charges exceptionnelles	31/12/2019	31/12/2018
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges except./oper.de gestion	63	7 071
Pénalités amendes Fisc. & Pénales	99 547	829 051
Pénalités Sociales	343 410	4 970
Total Charges except/ opération de gestion	443 019	841 092
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Cessions de titres interne suite à la réorganisation juridique	954 314	720 242
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Dot/amort. except. Immobilisations	117 961	
Dot/amort. dérogatoire	10 544	
Dot/prov. risques & charges except.	36 000	1 284 475
Total Dotations except aux amortissement et provisions	164 505	1 284 475
Total Charges exceptionnelles	1 561 838	2 845 809

Résultat exceptionnel	31/12/2019	31/12/2018
Total Résultat exceptionnel	5 645 210	-1 069 571

4.6 Déficit reportable

Au 31 décembre 2019, notre société dispose d'un déficit reportable indéfiniment de 3 298 KEUR.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, chaque société fille comptabilise son impôt société comme si elle était imposée séparément. Par conséquent, les gains et les charges liés à l'intégration fiscale sont intégralement comptabilisés au sein de la société mère FREELANCE.COM. Sur 2019, une économie d'impôt de 205 K€ a ainsi été générée, correspondant principalement à l'IS des sociétés en déficit.

- **Note 5 – Autres informations**

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	21 214
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738
Indemnités de départ à la retraite	N/S

Engagements reçus	Montant en K€
Garantie Actif Passif consentie par les cédants du Groupe SAVOIR FAIRE jusqu'au 16/06/2021	340

5.2 Effectif moyen

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2019 a été de 2 personnes.

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes représente 64 600 euros.

Honoraires des Commissaires aux comptes	Mission légale	Autres Services	
ECA - NEXIA	34 500	2 000	36 500
BRIGITTE NEHLIG	26 100	2 000	28 100
	60 600	4 000	

5.4 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2019 ont fait l'objet d'une provision.

5.5 Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.6 Informations sur les attributions d'actions gratuites

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 31/12/19	Quantité restant au 31/12/19
19/05/2017	AGA (1)	374 351		374 351	-374 351	
18/05/2018	AGA (2)	327 164		327 164		327 164
19/04/2019	AGA (3)	579 500				
31/12/2016	OCA (4)	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

- (1) Les 458 070 actions attribuées le 18/05/2018, 374 351 ont été acquises le 29/04/2019
- (2) Les 327 164 ont été attribuées le 18/05/2019 et pourront être acquises en mai 2020
- (3) Les 579 500 actions pourront être attribuées en avril 2020, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)
- (4) Les OCA sont décrites en note 3.5 ci-après

■ Note 6 – Tableau des filiales et des participations

Filiales	Pays	% détention	Capital social	Capitaux propres €	Chiffre d'affaires €	Résultat net €	Valeur brute des titres €	Valeur nette des titres €	Dividendes €	Prêt €
ADMISSIONS ACCESS	FRA	100	125 000 €	-102 713	4 042 067	-15 729	1 431 876	798 666		
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	FRA	100	50 000 €	251 873	36 176 055	1 360 123	101 604	101 604		
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	FRA	100	38 500 €	-483 281	11 935 405	-545 047	841 197	841 197	250 000	
ADMISSIONS SUISSE	CHE	100	100 000 CHF	268 131	1 024 330	44 390	81 136	81 136		
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	FRA	100	15 000 €	202 899	4 759 125	134 485	15 000	15 000		
ADMISSIONS TRANSITIONS	FRA	100	15 000 €	85 170	3 438 970	125 547	15 000	15 000		
ERGONOS CONSULTING	CHE	100	150 000 CHF	1 316 047	12 143 041	62 537	2 361 908	2 361 908		
FREELANCE MAROC	MAR	100	350 000 MAD	1 131 417	6 886 317	199 246	944 827	944 827		
FREELANCE UK	GBP	100	1 GBP	9 347	480 763	6 129	1	1		104 654
FREELANCE ONE	FRA	100	50 000 €	47 500		-2 500	50 000	50 000		
ADMISSIONS ONE	FRA	100	15 000 €	-111 147	539 934	-97 346	15 000	15 000		
FREELANCE SERVICES	FRA	100	50 000 €	181 932	7 867 544	86 932	50 000	50 000	350 000	
PROVIGIS	FRA	100	700 000 €	859 538	2 099 967	461 229	1 995 648	1 995 648		
SAGE	CHE	100	100 000 CHF	7 810 513	32 770 774	3 168 805	3 360 000	3 360 000		
TEOPHILE	FRA	90	50 000 €	-3 508		-32 738	45 000	45 000		
VALOR CONSULTANT	FRA	100	2 126 600 €	3 024 459	28 677 361	725 463	2 902 402	2 902 402	950 000	
VALOR ONE	FRA	100	50 000 €	-253 466	3 796 291	-25 203	50 000	50 000		

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 « Participations, et autres titres immobilisés », page 7 de l'annexe des comptes annuels, relatif aux modalités d'évaluation de la société PROVIGIS qui n'est appréciée qu'en fonction de ses perspectives de croissance.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le chiffre d'affaires de l'activité opérationnelle est reconnu dans les conditions décrites dans la note 2.6 de l'annexe. Nous avons pris connaissance des procédures suivies par la société et avons testé leur efficacité au cours de l'exercice. Nous nous sommes également assurés, par sondages, de la correcte comptabilisation des charges directes correspondantes.
- Les titres de participation et mali techniques afférents, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 18,8 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction financière, et à revoir les calculs effectués.
- Les principales opérations intervenues sur le portefeuille de titres de participation au cours de l'exercice écoulé sont décrites dans les notes (page 7) et 3.1 (pages 10 à 13) de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de leur traitement comptable, d'une part, et de l'information donnée dans les différentes notes concernées de l'annexe, d'autre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 30 avril 2020
Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.2.5 Comptes sociaux de l'exercice 2018 clos le 31 décembre 2018

Actif en €	BRUT	Amort et Provisions	NET 31/12/2018	NET 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 536 665	257 724	2 278 941	1 800 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	154 854		154 854	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	2 691 519	257 724	2 433 795	1 800 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	417 061	145 526	271 535	230 025
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	417 061	145 526	271 535	230 025
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mis en équivalence				
Autres participations	17 056 927	548 129	16 508 798	16 302 496
Créances rattachées à des participations	100 622		100 622	
Autres titres immobilisés	85 640		85 640	
Prêts			0	
Autres immobilisations financières	1 024 816	360 434	664 382	236 195
TOTAL Immobilisations financières	18 268 005	908 563	17 359 442	16 538 691
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 376 585	1 311 813	20 064 772	18 568 716
STOCKS ET EN-COURS				
TOTAL stocks et en-cours	0	0	0	0
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	11 972 074	174 829	11 797 244	5 218 340
Autres créances	9 538 779		9 538 779	3 266 231

Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	21 510 853	174 829	21 336 023	8 484 571
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 891 561		5 891 561	3 513 376
Charges constatées d'avance	302 881		302 881	148 278
TOTAL Disponibilités et divers	6 194 442	0	6 194 442	3 661 654
TOTAL ACTIF CIRCULANT	27 705 295	174 829	27 530 465	12 146 225
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	49 081 880	1 486 642	47 595 237	30 714 941

Passif en €	NET 31/12/2018	NET 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 861 623	2 861 623	2 467 037
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	8 242 463	3 381 607
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	135 133	135 133
Réserve statutaires ou contractuelles	153 440	153 440
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 787	16 787
Report à nouveau	-1 260 955	-733 361
Résultat de l'exercice	-239 675	-527 593
TOTAL Situation nette	9 908 816	4 893 049
Subvention d'investissement		
Provisions règlementées		
CAPITAUX PROPRES	9 908 816	4 893 049
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provision pour risques & charges	1 255 541	1 208 301
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 255 541	1 208 301
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	11 408 726	11 408 726
Autres emprunts obligataires		

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit		56 193
Emprunts et dettes financières divers		416 519
TOTAL dettes financières	11 408 726	11 881 438
DETTES DIVERSES		
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		2 838
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 592 526	9 871 160
Dettes fiscales et sociales	5 027 815	2 291 085
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 131	31 134
TOTAL Dettes diverses	24 640 472	12 196 217
Produits constatés d'avances	381 683	535 936
DETTES	36 430 881	24 613 591
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	47 595 237	30 714 941

Compte de résultat

	France	Export	NET 31/12/2018	NET 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	62 619 049	95 967	62 715 016	28 266 796
Chiffres d'affaires nets	62 619 049	95 967	62 715 016	28 266 796
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				2 083
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			404 258	342 076
Autres produits			127 484	116 980
PRODUITS D'EXPLOITATION			63 246 758	28 727 935
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				358 511
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres charges et charges externes			61 109 508	26 802 601
TOTAL charges externes			61 109 508	27 161 112

IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			146 252	99 990
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			866 542	544 620
Charges sociales			406 316	285 522
TOTAL Charges de personnel			1 272 858	830 142
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			63 226	52 734
Dotations aux provisions sur immobilisations				20 516
Dotation aux provisions sur actif circulant			63 844	129 884
Dotation aux provisions pour risques et charges				
TOTAL Dotations d'exploitation			127 070	203 134
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			32 470	14 234
CHARGES D'EXPLOITATION			62 688 158	28 308 612
RESULTAT D'EXPLOITATION			558 600	419 323
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation			894 038	581 672
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			340	965
Reprises sur provisions et transferts de charges			340 000	
Différences positives de change			605	5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL Produits financiers			1 234 983	582 642
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			546 629	732 091
Intérêts et charges assimilées			416 919	363 009
Différences négatives de change			138	976
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL Charges financières			963 686	1 096 076
RESULTAT FINANCIER			271 296	-513 435

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			829 897	-94 111
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			57 080	78 844
Produits exceptionnels sur opérations en capital			379 272	45 484
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 339 885	2 343 976
TOTAL Produits exceptionnels			1 776 237	2 468 304
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			841 092	2 492
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			720 242	2 596 153
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			1 284 475	303 140
TOTAL Charges exceptionnelles			2 845 809	2 901 785
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-1 069 572	-433 481
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			63 518 054	31 778 880
TOTAL DES CHARGES			63 757 730	32 306 474
RESULTAT NET			-239 675	-527 593

Note annexe aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014- 03 du 5 juin 2014 modifié.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'a été faite.

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en euros ou en milliers d'euros (KEUR).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2018 qui présentent un total de bilan de 47 595 237 euros et un bénéfice net de 239 675 euros.

■ Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture

En 2018, le groupe a poursuivi sa consolidation avec les principaux faits marquants suivants :

Les BSA 2016 émis par l'Assemblée générale du 22/12/2016 sont arrivés à expiration le 30/06/2018. 92,8% des BSA mis en circulation ont été exercés, ce qui a permis de lever 4.338 942 euros à FREELANCE.COM.

FREELANCE.COM détient 100% de ses filiales marocaines depuis l'apport des 40% de titres dont elle a bénéficié en juin 2018 pour une valeur globale de 929 094 euros.

FREELANCE.COM a connu une croissance importante de son activité Ressource Management (RM) soutenue par un marché dynamique.

Le groupe s'est engagé dans une transformation numérique ambitieuse accompagnée d'une simplification de sa structure juridique : le projet SMART.

Dans ce cadre au cours du premier trimestre 2019, les sociétés AD'Missions SAS et Savoir-Faire et Entreprise ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de FREELANCE.COM et 10 autres filiales AD'Missions ont été absorbées par ADM 75 – Etudes et Projets.

■ Note 2 – Règles et méthodes d'évaluation

2.1 Participations, et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat incluant les frais accessoires, notamment d'avocats.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et créances associées sont inscrites en résultat financier.

La valeur d'inventaire des filiales opérationnelles, autre que PROVIGIS, est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement.

La valeur d'inventaire de PROVIGIS est appréciée en fonction de ses perspectives de croissance.

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée ou de production des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les actifs non amortissables de l'actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire. Les durées d'amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes :

- logiciels	4 ans
- logiciel spécifique	3 à 5 ans
- installations générales, agencements, aménagements	5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 ou 4 ans
- mobilier	8 ans

2.3 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date d'établissement des comptes, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat.

2.6 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les factures de prestations de services sont émises chaque mois au vu du rapport d'intervention signé du client et du prestataire concernant les prestations du mois précédent.

Aucun revenu n'est constaté pour des missions non encore réalisées quelle qu'en soit la durée.

2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

2.8 Indemnités de départ en retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagements hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

■ Note 3 – Informations sur les postes du Bilan

3.1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Valeur brute des immobilisations	31/12/2017	Fusion	Acquisitions	Cessions	31/12/2018
Logiciel acquis	0				0
Logiciel spécifique	230 624		476 942		707 566
Site internet FREELANCE.COM	15 660				15 660
Autres	0	11 440	2 000		13 440
Marque FREELANCE.COM	1 800 000				1 800 000
Immobilisation incorporelle en cours	0		154 854		154 854
s/total immobilisations incorporelles	2 046 284	11 440	633 795	0	2 691 519
Installations agencements	166 350		32 500		198 850
Matériel de bureau, informatique, mobilier	152 894		65 316		218 210
s/total immobilisations corporelles	319 244	11 440	97 816	0	417 060

Développement et mise en service de Teophile, site d'employeur délégué (Portage salarial B2B) au 31 décembre 2018 pour 476 942 euros.

Dans le cadre du projet SMART, une refonte totale des outils est en cours pour un montant de 154 853 euros, initiée en juillet 2018 pour une fin de projet attendue novembre 2019.

Amortissements	31/12/2017	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2018
Logiciel acquis et autres incorporels	0	10 750	690		11 440
Logiciel spécifique	220 920		3 993		224 913
Site internet FREELANCE.COM	4 847		2 237		7 084
Immobilisations en cours	0				0
s/total immobilisations incorporelles	225 767	10 750	6 920	0	243 437
Installations agencements	14 518		20 725		35 243
Matériel de bureau, informatique, mobilier	74 701		35 581		110 282
s/total immobilisations corporelles	89 219	0	56 306	0	145 525

Dépréciations	31/12/2017	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2018
Logiciel spécifique	9 704				9 704
Site internet FREELANCE.COM	10 813			6 230	4 582
Installations agencements					0
s/total immobilisations	20 517	0	0		14 286

Immobilisations financières

Valeur brute des immobilisations	31/12/2017	Fusion/Apport	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
AD'Missions Access SAS	1 431 876				1 431 876
AD'Missions Consulting SAS	50 000				50 000
AD'Missions Savoir-Faire SAS	831 707	9 490			841 197
Savoir Faire & Entreprises SAS		1 500			1 500
Altorem Group SAS		340 000		-340 000	0
AD'Missions Solutions SAS	15 000				15 000
AD'Missions Technologies SAS	15 000				15 000
AD'Missions Transitions SAS	15 000				15 000
AD'Missions Conseil SAS	131 671				131 671
AD'Missions Support-Assistance SAS	104 715				104 715
AD'Missions Ingénierie SAS	15 000				15 000
AD'Missions Expertise SAS	148 259				148 259
AD'Missions Etudes et Projets SAS	101 604				101 604
AD'Missions Audit & Management SAS	124 413				124 413
AD'Missions Formations SAS	94 347			-94 347	0
AD'Missions Stratégie & Développement SAS	124 413				124 413
AD'Missions SAS	7 934 402				7 934 402
Freelance Maroc	15 732	929 094			944 827
Freelance.portage.com			15 000		15 000
Freelance Services SAS	50 000				50 000
FreelanceUK.com Limited	1				1
Teophile			45 000		45 000
PROVIGIS SAS	1 995 648				1 995 648
Savoir Faire & Ressources SAS	883 398	-883 398			0
Valor Consultants SAS	2 902 402				2 902 402
Valor One SAS	50 000				50 000
s/total participations	17 034 588	396 686	60 000	-434 347	17 056 927
Prêt Freelance.UK			100 622		100 622
Actions propres et contrat liquidités *			334 405	-224 711	109 693
Mali technique affecté aux participations :					
- AD'MISSIONS Savoir-Faire SAS		377 429			377 429
- Savoir Faire & Entreprises SAS		360 434			360 434
- Altorem Group SAS		285 895		-285 895	
Dépôts et cautionnements	236 195		26 705		262 900
s/total autres immobilisations financières	236 195	1 023 758	461 731	-510 606	1 211 078
Total Immobilisations financières	17 270 783	1 420 444	521 731	-944 953	18 268 005

* La société détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. A la clôture de l'exercice 2018, la société détient 48 758 de ses propres actions pour une valeur de 85 640 euros.

En date du 1^{er} janvier 2018, suite à la transmission universelle de patrimoine de Savoir-Faire & Ressources SAS, ont été inscrits dans le portefeuille titres de FREELANCE.COM les participations suivantes :

- 10% du capital de la société AD'Missions Savoir-Faire SA, dont FREELANCE.COM détient ainsi 100% ;
- 100% du capital de la société Altorem Group ;
- 100% du capital de la société Savoir-Faire et Entreprise SARL.

La dissolution-confusion de la société Savoir-Faire & Ressources SAS et sa transmission universelle de patrimoine au 1er janvier 2018 ont dégagé un mali technique d'un montant total de 1 057 845 euros affectés à ces participations pour 1 023 758 euros, le solde de 34 087 euros étant enregistré en charges financières.

En date du 29 juin 2018, a été approuvé l'apport de 40% des titres composant le capital de FREELANCE.COM Maroc pour une valeur de 929 094 euros, rémunéré par la création de 650 000 actions de FREELANCE.COM et le versement d'une soulte de 12 564 euros. A la suite de cet apport, FREELANCE.COM détient 100% du capital de sa filiale marocaine.

En date du 8 novembre 2018, les participations détenues (100%) dans Altorem Group et AD'Missions Formation ont été cédées à AD'Missions Etudes et Projets.

Dépréciations	31/12/2017	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2018
Savoir Faire & Ressources SAS	732 091	-732 091			
Savoir Faire & Entreprises SAS		1 500			1 500
Altorem Group SAS		340 000		-340 000	
AD'Missions Etudes et Projets SAS			101 604		101 604
AD'Missions Access SAS			445 025		445 025
s/total participations	732 091	-390 591	546 629	-340 000	548 129
Mali technique affecté Savoir Faire & Entreprises SAS			360 434		360 434
s/total autres immobilisations financières	732 091	-390 591	907 063	-340 000	908 563

Suite aux tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des entités du groupe, les titres et, le cas échéant, le mali technique affecté, des sociétés AD'Missions Etudes et Projets, AD'Missions Access et Savoir-Faire & Entreprises ont fait l'objet d'une dépréciation.

3.2 Créances et dettes d'exploitation

Etat des créances	Montant	A 1 an au +	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	100 622		100 622
Autres immobilisations financières	1 024 816		1 024 816
Clients douteux	206 918	206 918	
Autres créances clients	11 765 155	11 765 155	
Organismes sociaux	271	271	
Etat	3 492 135	3 492 135	
Groupe et associés	4 677 551	4 677 551	
Débiteurs divers	1 368 822	1 368 822	
Dettes sur immobilisation			
Charges constatées d'avance	302 881	302 881	
TOTAL	22 939 171	21 813 733	1 125 438

La société a recours aux services d'un factor. Au 31 décembre 2018, le solde des créances transmises au factor et non encore réglées par les clients s'élève à 15.014.622 euros contre 6.257.888 euros à fin 2017.

Le poste Clients et comptes rattachés est en forte augmentation, en lien avec celle du chiffre d'affaires.

Les créances sur l'Etat correspondent principalement à des créances de TVA.

Etat des dettes	Montant	A 1 an au +	A < 5ans	A > 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾	11 408 726	322 293	11 076 433	
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 592 526	19 592 526		
Personnel et comptes rattachés	293 565	293 565		
Sécurité sociale et organismes sociaux	158 052	158 052		
Etat, TVA et autres taxes	4 576 198	4 576 198		
Dettes sur immobilisation		0		
Autres dettes (y/c associés)	20 131	20 131		
Produits constatés d'avance	381 683	381 683		
TOTAL	36 430 881	25 022 155	11 408 726	0

⁽¹⁾ FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 433,20 € entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à leur échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Les obligations convertibles n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

3.3 Capitaux propres

Capitaux propres	31/12/2017	Affectation du résultat	Attribution gratuite d'actions	Apport partiel d'actif	Exercice des BSA	31/12/2018
Capital	2 467 037		12 000	52 000	330 586	2 861 623
Primes d'émission, de fusion et d'apport	3 381 607		-12 000	864 500	4 008 356	8 242 463
Réserve légale	135 133					135 133
Réserve statutaire	153 440					153 440
Autres réserves	16 787					16 787
Report à nouveau	-733 361	-527 593				-1 260 955
Résultat 2017	-527 593	527 593				0
Total	4 893 050			916 500	4 338 942	10 148 491
Résultat 2018						-239 675
Total des capitaux propres au 31/12/2018						9 908 816

Les BSA 2016 émis par l'Assemblée générale du 22/12/2016 sont arrivés à expiration le 30/06/2018. 92,8% des BSA mis en circulation ont été exercés, ce qui a permis à FREELANCE.COM de lever 4 338 942 euros, dont 415 937 euros encaissés au cours du second semestre 2017 étaient inscrits en dettes envers les actionnaires au 31 décembre 2017.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juin 2018, le capital a été augmenté de 52.000 euros, par émission de 650.000 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, suite à la réalisation d'un apport en nature de 40% des titres de la filiale FREELANCE.COM Maroc.

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 35 770 284 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro.

3.4 Provisions réglementées, pour risques et charges et pour dépréciation

Provisions	31/12/2017	Fusions	Augment. Dotations	Diminutions		31/12/2018
				Reprises utilisations	Reprises non- utilisations	
Provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges	1 208 301	463 085	924 041	1 292 136	47 750	1 255 541
Provisions pour dépréciation :						
- Sur immobilisation incorporelle	20 516				6 230	14 286
- Sur fonds de commerce	0					
- Sur immobilisations financières	732 091	-390 591	907 063	340 000		908 563
- Sur comptes clients	218 127		63 844	20 510	86 632	174 829
- Sur autres créances						
- Sur valeurs mobilières de placement						
TOTAL	2 179 035	72 494	1 894 948	1 652 646	140 612	2 353 219
Ventilation						
Résultat d'exploitation			63 844	20 510	92 862	
Résultat financier			546 629	340 000		
Résultat exceptionnel			1 284 475	1 292 136	47 750	
			1 894 948	1 652 646	140 612	

Les provisions et dépréciations concernent principalement trois types de risque :

- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 422 KEUR.
- Les risques clients de non-recouvrement de créance à hauteur de 175 KEUR.
- Les risques liés à la perte de valeur des titres de participation pour 1 741 KEUR.

3.5 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	
Charges à payer sur :	Au 31/12/2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses ⁽¹⁾	332 293
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 793 968
Dettes sociales	346 643
Dettes fiscales	
Autres dettes	20 131
TOTAL	4 493 035
Produits à recevoir sur :	Au 31/12/2018
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 737 470
Autres créances	40 916
Total Produits à recevoir	2 778 386
Produits constatés d'avance :	Au 31/12/2018
Produits d'exploitation	381 683
Produits financiers	
Produits exceptionnels	0
TOTAL	381 683
Charges constatées d'avance :	Au 31/12/2018
Charges d'exploitation	302 881
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
TOTAL	302 881

(1) Correspond pour la totalité aux intérêts de l'emprunt obligataire à régler à la date d'anniversaire chaque année.

- **Note 4 – Informations sur les postes du résultat**

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	2018	2017	Variation
Activité opérationnelle	56 897 203	24 142 560	+136%
Activité Holding	5 817 812	4 124 236	+41%
Total CA	62 715 016	28 266 796	+122%

4.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2018	31/12/2017
Reprise dépréciation immobilisations incorporelles	6 230	
Reprise provisions clients et risques	107 142	43 951
Offre Bienvenue SFR	289 339	291 021
Divers	1 547	7 463
Reprises de provisions et transfert de charges	404 258	342 076
Redevance de Marque	127 454	116 962
Autres produits	30	19
Autres produits	127 484	116 981

4.3 Détail des achats et charges externes

Détail des achats et charges externes	31/12/2018	31/12/2017
Achats de prestations	51 927 282	21 068 586
Commissions des commerciaux	629 458	623 638
Honoraires	865 378	515 150
Autres	7 687 391	4 595 227
TOTAL	61 109 509	26 802 601

4.4 Détail du résultat financier

Le résultat financier s'établit à 271 296 euros synthétisé ci-dessous.

Charges financières	31/12/2018
Intérêts/Emprunts	374
Intérêts/Emprunt Groupe CBV	332 293
CSF Facto	50 164
Pertes de change	138
Autres charges financières	34 087
Dot/prov. Dépréciation. Titres	546 629
	963 686

Produits financiers	31/12/2018
Dividende Grpe VCS	325 381
Dividende Grpe ACCESS	162 500
Dividende Grpe ADM Sol.	136 500
Dividende Grpe ADM Tech	57 300
Dividende Grpe ADMSupp.	3 000
Dividende Grpe ADM Strat	80 000
Dividende Grpe ADM Ing.	105 750
Int.Cpte Courant Grpe VCS	23 607

Produits des VMP	340
Gains de change	605
Rep/ prov. Dépréciation Titres	340 000
	1 234 983

4.5 Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à - 1 069 572 euros synthétisé ci-dessous.

Charges exceptionnelles	31/12/2018
Pénalités amendes Fisc. & Pénales	829 051
Pénalités Sociales	4 970
Charges /exercices antérieurs	7 071
VCEAC Immo financières	720 242
Dot/prov. risques & charges except.	1 284 475
Total	2 845 809

Produits exceptionnels	31/12/2018
Autres produits exceptionnels	2 470
Profits / antérieur	54 610
P.C.E.A. Immo Financières	369 579
Boni/actions propres	9 693
Repr. Prov. risques & charge Except	1 339 885
Total	1 776 237

4.6 Déficit reportable

Au 31 décembre 2018, notre société dispose d'un déficit reportable indéfiniment de 3 953 KEUR.

- **Note 5 – Autres informations**

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	31/12/2018
Nantissement de comptes à terme dans le cadre de la garantie autonome à première demande au profit du Bailleur des locaux de la Grande Arche de La Défense	127 KEUR
En cours d'affacturage	15 015 KEUR
Crédit-bail mobilier	N.S.
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738 KEUR
Indemnités de départ à la retraite	N.S.

Engagements reçus	31/12/2018
Garantie d'actif et de passif consentie par le cédant du groupe Access Etoile jusqu'au 31/12/2018	428 KEUR
Garantie d'actif et de passif consentie par le cédant du groupe Savoir Faire jusqu'au 16/06/2021	340 KEUR

5.2 Effectif moyen

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2019 a été de 4 personnes.

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes représente 57 400 euros.

	Mission légale	Autres Services	
ECA - NEXIA	29 700	2 000	
BRIGITTE HELIH	23 700	2 000	
Total	53 400	4 000	57 400

5.4 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2018 ont fait l'objet d'une provision.

5.5 Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.6 Informations sur les attributions d'actions gratuites

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 31/12/18	Quantité restant au 31/12/18
19/05/2017	AGA ⁽¹⁾	150 000		150 000	-150 000	
19/05/2017	AGA ⁽²⁾	458 070		458 070		458 070
18/05/2018	AGA ⁽³⁾	600 000				
31/12/2017	BSA ⁽⁴⁾	4 453 707	1,05	4 132 326	-4 132 326	
31/12/2016	OCA ⁽⁵⁾	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

(1) Les 150 000 actions attribuées le 19/05/2017 ont été acquises le 20/05/2018

(2) Les 458 070 actions ont été attribuées le 18/05/2018 et pourront être acquises en mai 2019

(3) Les 600 000 pourront être attribuées en mai 2019, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)

(4) Les BSA pouvaient être exercés jusqu'au 30/06/2018, l'augmentation de capital correspondant aux 4 132 326 BSA indiqués ci-dessus a été constatée en deux temps : le 26/01/2018 pour 396 131 BSA et le 06/07/2018 pour le solde (3 736 195 BSA)

(5) Les OCA sont décrites en note 4.9 ci-après

■ Note 6 – Tableau des filiales et des participations

Filiales	Pays	% détention	Capital social	Cap Propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Val. brute des titres	VNC des titres	Dividendes	Prêt
ADMISSIONS SAS	FR	100%	150 000	3 164 445	5 875 751	1 184 188	7 934 402	7 934 402		
ADMISSIONS CONSULTING	FR	100%	50 000	-256 042	4 059 419	53 777	50 000	50 000		
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	FR	100%	38 500	311 766	11 350 317	580 349	841 197	841 197		
SAVOIR FAIRE & ENTREPRISE	FR	100%	1 500	-505 060	54 237	112 459	1 500	0		
ADMISSIONS SOLUTIONS	FR	100%	15 000	30 771	4 539 023	9 361	15 000	15 000	136 500	
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	FR	100%	15 000	68 414	4 146 785	51 838	15 000	15 000	57 300	
ADMISSIONS TRANSITIONS	FR	100%	15 000	-40 378	2 292 632	-39 364	15 000	15 000		
ADMISSIONS CONSEIL	FR	100%	50 000	-115 601	6 396 442	-16 912	131 671	131 671		
ADMISSIONS SUPPORT ET ASSISTANCE	FR	100%	50 000	80 942	3 435 155	25 788	104 715	104 715	3 000	
ADMISSIONS INGENIERIE	FR	100%	15 000	110 379	4 108 880	91 279	15 000	15 000	105 750	
ADMISSIONS EXPERTISE	FR	100%	50 000	143 772	4 625 382	93 631	148 259	148 259		
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	FR	100%	50 000	-1 108 250	1 744 439	-709 883	101 604	0		
ADMISSIONS AUDIT ET MANAGEMENT	FR	100%	50 000	-46 939	1 560 275	-41 133	124 413	124 413		
ADMISSIONS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT	FR	100%	50 000	92 167	3 733 710	37 095	124 413	124 413	80 000	
ADMISSIONS ACCESS	FR	100%	125 000	-86 985	4 582 936	-226 091	1 431 876	986 851	162 500	
VALOR CONSULTANT	FR	100%	2 126 600	3 248 996	25 635 440	975 491	2 902 402	2 902 402	325 381	
VALOR ONE	FR	100%	50 000	-228 263	4 649 849	-76 279	50 000	50 000		
FREELANCE.COM PORTAGE	FR	100%	15 000	-13 801	591 260	-28 801	15 000	15 000		
PROVIGIS	FR	100%	700 000	398 309	1 820 530	317 042	1 995 648	1 995 648		
FREELANCE SERVICES	FR	100%	50 000	445 000	8 162 088	196 111	50 000	50 000		
FREELANCE MAROC	MAROC	100%	350 000 MAD	913 344	5 750 571	149 129	944 827	944 827		
TEOPHILE	FR	90%	50 000	29 230	17 974	-20 770	45 000	45 000		
FREELANCE UK.COM	UK	100%	1 GBP	2 849	180 851	2 906	1	1		100 621

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 « Participations, et autres titres immobilisés », page 7 de l'annexe des comptes annuels, relatif aux modalités d'évaluation de la société PROVIGIS qui n'est appréciée qu'en fonction de ses perspectives de croissance.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le chiffre d'affaires de l'activité opérationnelle est reconnu dans les conditions décrites dans la note 2.6 de l'annexe. Nous avons pris connaissance des procédures suivies par la société et avons testé leur efficacité au cours de l'exercice. Nous nous sommes également assurés, par sondages, de la correcte comptabilisation des charges directes correspondantes.
- Les titres de participation et mali techniques afférents, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 16,9 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction financière, et à revoir les calculs effectués.

- Les principales opérations intervenues sur le portefeuille de titres de participation au cours de l'exercice écoulé sont décrites dans la note 3.1 pages 10 et 11 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de leur traitement comptable, d'une part, et de l'information donnée dans les différentes notes concernées de l'annexe, d'autre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 23 avril 2019
Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Comptabilité Audit Développement

Alexandre DROUHIN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.3 Changement de date de référence comptable

Le Groupe n'a pas modifié sa date de référence comptable durant la période couverte par le présent Document d'Enregistrement Universel.

18.1.4 Normes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié.

18.1.5 Changement de référentiel comptable

Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'exercice précédent, sont établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera le Groupe.

18.1.6.1 Comptes consolidés de l'exercice 2020 clos le 31 décembre 2020

Actif en K€	§	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition	4.1	48 619	35 650
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	4.2	4 198	3 172
Immobilisations corporelles	4.3	426	405
Immobilisations financières	4.4	1 496	1 360
Actif immobilisé		54 739	40 587
Stocks et en-cours			
Créances clients	4.5	77 570	49 689
Actifs d'impôts différés	4.5	927	
Autres créances	4.5	20 313	13 369
Valeurs mobilières de placement	4.6	3 204	505
Disponibilités	7	50 083	26 119
Actif circulant		152 098	89 682
Comptes de régularisation	4.5	1 288	489
Total Actif		208 125	130 758
Passif en K€	§	31/12/2020	31/12/2019
Capital social		2 914	2 892
Primes d'émission, de fusion, d'apport		29 399	29 421
Réserves		7 299	1 606
Résultat Groupe		8 276	5 904
Titres en auto-contrôle		-128	-85
Capitaux propres - Part du Groupe	4.7	47 760	39 737
Intérêts minoritaires	4.7	1 165	
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	4.8	1 404	1 097
Emprunts et dettes financières	4.9	38 452	11 482
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10	66 848	34 729
Dettes fiscales et sociales	4.10	48 691	41 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.10	14	14
Autres dettes	4.10	1 944	1 126
Dettes		155 948	89 115
Comptes de régularisation		1 848	809
Total Passif		208 125	130 758

En K€	§	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	5.1	325 017	237 127
Autres produits d'exploitation	5.2	1 062	1 011
Achats et variations de stocks			2
Autres achats et charges externes	5.3	208 559	113 056
Impôts et taxes		3 284	2 813
Charges de personnel	5.4	103 319	113 074
Dotations aux amort. des immobilisations		938	531
Dotations aux provisions	4.8	1 058	839
Charges d'exploitation		317 158	230 314
Résultat d'exploitation		8 921	7 824
Résultat financier	5.5	-724	-674
Résultat courant avant impôt		8 197	7 149
Résultat exceptionnel	5.6	1 183	-222
Participation des salariés			
Impôt sur le résultat	5.7	-566	-1 024
Résultat des sociétés intégrées		8 814	5 904
Dotations aux amort. des écarts d'acquisitions	4.1		
Résultat d'ensemble consolidé		8 814	5 904
Résultat groupe		8 276	5 904
Résultat hors-groupe		538	
Résultat par action (€)	2.3.10	0,23	0,16
Résultat dilué par action (€)	2.3.10	0,18	0,13

Annexe des comptes consolidés clos le 31 décembre 2020

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2020 qui présentent un total de bilan de 208 125 K€ et un résultat net - part du groupe de 8 276 K€.

■ **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

Dynamique de croissance

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 325 M€, en progression de +37 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2019 (+17 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma – Voir note 8).

En France, le chiffre d'affaires de FREELANCE.COM s'est inscrit en hausse de 52% (avec le rapprochement d'INOP'S à compter du 1er juillet 2020) à 273.2 M€ (84% du total consolidé du Groupe).

A l'international (Allemagne, Maroc, Suisse), le chiffre d'affaires se maintient avec 51.8 M€ qui représentent 16% du chiffre d'affaires total de la période.

Rapprochement avec la société INOP'S

Le 18 juin 2020, FREELANCE.COM a pris une participation majoritaire de 75% au capital de la société INOP'S, 1er réseau d'experts du numérique (70 000 experts). La prise de contrôle étant réputée effective au 30 juin 2020, INOP'S contribue aux flux d'activité et de résultat consolidés uniquement sur second semestre 2020.

Avec cette opération, FREELANCE.COM renforce significativement son expertise dans le digital, complète son offre de services (avec notamment une capacité accrue d'engagement au forfait, des offres dédiées au secteur public, la gestion de programmes de grande ampleur...) et pourra s'appuyer sur le plus important écosystème de 70 000 experts dans les PME et les start-ups du numérique. FREELANCE.COM renforce ainsi sa position de leader du travail libéré et offre aux talents et aux entreprises davantage de solutions intelligentes pour faciliter la création de valeur et l'innovation.

Compte tenu de la date du rapprochement et de son caractère significatif dans les comptes consolidés du Groupe, la note 8 des annexes fournit une information Pro Forma et précise les modalités d'intégration dans les comptes du Groupe.

Crise sanitaire du Covid19

Depuis le début de l'exercice 2020, une crise sanitaire mondiale liée au virus COVID-19 a éclaté. Ceci crée une situation sans précédent au niveau économique, social et opérationnel tant en France qu'à l'international.

Le groupe FREELANCE.COM a adapté son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécuriser l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment :

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,
- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Le recours au chômage partiel (996 K€ sur l'année 2020, comptabilisée en déduction des charges de personnel).

A fin décembre, les impacts sur les activités du groupe FREELANCE.COM semblent limités avec cependant un recul constaté sur l'activité de portage salarial.

Souscription des prêts garantis par l'état (PGE)

Dans le contexte actuel de crise lié au Covid-19, le gouvernement français a mis en place de nombreuses mesures pour aider les sociétés à supporter les effets de la crise. Une de ces mesures est le Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Ce prêt est un prêt bancaire à taux fixe dont 90% du montant emprunté est garanti par l'Etat via la Banque Publique d'Investissement (BPI). Après une période de franchise d'amortissement et d'intérêts d'une année, le prêt peut être amorti sur une durée de 1 à 5 ans selon le choix de la Société. Suivant la durée d'amortissement choisie et la taille de la Société, des taux d'intérêts seront définis. Actuellement ces taux ne sont pas encore définis.

Compte tenu des incertitudes liées à la crise, Le Groupe a décidé de renforcer sa trésorerie pour s'accorder plus de flexibilité pour continuer à soutenir les indépendants qui lui font confiance et envisager, avec sérénité, ses développements futurs.

Ainsi au 31 décembre, le Groupe a souscrit et débloqué les fonds de PGE pour un montant de 26.7 M€ sur l'ensemble du groupe, la trésorerie est présente dans les comptes en fin d'année. Les échéances de remboursement sont précisées au point 4.9.

Autres faits marquants

Aucun autre évènement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

Evènements post-clôture

- Signature d'un traité d'apport avec COWORKEES

Dans la continuité de sa croissance, le groupe a signé le 5 mars 2021 un traité d'apport avec le groupe COWORKEES, plateforme qui accompagne les entreprises qui souhaitent travailler avec des freelances spécialistes du marketing et de la communication en France et en Suisse.

Ce rapprochement permet à FREELANCE.COM de renforcer sa communauté de talents externes de nouveaux profils spécialistes du marketing et de la communication, et ainsi de répondre toujours plus efficacement aux besoins des entreprises.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 05 mars 2021, les actionnaires de FREELANCE.COM se sont prononcés en faveur d'un apport en nature de l'intégralité des titres de la société COWORKEES au profit de FREELANCE.COM et de l'augmentation de capital en découlant. En conséquence, afin de rémunérer cet apport, FREELANCE.COM annonce avoir augmenté son capital par l'émission de 494 986 actions au prix de 4,83 euros par action au profit des actionnaires de COWORKEES.

- Rapprochement avec la société TMC France

Par un communiqué de presse le 25 février 2021, le groupe a annoncé sa volonté de renforcer son offre de services sur le marché de la formation via le projet de rachat de TMC France, organisme certifié Qualiopi. Ce rapprochement pourrait intervenir au cours du second trimestre 2021.

FREELANCE.COM souhaite renforcer son positionnement auprès des grands comptes et développer une offre globale d'opérateur de formation multi-expertise via les compétences de ses communautés d'indépendants et pure players. Cette stratégie d'extension de son offre s'inscrit dans un contexte de normalisation du secteur de la formation.

■ Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Modalités de consolidation

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Les entités sans activité ou sans actif significatif ne sont toutefois pas consolidées.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20% du capital, sont mises en équivalence.

La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.

Le solde non affecté positif de ces écarts est présenté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition positif est déterminée à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Les écarts d'acquisition sont analysés à chaque clôture afin d'apprécier leur valeur nette et d'appliquer éventuellement une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, les dépréciations comptabilisées n'étant jamais reprises.

L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.

Lorsque la différence de consolidation est négative, elle est inscrite en « provisions » au passif du bilan et est rapportée au résultat selon une durée tenant compte de sa nature.

2.2.3. Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- l'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles comprennent principalement :

- les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,
- les logiciels spécifiques.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 5 ans.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- | | |
|---|------------|
| 1. agencements et installations générales | 5 ans |
| 2. matériel de bureau et informatique | 3 à 4 ans |
| 3. mobilier | 8 à 10 ans |

Les entités du groupe n'utilisent pas de manière significative le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

2.3.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période, les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en produits ou charges financières.

Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.

FREELANCE.COM et INOP'S ont recours aux services d'un factor (Cf. note 6.1).

2.3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.3.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel permanent en activité sous contrat à durée indéterminée sont provisionnés. L'évaluation de ces engagements résulte d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application des dispositions prévues par la convention collective et de la prévision d'un départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

2.3.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

2.3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.3.9 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable aux taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.

Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

2.3.10 Résultat par action

Deux types de résultats sont présentés : le résultat par action et le résultat dilué par action.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Les actions en circulation sont les actions émises, hors actions propres rachetées par FREELANCE.COM et incluses dans les capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre de la conversion des instruments dilutifs en circulation.

Ce calcul n'est pas réalisé en situation intermédiaire.

Les instruments dilutifs existant à la date du 31 décembre 2020 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantité souscrite au 31/12/2020	Quantité restant au 31/12/2020
18/05/2018	AGA (1)	327 164		279 064	-279 064	
19/04/2019	AGA (2)	306 000		306 000		306 000
30/04/2020	AGA (3)	528 000				
31/12/2016	OCA (4)	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

(1) Sur les 327 164 actions attribuées le 18/05/2019, 279 064 ont été acquises le 20/04/2020

(2) Les 306 000 actions ont été attribuées le 30/04/2020 et pourront être acquises en avril 2021

(3) Les 528 000 actions pourront être attribuées en avril 2021, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)

(4) Les OCA sont décrites en note 4.9 ci-après

■ **Note 3 - Périmètre de consolidation**

3.1 Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2020 ainsi que les pourcentages d'intérêts détenus par le groupe sont présentés ci-après ; elles sont toutes consolidées en intégration globale.

Suite à l'acquisition d'INOP'S, le nouvel ensemble est désormais constitué de 22 sociétés avec l'intégration en consolidation de TEOPHILE, dédiée à de nouvelles offres de portage salarial.

ADMISSIONS ACCESS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	478 676 901	100,00	100,00
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Tour de l'Horloge 4 place L.Armand 75603 Paris cdx 12	487 531 659	100,00	100,00
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	413 598 632	100,00	100,00
ADMISSIONS SUISSE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	9 place Alphonse Jourdain 31000 Toulouse	808 257 026	100,00	100,00
ADMISSIONS TRANSITIONS	107 Avenue Henri Freville 35200 Rennes	808 112 833	100,00	100,00
EGO INTERIM	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100,00	100,00
EGO RECRUTEMENT	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)			100,00
ERGONOS CONSULTING	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
ERGONOS GERMANY	FriedrichstraBe 95, 10117 Berlin (Allemagne)		100,00	100,00
FREELANCE MAROC	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100,00	100,00
FREELANCE UK	c/o James Cowper Kreston, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire, England, RG1 8LS		100,00	100,00
FREELANCE.COM		384 174 348	100,00	100,00
FREELANCE ONE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense	431 960 251	100,00	100,00
ADMISSIONS ONE	92044 Paris La Défense	837 521 442	100,00	100,00
FREELANCE SERVICES		517 703 385	100,00	100,00
INOP'S	9 Boulevard Gouvion St Cyr - 75017 Paris	513 082 503	75,00	
PROVIGIS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	431 960 251	100,00	100,00
SAGE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
TEOPHILE		839 240 322	90,00	
VALOR CONSULTANTS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	311 810 816	100,00	100,00
VALOR ONE		505 317 503	100,00	100,00

3.2 Variation du périmètre

FREELANCE.COM a acquis 75 % du capital et des droits de vote INOP'S fin juin 2020.

Cette opération a généré un écart d'acquisition de :

Prix d'acquisition des titres :	14 836 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	- 1 867 K€

Le contrat d'acquisition d'INOP'S n'incluait aucun complément de prix.

L'incidence de cette acquisition sur les comptes consolidés du groupe est mesurable à travers l'information « Variation de périmètre » dans les différentes notes de la présente annexe aux comptes consolidés.

■ **Note 4 - Informations sur les postes du bilan**

4.1 Ecart d'acquisition

Sociétés acquises	Pays	Année d'acquisition	Ecart initial (K€)	Valeur nette au 31/12/2019	Augmentation 31/12/2020	Dépréciation 31/12/2020	Valeur nette au 31/12/2020
BRANCHE PORTAGE	FRA	2016	35 035	35 035			35 035
POLE MAROC	FRA	2018	615	615			615
INOPS	FRA	2020	12 969		12 969		12 969
			48 619	35 650	12 969		48 619

Le Groupe FREELANCE.COM procède annuellement à un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice. Celui-ci n'a conduit à aucune dépréciation fin 2020.

4.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	3	1				4
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	3 075	2		699	1 465	5 241
Fonds commercial	481					481
Autres immobilisations. Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	1 211	1 707			-1 465	1 453
Immobilisations incorporelles brutes	4 770	1 710		699	0	7 179
Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Amort. des frais d'établissement	-1	-1				-2
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	-1 412	-621	59	-673		-2 647
Amort. fonds commercial	-185	-148				-333
Amort. autres immo. incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						

Amortissements et provisions	-1 598	-770	59	-673		-2 981
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	2					2
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	1 662	-619	59	27	1 465	2 594
Fonds commercial	297	-148				148
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	1 211	1 707			-1465	1 453
Valeurs nettes	3 172	940	59	27		4 198

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- La marque « FREELANCE.COM » ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- Les logiciels spécifiques permettant :
 - Le développement des services de Data RSE sous la marque PROVIGIS et des services en freelance sur le marché mondial par FREELANCE.COM.
 - Le nouvel outil de gestion mis en service en toute fin d'exercice 2018 pour 479 K€, ayant vocation à s'inscrire dans une évolution du portage salarial vers de nouveaux services a été déployé sur le 1er semestre 2020. Pour mémoire une partie avait été dépréciée en 2019 pour 118 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 40 K€ au 31 décembre 2020.
 - Le logiciel SMART a été mis en service en avril 2020 pour 1 028 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 776 K€ au 31 décembre 2020.
 - Le logiciel PAYROLL a été mis en service en avril 2020 pour 372 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 281 K€ au 31 décembre 2020.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

- L'acquisition fin 2018 d'un fonds commercial pour 445 K€ de prestations de services auprès de CBV assorti d'un amortissement en linéaire sur 3 ans à compter du 1er janvier 2019. La valeur nette de cet actif s'élève à 148 K€ au 31 décembre 2020.

Les immobilisations incorporelles en-cours sont principalement liées au développement de deux nouveaux projets informatiques majeurs pour le groupe, baptisés SMART (265 K€ au 31/12/2020) et TEOREME (1 014 K€ au 31/12/2020) afin d'améliorer ses process internes et ses offres commerciales.

4.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	160					160
Autres immobilisations corporelles	1 208	148	-56	109		1 409
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	1 368	148	-56	109		1 569
Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	-104	-14				-118
Autres immobilisations corporelles	-859	-155	37	-48	-1	-1 026
Dépréciation immo. corporelles						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	-963	-168	37	-48	-1	-1 143
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	56	-14				43
Autres immobilisations corporelles	349	-6	-19	61		384
Dépréciation immo. corporelles						
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	405	-20	-19	61		426

4.4 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit en valeurs nettes au 31 décembre 2020 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres non consolidés	45	57			-45	57
Créances rattachées à des participations						
Prêts	586		-86	2		501
Dépôts et garanties versées	398	6	-2	185	-3	584
Autres créances immobilisées	331	22	-2		1	353
Total	1 360	85	-91	187	-47	1 496

La ligne des titres non consolidés correspond pour 50 K€ à la création d'une nouvelle société (INSTITUT SAVOIR FAIRE) toute fin 2020 qui n'est pas encore consolidée (impact N/S).

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.

Au 31 décembre 2020, les dépôts de garantie se montent à 584 K€ avec 185 K€ issus de l'acquisition d'INOP'S. Ils comprennent principalement des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location mobilière (dont 112 K€ sur FREELANCE.COM pour les bureaux situés à la Grande Arche de la Défense) et de cautions versées par la filiale marocaine d'intérim.

Les autres créances immobilisées sont issues des filiales suisses pour 276 K€ (contre garanties clients) et de la société FREELANCE.COM pour 75 K€ (contrat de liquidité).

4.5 Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients	79 543	-1 972	77 570	49 689
Actifs d'impôts différés	927		927	
Créances sociales	310		310	326
Créances fiscales	16 407		16 407	8 846
Autres créances	1 127		1 127	484
Factor	2 469		2 469	3 712
Total autres créances	20 313		20 313	13 369
Charges constatées d'avance	1 288		1 288	489
TOTAL GENERAL	102 071	-1 972	100 099	63 548

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 14 007 K€ et des crédits et avances d'impôts de 2 400 K€. Les comptes de Factor représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées.

Les actifs d'impôt différé sont également à échéance de moins d'un an pour 560 K€ et entre 1 an et 5 ans pour le solde de 367 K€.

NB : Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 31/12/2020, l'encours d'affacturage s'élève à 25 767 K€ pour 21 214 K€ au 31/12/2019.

4.6 Valeurs mobilières de placement

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	3 204		3 204	505

4.7 Variation des capitaux propres

Valeurs en K€	Capital	Réserves + primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecart de conversion	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	2 862	26 375	-86	4 448	-80	33 519	
Affectation en réserves		4 448		-4 448			

Engagement Retraites							
Variation de capital	30	-30					
Variation de titres en autocontrôle			1				1
Variation du périmètre							
Résultat N-1				5 904			5 904
Variation des écarts de conversion					314		314
Capitaux propres N-1	2 892	30 793	-85	5 904	233	39 737	
Affectation en réserves		5 904		5907			
Engagement Retraites		-90					-90
Variation de capital	22	-22					
Variation de titres en autocontrôle			-44				-44
Variation du périmètre							627
Résultat N				8 276			8 276
Variation des écarts de conversion					-120		-120
Capitaux propres N	2 914	36 584	-128	8 276	113	47 759	1 165

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Au 31/12/2019	36 144 635	0,08 €
Au 31/12/2020	36 423 699	0,08 €

Depuis le 1er janvier 2020, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 22 K€ par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA).

Il passe ainsi de 2 892 K€ euros composé de 36 144 635 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 2 914 K€ composé de 36 423 699 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 22 K€.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2020, FREELANCE.COM a acheté 460 038 titres et en a vendu 465 558. Au 31 décembre 2020, elle détient 30 762 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 128 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

4.8 Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution (1)	Variation de périmètre	(2) Autres mouvements	Clôture
Provisions pour risques et charges	1 097	378	-1 144	946	127	1 404
Provisions pour dépréciations sur :						
- Immobilisations incorporelles	127		-59	155		223
- Immobilisations corporelles						
- Immobilisations financières	16	14				30
- Comptes clients	1 912	719	-706	41	5	1 972
- Autres créances	6		-6			
- Valeurs mobilières						
Total	3 158	1 112	-1 915	1 142	132	3 629

Impact en résultat	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	1 058	-853
Résultat financier	14	
Résultat exceptionnel	40	-1 062
Total	1 112	-1 915

(1) les provisions reprises correspondent pour l'essentiel au solde du litige opposant INOP'S à l'administration fiscale (634 K€)

(2) la colonne variation de périmètre correspond principalement au litige opposant INOP'S à l'administration fiscale (667 K€)

(3) les autres mouvements concernent principalement les variations des cours de devises et la 1^{ère} comptabilisation des IFC dans les comptes consolidés

Les provisions et dépréciations concernent principalement six types de risque :

- Les risques réglementaires (fiscalité, Urssaf, etc.) pour un montant de 302 K€
- Les risques clients de non-recouvrement de créance à hauteur de 1 972 K€
- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 576 K€
- Les risques commerciaux contractuels pour 136 K€
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques pour 223 K€
- Les indemnités de fin de carrière pour 390 K€ (dont INOP'S pour 233 K€ et périmètre historique 157 K€, déterminée avec les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 0.34 % et taux d'évolution des rémunérations de 2%)

Les dotations et reprises de provision d'exploitation concernent principalement le risque de non-recouvrement des créances clients.

Les dotations et reprises de provision qui impactent le résultat exceptionnel sont détaillées dans la note 5.6 et concernent principalement les autres risques.

4.9 Emprunts et dettes financières

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 ans à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076	11 076		
Emprunts bancaires	26 980	12 080	12 400	2 500
Concours bancaires courants	29	29		
Autres dettes financières	367	367		
Emprunts et dettes financières	38 452	23 552	12 400	2 500

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€ entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

Les emprunts bancaires sont constitués pour 26.7 M€ de PGE souscrits sur l'ensemble du groupe, et d'un prêt provenant d'INOP'S pour 280 K€. Les prêts PGE seront remboursés en 2021 pour 12 M€, et le solde de 14.7 M€ seront échelonnés entre 2 et 6 ans à l'initiative de FREELANCE.COM.

Les autres dettes financières pour 367 K€ concernent principalement les intérêts courus sur les obligations convertibles.

4.10 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 848	34 729
Dettes sociales (1)	27 541	26 823
Dettes fiscales	21 151	14 942
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	14
Autres dettes	1 944	1 126
Total autres dettes	50 649	42 904
Produits constatés d'avance	1 848	809
Total	119 344	78 442

- (1) La légère augmentation des dettes sociales est principalement due à l'impact de la crise sanitaire avec un échéancier de paiement des dettes sociales fin décembre 2020 de 438 K€ par rapport au 31 décembre 2019, ainsi que de l'entrée d'INOP'S dans le périmètre. L'impact sera retrouvé dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité » dans le tableau de flux de trésorerie (Note 7).

■ Note 5 - Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Prestations de services	210 689	108 871
- France	188 077	84 275
- Export	22 612	24 597
Portage salarial	111 945	126 151
- France	82 789	92 995
- Export	29 155	33 157
Autres	2 383	2 104
Total	325 017	237 127

La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

5.2 Autres produits d'exploitation

Ils comprennent des reprises de provisions sur des créances douteuses à hauteur de 712 K€ et des subventions d'exploitation pour 192 K€.

5.3 Détail des autres achats et charges externes

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Achats de prestations	195 291	98 249
Commissions des commerciaux	701	1 008
Autres	12 567	13 798
Total	208 559	113 056

5.4 Détail des frais de personnel

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Personnel administratif	12 497	9 002
Personnel portés et intérimaires	90 822	104 073
Total	103 319	113 074

La participation des salariés au résultat se monte à 97 K€ à fin 2020 et 152 K€ fin 2019.

5.5 Décomposition du résultat financier

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation		
Produits des autres VMP & créances de l'actif immo.	15	77
Autres intérêts et produits assimilés	57	28
Reprises sur provisions & Transfert de charges		22
Différences positives de change	288	190
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de placement		2
Produits financiers	360	318
Dotations financières aux amortissements et provisions	14	
Intérêts et charges assimilées	494	438
Différences négatives de change	576	539
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		15
Charges financières	1 084	993
Résultat financier	-724	-674

Les filiales suisses contribuent pour – 442 K€ aux différences nettes de change, et FREELANCE.COM pour + 161 K€ lié à l'impact du versement de dividendes des filiales suisses.

Les intérêts et charges assimilées de 494 K€ comprennent pour 332 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt obligataire émis le 31 décembre 2016 avec CBV.

5.6 Décomposition du résultat exceptionnel

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	255	131
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	70	29
Reprises de provisions & transfert de charges	1 062	631
Produits exceptionnels	1 387	791
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135	707
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	29	27
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	40	279
Charges exceptionnelles	204	1 013
Résultat exceptionnel	1 183	-222

Le résultat exceptionnel net comprend notamment 872 K€ de reprises de provisions non utilisées sur les filiales françaises (dont 594 K€ sur INOP'S suite à la fin du litige fiscal et 278 K€ sur AD'MISSIONS ETUDES & PROJETS suite à la fin d'un litige social) et 93 K€ sur les filiales suisses. Les charges exceptionnelles incluent 53 K€ de pertes sur TEOPHILE antérieures à l'entrée dans le périmètre de consolidation.

5.7 Impôt sur les résultats et impôts différés

A compter du 1er janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d'intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère. Au 31 décembre 2020, l'économie en résultant s'élève à 220 K€. INOP'S ne fait pas partie de ce groupe.

Sur l'exercice 2020, la charge d'impôt dans les comptes consolidés est de 566 K€ et se décompose de la manière suivante :

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Impôts exigibles	1 401	1 024
Impôts différés	-835	
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat	566	1 024

Les impôts exigibles pour 1 401 K€ correspondent aux impôts sur les sociétés dus par les filiales françaises (864 K€), suisses-allemandes (472 K€), et les filiales marocaines (65 K€).

Le groupe a décidé d'activer ses impôts différés pour la toute première fois sur l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020 et sur la base d'un résultat fiscal prévisionnel bénéficiaire pour 2021, un montant de 835 K€ a été activé, dont 817 K€ au titre des déficits reportables et 18 K€ au titre de la dotation annuelle des engagements retraites.

Les impôts différés ont été activés au taux de 28 %.

La ventilation des impôts différés dans le bilan est la suivante :

Valeurs en K€	Base d'impôts différés 2020	31/12/2020	31/12/2019
Reports déficitaires	2 918	817	
Indemnités de départ à la retraite	393	110	
Impôts différés actifs par nature		927	
Impôts différés passifs par nature			

L'analyse de la différence d'impôt au 31 décembre 2020 se présente ainsi :

Valeurs en K€	Base	Impôt
Résultat net avant impôts en vigueur de 28%	9 380	2 626
Retraitements :		
- Charges non déductibles en réintégration fiscale (1)	779	218
- Revenus non imposables en déduction fiscale (2)	-1 734	-486
- Première reconnaissance de déficits fiscaux au 31/12/2020 (3)	-2 920	-817
- Défis fiscaux de l'exercice (4)	-1 773	-497
Base taxable Groupe	3 732	1 045
Différence entre le taux normal appliqué en France et le taux d'impôt appliqué à l'étranger (5)		-478
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat		567
Taux d'impôt effectif		6%

Les principaux éléments expliquant les écarts identifiés dans le passage de l'impôt théorique à la charge d'impôts sont :

(1) Intérêts non déductibles sur l'emprunt convertible de FREELANCE.COM (202 K€), les décalages temporaires liés aux taxes Organic et efforts de construction, 5% des dividendes versés par des filiales françaises (265 K€).

(2) Décalages temporaires réintégrés les années précédentes : Efforts de constructions, Organic, Participation (414 K€), reprise de provisions pour litige fiscal (594 K€).

(3) Les déficits reportables de l'unité fiscale FREELANCE.COM ont été partiellement activés pour 2 920 K€ au 31 décembre 2020. Pour rappel, le total des déficits reportables s'élève à 5 839 K€ au 31/12/2020.

(4) L'utilisation de déficits reportables au sein de l'unité fiscale FREELANCE.COM a été reconnue partiellement en fonction des résultats fiscaux 2021.

(5) La principale différence de taux avec la France est le taux moyen d'imposition de 14% en Suisse (SAGE).

■ Note 6 - Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	25 767
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738
Engagements reçus	Montant en K€
Garantie Actif Passif consentie par les cédants du Groupe SAVOIR FAIRE jusqu'au 16/06/2021	340

6.2 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2020 ont fait l'objet d'une provision.

6.3 Effectif permanent à fin décembre 2020

	France	Etranger	Total 31/12/20	Total 31/12/19
Personnel salarié :				
- cadres	131	19	150	84
- employés	49	6	54	49
Total	179	25	204	133

L'effectif permanent exclut les salariés portés et les intérimaires.

6.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes ont représenté une charge de 160 K€ en 2020.

Honoraires des Commissaires aux comptes	Mission légale	Autres services
ECA – NEXIA	58 436	2 700
CPA – CABINET PERON	25 000	
CABINET FERTE	44 875	
CABINET AZENCOTH	28 800	
	157 111	2 700

6.5 Parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

La principale opération concernée est décrite au § 4.9 ci-dessus.

■ Note 7 – Tableau de flux de trésorerie consolidé

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé	8 814	5 904
Amortissements et provisions	115	152
Variation des impôts différés	-835	
Plus-values de cession, nettes d'impôts	27	27
Autres flux non monétaires		-4
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	8 121	6 078
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1) (2)	1 904	1 045
Flux net de trésorerie généré par l'activité	10 025	7 124
Acquisitions d'immobilisations	-1 987	-1 309
Incidence des variations de périmètres (3)	-7 948	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	69	135
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-9 866	-1 174
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	27 067	332
Remboursements d'emprunts	-412	-332
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	26 654	0
Autres flux de trésorerie	6	0
Variations de trésorerie	26 820	5 950
Trésorerie d'ouverture	26 624	20 327
Concours bancaire courant – Ouverture	-73	-5
Trésorerie – Variation cours devises	-112	257
Trésorerie – Autres variations	0	22
Trésorerie - Clôture	53 288	26 624

Concours bancaire courant – Clôture	-29	-73
Variations comptes de trésorerie	26 820	5 950

- (1) dont, au 31 décembre 2020, impact de la crise sanitaire sur l'échéancier des dettes sociales et fiscale de l'ordre de + 438 K€.
- (2) dont, au 31 décembre 2019, impact de l'anticipation du paiement des dettes sociales de l'ordre de - 2 000 K€.
- (3) prix de revient des titres +/- trésorerie disponible à la date d'acquisition des sociétés entrées en périmètre sur la période.

■ Note 8 – Informations Pro Forma

En K€	31/12/2020 Comptes consolidés	31/12/2020 Comptes pro forma	31/12/2019 Comptes consolidés	31/12/2019 Comptes pro forma
Chiffre d'affaires	325 017	376 277	237 127	321 615
Autres produits d'exploitation	1 062	1 064	1 011	1 035
Achats et variation de stocks			2	2
Autres achats et charges externes	208 559	255 527	113 056	190 212
Impôts et taxes	3 284	3 433	2 813	3 073
Charges de personnel	103 319	106 216	113 074	117 978
Dotations aux amortissements des immo.	938	1 067	531	777
Dotations aux provisions	1 058	1 215	839	994
Charges d'exploitation	317 158	367 459	230 314	313 036
Résultat d'exploitation	8 921	9 882	7 824	9 613
Résultat financier	-724	-712	-674	-639
Résultat courant avant impôt	8 197	9 170	7 149	8 974
Résultat exceptionnel	1 183	1 165	-222	-937
Impôts sur le résultat	-566	-836	-1 024	-1569
Résultat des sociétés intégrées	8 814	9 499	5 904	6 468
Dot. Aux amortissements des écarts d'acq.				
Résultat d'ensemble consolidé	8 814	9 499	5 904	6 468
Résultat groupe	8 276	8 790	5 904	6 327
Résultat hors groupe	538	709		141

Comptes consolidés : périmètre de consolidation avec INOP'S acquis en juin 2020 et contribuant aux flux des activités et de résultat du groupe pour le 2ème semestre 2020

Comptes pro forma : périmètre de consolidation avec la contribution d'INOP'S à partir du 1er janvier 2019 et 2020

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits marquants de la période et événements post clôture », pages 5 et 6 de l'annexe des comptes consolidés relative aux impacts de la crise sanitaire du COVID-19 sur les états financiers consolidés du groupe.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également

eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté :

- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés ;
- et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour celles relatives à l'écart d'acquisition qui figure au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 48,6 millions d'euros, ainsi qu'aux dettes envers les salariés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 avril 2021.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 30 avril 2021
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet PÉRON et Associés
Jean François PÉRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.6.3 Comptes consolidés de l'exercice 2019 clos le 31 décembre 2019

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le Document de référence 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2020 sous le numéro D.20-0544.

18.1.6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant dans le Document de référence 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2020 sous le numéro D.20-0544.

18.1.6.5 Comptes consolidés de l'exercice 2018 clos le 31 décembre 2018

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant dans le Document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2019 sous le numéro D.19-0643.

18.1.6.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2018

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant dans le Document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2019 sous le numéro D.19-0643.

18.1.7 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux comptes clos le 31 décembre 2020 présentées au paragraphe 18.1.2.1 et 18.1.6.1 du présent document.

Celles-ci ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes de la Société dont le rapport figure au paragraphe 18.1.2.2 et 18.1.6.2

18.2 Informations financières intermédiaires et autres

18.2.1 Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2021

BILAN

ACTIF en K€	§	30/06/2021	31/12/2020
Ecart d'acquisition	4.1	52 951	48 619
Capital Souscrit Non Appelé			
Immobilisations incorporelles	4.2	4 853	4 198
Immobilisations corporelles	4.3	553	426
Immobilisations financières	4.4	1 532	1 496
Actif immobilisé		59 889	54 739
Stocks et encours			
Créances clients	4.5	87 365	77 570
Actifs d'impôts différés	4.5	927	927
Autres créances	4.5	31 727	20 313
Valeurs mobilières de placement	4.6	1 404	3 204
Disponibilités	7	40 960	50 083
Actif circulant		162 384	152 098
Comptes de régularisation	4.5	1 250	1 288
Total ACTIF		223 523	208 125

PASSIF en K€	§	30/06/2021	31/12/2020
Capital social		2 997	2 914
Primes d'émission, de fusion , d'apport		32 897	29 399
Réserves		15 495	7 299
Résultat Groupe		3 255	8 276
Titres en autocontrôle		-120	-128
Capitaux propres - Part du groupe	4.7	54 523	47 760
Intérêts minoritaires	4.7	1 515	1 165
Autres Fonds Propres			
Provisions pour risques et charges	4.8	1 291	1 404
Emprunts et dettes financières	4.9	40 654	38 452
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10	69 938	66 848
Dettes fiscales et sociales	4.10	52 403	48 691
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.10	14	14
Autres dettes	4.10	2 288	1 944
Dettes		165 297	155 948
Comptes de régularisation		897	1 848
Total PASSIF		223 523	208 125

COMPTE DE RESULTAT

En K€	§	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Chiffre d'affaires	5.1	212 239	132 546	325 017
Autres produits d'exploitation	5.2	233	1 184	1 062
Achats et variations de stocks				
Autres achats et charges externes	5.3	143 191	77 749	208 559
Impôts et taxes		1 459	1 407	3 284
Charges de Personnel	5.4	62 398	51 165	103 319
Dotations aux amortissements des immobilisations		875	331	938
Dotations aux provisions	4.8	121	429	1 058
Charges d'exploitation		208 044	131 080	317 158
Résultat d'exploitation		4 428	2 650	8 921
Résultat financier	5.5	-62	-277	-724
Résultat courant avant impôt		4 365	2 373	8 197
Résultat exceptionnel	5.6	72	104	1 183
Impôts sur le résultat	5.7	-832	-286	-566
Résultat des sociétés intégrées		3 605	2 190	8 814
Dotat. aux amortissements des écarts d'acquisition	4.1			
Résultat d'ensemble consolidé		3 605	2 190	8 814
Résultat groupe		3 255	2 201	8 276
Résultat hors groupe		350	-11	538

NOTE ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2021 qui présentent un total de bilan de 223 523 K€ et un résultat net - part du groupe de 3 255 K€.

■ Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture

Dynamique de croissance

Sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2021, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 212 M€, en progression de +60 % par rapport au chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2021 (+15 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma – Voir note 8).

En France, le chiffre d'affaires de FREELANCE.COM s'est inscrit en hausse de 74 % (avec le rapprochement d'INOP'S à compter du 1^{er} juillet 2020) à 183.5 M€ (86% du total consolidé du Groupe).

A l'international (Allemagne, Maroc, Suisse), le chiffre d'affaires se maintient avec 28.7 M€ qui représentent 14 % du chiffre d'affaires total de la période.

Rapprochement avec la société COWORKEES

Le 5 mars 2021, FREELANCE.COM a signé un traité d'apport avec le groupe COWORKEES, plateforme qui accompagne les entreprises qui souhaitent travailler avec des freelances spécialistes du marketing et de la communication en France et en Suisse. Compte tenu de sa date d'acquisition, COWORKEES contribue au résultat des comptes consolidés du 1 mars au 30 juin 2021. Cette opération n'a pas donné lieu à l'établissement de comptes pro-forma.

Ce rapprochement permet à FREELANCE.COM de renforcer sa communauté de talents externes de nouveaux profils spécialistes du marketing et de la communication, et ainsi de répondre toujours plus efficacement aux besoins des entreprises. Julie Huguet demeure la directrice générale de COWORKEES. La société emploie une équipe de 10 collaborateurs basés à Annecy et accompagne plus de 1000 clients dans la réalisation de leur projets (campagne de publicité, création et refonte de site web, création de contenus...).

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2021, les actionnaires de FREELANCE.COM se sont prononcés en faveur d'un apport en nature de l'intégralité des titres de la société COWORKEES au profit de FREELANCE.COM et de l'augmentation de capital en découlant. En conséquence, afin de rémunérer cet apport, FREELANCE.COM annonce avoir augmenté son capital par l'émission de 494 986 actions au prix de 4,83 euros par action au profit des actionnaires de COWORKEES.

Rapprochement avec la société TMC

Dans la continuité de sa croissance, FREELANCE.COM a adopté le 18 juin 2021 l'ensemble des résolutions soumises au vote, et notamment la prise de contrôle à 100% par FREELANCE.COM de la structure TMC France qui devient ainsi une filiale du groupe. La prise de contrôle étant réputée effective au 30 juin 2021, TMC ne contribue pas au flux d'activité et de résultat consolidés du 1^{er} semestre 2021. Cette opération n'a pas donné lieu à l'établissement de comptes pro-forma.

TMC France, organisme certifié Qualiopi depuis décembre 2020, est un acteur reconnu de la formation déjà bien établi sur les certifications dorénavant obligatoires et couvre les principales typologies d'intervention de la formation : présentiel, distanciel, e-learning, 3d virtuel, multimodal.

Avec cette nouvelle filiale, le groupe FREELANCE.COM confirme son positionnement déjà bien présent sur le marché de la formation et prépare une offre importante vers les grands comptes afin de challenger les

grands acteurs généralistes de la formation. L'offre globale « d'Opérateur de la Formation » chez nos clients bénéficiera largement des expertises techniques, technologiques et métiers de nos activités historiques (à ce jour plus de 240 domaines de compétences couverts par nos activités de sourcing d'expertises).

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2021, les actionnaires de FREELANCE.COM se sont prononcés en faveur d'un apport en nature de 84% des titres de la société TMC au profit de FREELANCE.COM et de l'augmentation de capital en découlant. En conséquence, afin de rémunérer cet apport, FREELANCE.COM annonce avoir augmenté son capital par l'émission de 250 000 actions au prix de 4,76 euros par action au profit des actionnaires de TMC et a signé, en complément, un protocole de cession du solde des actions (16%) pour 200 000 €.

Crise sanitaire du Covid19

Sur le 1^{er} semestre, les impacts sur les activités du groupe FREELANCE.COM semblent limités.

Le groupe FREELANCE.COM a continué d'adapter son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécuriser l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,
- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Le recours au chômage partiel (66 K€ sur le 1^{er} semestre, comptabilisés en déduction des charges de personnel)

Souscription des prêts garantis par l'état (PGE)

Au 31 décembre 2020 et compte tenu des incertitudes liées à la crise, le Groupe avait souscrit et débloqué les fonds de PGE pour un montant de 26.7 M€ sur l'ensemble du groupe.

Au 30 juin 2021, la trésorerie est toujours présente dans les comptes. Des PGE ont été remboursés sur le 3^{ème} trimestre 2021 pour 12 M€. Les échéances de remboursement sont précisées au point 4.9.

Autres faits marquants

Aucun autre évènement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

Evènements post-clôture

- Signature du protocole d'accord avec HELVETIC PAYROLL et du projet de Traité d'Apport

Le 20 septembre 2021, FREELANCE.COM annonce avoir signé un protocole d'accord ainsi qu'un projet de traité d'apport, sous conditions suspensives, en vue d'un rapprochement avec le Groupe HELVETIC PAYROLL (Groupe HP), spécialiste du portage salarial en Suisse, constitué des sociétés HELVETIC PAYROLL SA (HP Genève), HELVETIC PAYROLL Zurich AG (HP Zurich) et 3P Financial Services SA (3PFS).

L'acquisition d'HELVETIC PAYROLL correspond à la volonté de FREELANCE.COM d'élargir la gamme des services proposés à l'ensemble de ses clients tout en bâtissant un acteur de référence à l'international. Face à un nombre croissant d'experts faisant de plus en plus le choix d'être indépendants, cette opération apporte au Groupe de nouveaux outils et solutions afin d'accompagner la nécessaire fluidité des relations entre les entreprises et leurs talents.

Leader sur le marché du portage salarial en Suisse, HELVETIC PAYROLL accompagne à la fois les consultants indépendants et les entreprises internationales. Il est reconnu pour la qualité de son offre de services, l'efficacité de ses dispositifs et process opérationnels, ainsi que pour ses outils innovants mis à disposition des clients.

Partageant avec FREELANCE.COM la même vision du « Future of Work », il propose des solutions totalement digitales, intégrant une large palette de services, notamment en conseils financiers, juridiques et fiscaux. Fort de 21 collaborateurs, le groupe helvétique compte plus de 500 clients et accompagne plus de 1200 consultants et experts, indépendants ou salariés de PME hyperspécialisées. Etabli sur la base d'un modèle d'affaires digital, HELVETIC PAYROLL a connu une croissance annuelle de plus de 30% sur les 3 derniers exercices, pour un niveau de rentabilité parmi les plus élevés de la profession.

Les principaux termes et conditions de l'acquisition sont les suivants :

- Apport de 37,6% du capital de HP Genève et de 29,7% de HP Zurich rémunérés par l'émission de 7.500.000 actions nouvelles FREELANCE.COM chacune assortie d'un bon de souscription d'action (ABSA). Les BSA seront détachés des 7.500.000 actions nouvelles dès leur création.
- Acquisition du solde des entités HP Genève et HP Zurich ainsi que de l'intégralité de 3PFS pour un montant de 94M CHF (dont 6M CHF de complément de prix conditionné au CA 2021 et payables en 2022).

Les principaux termes et conditions des BSA sont résumés ci-dessous :

- Quantité 7.500.000 BSA (Parité : 5 BSA donneront droit à 1 action nouvelle FREELANCE.COM)
- Nombre d'actions FREELANCE.COM susceptibles d'être émises par exercice des BSA : 1.500.000
- Prix d'exercice : 5,996 € (correspondant au prix d'exercice de 5 BSA)
- Date d'échéance : 31 décembre 2023
- Les BSA ne seront pas cotés

- OCA

Les 10 548 984 obligations historiquement détenues par le groupe CBV lors de l'apport partiel d'actif du 23 décembre 2016 seront converties en actions le 22 octobre 2021. Une augmentation de capital sera constatée à cette même date en contrepartie de la dette financière inscrite au passif.

- Participation de la société INOP'S

Sur le second semestre, FREELANCE.COM respecte son engagement d'acquérir la totalité des actions la société INOP'S entrée dans le groupe le 18 juin 2020. Sur les 25% restant, un complément de 7.15 % a été acquis sur le 3^{ème} trimestre 2021, amenant ainsi sa participation à 82.15 %.

■ Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Modalités de consolidation

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Les entités sans activité ou sans actif significatif ne sont toutefois pas consolidées.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence.

La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.

Le solde non affecté positif de ces écarts est présenté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition positif est déterminée à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce

dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Les écarts d'acquisition sont analysés à chaque clôture afin d'apprécier leur valeur nette et d'appliquer éventuellement une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, les dépréciations comptabilisées n'étant jamais reprises.

L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.

Lorsque la différence de consolidation est négative, elle est inscrite en « provisions » au passif du bilan et est rapportée au résultat selon une durée tenant compte de sa nature.

2.2.3 Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- l'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles comprennent principalement :

- les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,
- les logiciels spécifiques.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 5 ans.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- agencements et installations générales 5 ans
- matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans

Les entités du groupe n'utilisent pas de manière significative le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

2.3.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période, les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en produits ou charges financières.

Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.

FREELANCE.COM et INOP'S ont recours aux services d'un factor (Cf. note 6.1).

2.3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.3.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel permanent en activité sous contrat à durée indéterminée sont provisionnées. L'évaluation de ces engagements résulte d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application des dispositions prévues par la convention collective et de la prévision d'un départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

2.3.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

2.3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.3.9 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable aux taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.

Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

2.3.10 Résultat par action

Deux types de résultats sont présentés : le résultat par action et le résultat dilué par action.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Les actions en circulation sont les actions émises, hors actions propres rachetées par FREELANCE.COM et incluses dans les capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre de la conversion des instruments dilutifs en circulation.

Ce calcul n'est pas réalisé en situation intermédiaire.

Les instruments dilutifs existant à la date du 30 juin 2021 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 31/12/20	Quantité restant au 31/12/20
24/04/2020	PAGA 2019 (1)	306 000		291 000	-291 000	
26/04/2021	PAGA 2020 (2)	219 743		219 743		219 743
30/04/2022	PAGA 2021 (3)	580 500				
31/12/2016	OCA (4)	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

(1) Sur les 306 000 actions attribuées le 24/04/2020, 291 000 ont été acquises le 25/04/2021

(2) Les 219 743 actions ont été attribuées le 24/04/2021 et pourront être acquises en avril 2022

(3) Les 580 500 actions pourront être attribuées en avril 2022, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)

(4) Les OCA sont décrites en note 4.9 ci-après

■ **Note 3 - Périmètre de consolidation**

3.1 Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

La liste des sociétés consolidées au 30 juin 2021 ainsi que les pourcentages d'intérêts détenus par le groupe sont présentés ci-après ; elles sont toutes consolidées en intégration globale.

Suite à l'acquisition de COWORKEES (2 sociétés) et TMC, le nouvel ensemble est désormais constitué de 23 sociétés. AD'MISSIONS TECHNOLOGIES et AD'MISSIONS TRANSITIONS ont fait l'objet d'une fusion simplifiée au profit d'AD'MISSIONS ETUDES et PROJETS.

Entité	Siège social	SIREN	% Intérêts N	% Intérêts N-1
ADMISSIONS ACCESS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	478 676 901	100,00	100,00
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Tour de l'Horloge 4 place L.Armand 75603 Paris cdx 12	487 531 659	100,00	100,00
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	413 598 632	100,00	100,00
ADMISSIONS SUISSE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
COWORKEES SUISSE	22 rue de Carouge, 1205 Genève		100,00	
COWORKEES FRANCE	57 rue Jean Baud - 74940 Annecy (Suisse)	824 544 977	100,00	
EGO INTERIM	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100,00	100,00
EGO RECRUTEMENT	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)			
ERGONOS CONSULTING	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
ERGONOS GERMANY	FriedrichstraBe 95, 10117 Berlin (Allemagne)		100,00	100,00
FREELANCE MAROC	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100,00	100,00
FREELANCE UK	c/o James Cowper Kreston, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire, England, RG1 8LS		100,00	100,00
FREELANCE.COM		384 174 348	100,00	100,00
FREELANCE ONE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense	431 960 251	100,00	100,00
ADMISSIONS ONE	92044 Paris La Défense	837 521 442	100,00	100,00
FREELANCE SERVICES		517 703 385	100,00	100,00
INOP'S	9 Boulevard Gouvion St Cyr - 75017 Paris	513 082 503	75,00	75,00
PROVIGIS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	431 960 251	100,00	100,00
SAGE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
TEOPHILE		839 240 322	90,00	90,00
TMC	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense	390 058 741	100,00	
VALOR CONSULTANTS	92044 Paris La Défense	311 810 816	100,00	100,00
VALOR ONE		505 317 503	100,00	100,00

3.2 Variation du périmètre

FREELANCE.COM a acquis 100 % du capital des sociétés COWORKEES et TMC sur le 1^{er} semestre 2021.

- L'acquisition de COWORKEES a généré un écart d'acquisition de :

Prix d'acquisition des titres (traité d'apport 494 986 actions) :	2 474 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	+ 422 K€
Ecart d'acquisition au 30/06/21	2 896 K€

- L'acquisition de TMC a généré un écart d'acquisition de :

Prix d'acquisition des titres :

Traité d'apport 250 000 actions + solde d'actions par décaissement	1 450 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	<u>- 13 K€</u>
Ecart d'acquisition au 30/06/21	1 437 K€

Les contrats d'acquisition COWORKEES et TMC n'incluaient aucun complément de prix .

L'incidence de ces acquisitions sur les comptes consolidés du groupe est mesurable à travers l'information « Variation de périmètre » dans les différentes notes de la note annexe aux comptes consolidés présente au paragraphe 18.2.1.

■ Note 4 - Informations sur les postes du bilan

4.1 Ecart d'acquisition

Sociétés acquises	Pays	Année d'acquisition	Ecart initial en KEUR	Valeur nette 31/12/2020	Augmentation 30/06/2021	Dépréciation 30/06/2021	Valeur nette 30/06/2021
BRANCHE PORTAGE	FRA	2016	35 035	35 035			35 035
POLE MAROC	FRA	2018	615	615			615
INOPS	FRA	2020	12 969	12 969			12 969
COWORKEES	FRA	2021	2 895		2 895		2 895
TMC	FRA	2021	1 437		1 437		1 437
			52 951	48 619	4 333		52 951

Le Groupe FREELANCE.COM procède annuellement à un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice. Pour mémoire, celui-ci n'avait conduit à aucune dépréciation fin 2020.

4.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	4			129		133
Frais de recherche et de développement						
Concession, brevets et droits similaires	5 241	1	-88	258	1 926	7 339
Fonds commercial	481					481
Autres immo.incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	1 453	733		473	-1 926	733
Immobilisations incorporelles brutes	7 179	734	-88	860		8 686

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Amort.des frais d'établissement	-2	-9		-69		-80
Frais de recherche et de développement						
Concession, brevets et droits similaires	-2 647	-697	126	-127		-3 346
Amort.fonds commercial	-333	-74				-407
Amort.autres immo.incorporelles.						
Immobilisations incorporelles en cours						
Amortissements et provisions	-2 981	-781	126	-197	-	-3 833

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	2	-9		60		52
Frais de recherche et de développement						
Concession, brevets et droits similaires	2 594	-696	38	131	1 926	3 993
Fonds commercial	148	-74				74
Autres immo.incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	1 453	733		473	-1 926	733
Valeurs nettes	4 198	-47	38	664		4 853

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- La marque « FREELANCE.COM » ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- Les logiciels spécifiques permettant :
 - Le logiciel SMART a été mis en service à partir d'avril 2020. La valeur brute mise en service au 30 juin 2021 s'élève à 1 293 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 825 K€ en fin de semestre.
 - Le logiciel PAYROLL a été mis en service à partir d'avril 2020. La valeur brute mise en service au 30 juin 2021 s'élève à 516 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 340 K€ en fin de semestre.
 - le logiciel TEOREME, rebaptisé sous le nom commercial de CONNECTEED, a été mis en service en janvier 2021 pour 1 015 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 846 K€ au 30 juin 2021.

- La plateforme FREELANCE.COM présente dans les variations de périmètre est issue d'un développement de la société COWORKEES ayant intégré le groupe le 5 mars 2021. Elle permet aux clients finaux de rentrer en relation directement avec nos freelances. La valeur nette de cet actif s'élève à 524 K€ au 30 juin 2021.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

- L'acquisition fin 2018 d'un fonds commercial pour 445 K€ de prestations de services auprès de CBV assorti d'un amortissement en linéaire sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. La valeur nette de cet actif s'élève à 76 K€ au 30 juin 2021.
- Les immobilisations incorporelles en-cours pour 732 K€ sont principalement liées à la continuité de développement des logiciels SMART (135 K€), CONNECTEED (293 K€) et PAYROLL (116 K€) ainsi qu'au développement d'un nouveau projet de PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES (156 K€) et destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires et donneurs d'ordre.

4.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	160					160
Autres immobilisations corporelles	1 409	211	-9	88	-4	1 696
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	1 569	211	-9	88	-4	1 856

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	-118	-14				-132
Autres immobilisations corporelles	-1 026	-80	6	-77	5	-1 171
Dépréciation immo.corporelles						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	-1 143	-95	6	-77	5	-1 303

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	43	-14				28
Autres immobilisations corporelles	384	131	-3	12	1	525
Dépréciation immo.corporelles						
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	426	117	-3	12	1	553

4.4 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit en valeurs nettes au 30 juin 2020 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres non consolidés	57				-7	50
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés			-8	2	8	2
Prêts	501		-			501
Dépôts et garanties versées	584	15	-31	19	5	592
Autres créances immobilisées	353	40	-		-7	386
Total	1 496	56	-40	21	-	1 532

La ligne des titres non consolidés correspond pour 50 K€ à la création d'une nouvelle société (INSTITUT SAVOIR FAIRE) toute fin 2020 qui n'est pas encore consolidée (impact N/S).

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.

Au 30 juin 2021, les dépôts de garantie se montent à 592 K€. Ils comprennent principalement des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location mobilière (dont 112 K€ sur FREELANCE.COM pour les bureaux situés à la Grande Arche de la Défense), 163 K€ issus d'INOP'S et de cautions versées par la filiale marocaine d'intérim (145 K€).

Les autres créances immobilisées sont issues des filiales suisses pour 275 K€ (contre garanties clients) et de la société FREELANCE.COM pour 111 K€ (contrat de liquidité).

4.5 Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	30/06/2021	31/12/2020
Créances clients	89 330	-1 964	87 365	77 570
Actifs d'impôt différé	927		927	927
Créances sociales	501		501	310
Créances fiscales	20 204		20 204	16 407
Autres créances	1 996		1 996	1 127
Factor	9 027		9 027	2 469
Total autres créances	31 727		31 727	20 313
Charges constatées d'avance	1 250		1 250	1 288
TOTAL GENERAL	123 233	-1 964	121 269	100 099

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 17 786 K€ et des crédits et avances d'impôts de 2 418 K€. Les comptes de Factor représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées.

Les actifs d'impôt différé sont également à échéance de moins d'un an pour 344 K€ et entre 1 an et 5 ans pour le solde de 583 K€.

NB : Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 30/06/2021, l'encours d'affacturage s'élève à 32 367 K€ pour 25 766 K€ au 31/12/2020.

4.6 Valeurs mobilières de placement

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	30/06/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	1 404		1 404	3 204

4.7 Variations des capitaux propres

Valeurs en K€	Capital	Réserves + Primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecart de conversion	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	2 892	30 793	-85	5 904	233	39 737	
Affectation en réserves		5 904		-5 904			
Engagement Retraites		-90				-90	
Variation de capital	22	-22					
Variation de titres en autocontrôle			-44			-44	
Variation de périmètre							627
Résultat N-1				8 276		8 276	538
Variation des écarts de conversion					-120	-120	
Capitaux propres N-1	2 914	36 584	-128	8 276	113	47 759	1 165
Affectation en réserves		8 276		-8 276			
Engagement Retraites							
Variation de capital	83	3 498				3 581	
Variation de titres en autocontrôle			8			8	
Variation de périmètre							
Résultat N				3 255		3 255	350
Variation des écarts de conversion					-81	-81	
Capitaux propres N	2 997	48 359	-120	3 255	32	54 522	1 515

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nb d'actions	Valeur nominale
Au 31/12/2020	36 423 699	0,08 €
Au 30/06/2021	37 459 685	0,08 €

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 83 K€ par émission de :

- 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)
- 494 986 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport COWORKEES)
- 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport TMC).

Il passe ainsi de 2 914 K€ euros composé de 36 423 699 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 2 997 K€ composé de 37 459 685 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 23 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et a augmenté de 3 521 K€ au titres des 2 Traités d'Apport détaillés ci-dessus.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours du 1^{er} semestre 2021, FREELANCE.COM a acheté 178 152 titres et en a vendu 185 593. Au 30 juin 2021, elle détient 23 321 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 120 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

4.8 Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciations

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Variation de périmètre (3)	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour Risques et Charges	1 404	80	-211	20	-2	1 291
Provisions pour dépréciations sur :						
- immobilisations incorporelles	223		-38			184
- immobilisations corporelles						
- immobilisations financières	30					30
- comptes clients	1 972	189	-188		-9	1 964
- autres créances						
- valeurs mobilières						
Total	3 629	269	-438	20	-11	3 469

Impact en résultat

Résultat d'exploitation
 Résultat financier
 Résultat exceptionnel

	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	269	-349
Résultat financier		-88
Résultat exceptionnel	269	-438

- (1) les dotations de provisions correspondent pour l'essentiel à la provision des clients douteux pour 189 K€ ainsi qu'à une provision pour action sociale
- (2) les provisions reprises correspondent aux clients douteux (188 K€) et à l'actualisation de la provision des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) suite au transfert des salariés INOP'S au 01/01/2021 sur FREELANCE SERVICES (148 K€)
- (3) les variations de périmètre proviennent de la société TMC et au calcul des IFC associés pour 20 K€

Les provisions et dépréciations concernent principalement six types de risque :

- Les risques réglementaires (fiscalité, Urssaf, etc.) pour un montant de 302 K€
- Les risques clients de non recouvrement de créance à hauteur de 1 964 K€
- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 637 K€
- Les risques commerciaux contractuels pour 90 K€
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques pour 184 K€
- Les indemnités de fin de carrière pour 262 K€ (dont principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 0.79 % et taux d'évolution des rémunérations de 2%)

Les dotations et reprises de provision d'exploitation concernent principalement le risque de non recouvrement des créances clients.

Les dotations et reprises de provision qui impactent le résultat exceptionnel sont détaillées dans la note 5.6 et concernent principalement les autres risques.

4.9 Emprunts et dettes financières

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076	11 076		
Emprunts bancaires	27 959	12 271	15 639	49
Concours bancaires courants	1 093	1 093		
Autres dettes financières	525	525		
Emprunts et dettes financières	40 654	24 966	15 639	49

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€ entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier. Comme évoqué dans les événements post-clôture, elles ont été converties en actions le 22 octobre 2021.

Les emprunts bancaires sont constitués pour 26.9 M€ de PGE souscrits sur l'ensemble du groupe, et de prêts provenant de COWORKEES pour 868 K€ et TMC pour 150 K€. Les prêts PGE seront remboursés au 2^{ème} semestre 2021 pour 12 M€, et le solde de 14.9 M€ sera échelonné entre 2 et 5 ans.

Les autres dettes financières pour 525 K€ concernent principalement les intérêts courus sur les obligations convertibles pour 498 K€.

4.10 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

Valeurs en K€	30/06/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 938	66 848
Dettes sociales	30 609	27 541
Dettes fiscales	21 794	21 151
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	14
Autres dettes	2 288	1 944
Total autres dettes	54 705	50 649
Produits constatés d'avance	897	1 848
Total	125 540	119 344

■ Note 5 - Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Valeurs en K€	30/06/2021	30/06/2020
Prestations de services :	147 448	75 221
- France	134 765	63 209
- Export	12 683	12 012
Portage salarial	63 542	56 143
- France	47 524	41 010
- Export	16 018	15 132
Autres	1 250	1 182
Total	212 239	132 546

La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

5.2 Autres produits d'exploitation

Ils comprennent des reprises de provisions sur des créances douteuses à hauteur de 188 K€ et des subventions d'exploitation pour 24 K€.

5.3 Détail des autres achats et charges externes

Valeurs en K€	30/06/2021	30/06/2020
Achats de prestations	134 910	71 357
Commissions des commerciaux	443	286
Autres	7 838	6 106
Total	143 191	77 749

5.4 Détail des frais de personnel

Valeurs en K€	30/06/2021	30/06/2020
Personnel administratif	8 991	4 655
Personnel porté et intérimaires	53 408	46 509
Total	62 398	51 165

Aucune participation des salariés au 30/06/2020 et 30/06/2021.

5.5 Décomposition du résultat financier

Valeurs en K€	30/06/2021	30/06/2020
Produits financiers de participation		
Produits des autres VMP & créances de l'actif immo		15
Autres Intérêts et Produits assimilés	24	9
Reprises sur provisions & Transfert de charges		
Différences positives de change	390	350
Produits nets sur cessions et valeurs mob. de placement		
Produits financiers	414	374
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	262	237
Différences négatives de change	215	414
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement		
Charges financières	476	651
Résultat financier	-62	-277

Les filiales suisses contribuent pour 267 K€ aux différences nettes de change, et FREELANCE.COM pour - 87 K€ lié à l'impact du versement de dividendes des filiales suisses.

Les intérêts et charges assimilées de 262 K€ comprennent pour 166 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt obligataire émis le 31 décembre 2016 avec CBV.

5.6 Décomposition du résultat exceptionnel

Valeurs en K€	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	34	89
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	30	34
Reprises de provisions & transfert de charges	88	82
Produits exceptionnels	152	205
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	72	72
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	9	
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions		30
Charges exceptionnelles	80	102
Résultat exceptionnel	72	104

Le résultat exceptionnel net comprend notamment 88 K€ de reprises de provisions non utilisées sur les filiales françaises (solde de litiges sociaux).

5.7 Impôt sur les résultats et impôts différés

A compter du 1^{er} janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d'intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère. Au 30 juin 2021, l'économie en résultant s'élève à 155 K€. INOP'S, COWORKEES et TMC ne font pas partie de ce groupe.

Sur le 1^{er} semestre 2021, la charge d'impôt dans les comptes consolidés est de 832 K€ et se décompose de la manière suivante :

Valeurs en K€	30/06/21	31/12/20
Impôts exigibles	832	1 401
Impôts différés		-835
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat	832	566

Les impôts exigibles pour 832 K€ correspondent aux impôts sur les sociétés dus par les filiales françaises (452 K€), suisses-allemandes (320 K€), et les filiales marocaines (59 K€).

Le groupe a décidé d'activer ses impôts différés pour la toute première fois sur l'exercice 2020 pour 835 K€ au taux de 28 %.

Au 30 juin 2021 et sur la base d'un résultat fiscal prévisionnel bénéficiaire pour 2021, un montant de 387 K€ a été activé au titre des déficits reportables. Ce montant est compensé par une consommation d'actifs d'impôt de 301 K€ (consommation des déficits propres des sociétés intégrées sur le 1^{er} semestre compte tenu de résultats fiscaux positifs sur 6 mois), un impact du changement du taux d'IS de 43 K€ ainsi que de la dotation annuelle des engagements retraites pour 43 K€. Le montant global est donc nul.

Les impôts différés ont été activés au taux de 26.5 %, taux en vigueur en 2021, il était de 28% en 2020.

La ventilation des impôts différés dans le bilan est la suivante :

Valeurs en K€	Base d'impôts différés 30/06/20	30/06/21	31/12/20
Reports déficitaires	3 245	860	817
Indemnités de départ à la retraite	242	67	110
Impôts différés actifs par nature		927	927
Impôts différés passifs par nature			

L'analyse de la différence d'impôt au 30 juin 2021 se présente ainsi :

Valeurs en K€	Base	Impôt
Résultat net avant impôts théorique en vigueur de 26,5 %	4 437	1 176
Retraitements :		
- Charges non déductibles en réintégration fiscale (1)	623	165
- Revenus non imposables en déduction fiscale (2)	-500	-133
- Reconnaissance de déficits fiscaux au 30/06/2021 (3)	-1 460	-387
- Impôt différé d'actif sur perte fiscale non activée de la période (4)	758	201
Base taxable du Groupe	3 858	1 022
Incidence de la baisse du taux d'impôt de 28% (2020) à 26,5%		44
Différence entre le taux normal appliqué en France et le taux d'impôt appliqué à l'étranger (5)		-235
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat		832
Taux d'impôt effectif		19%

Les principaux éléments expliquant les écarts identifiés dans le passage de l'impôt théorique à la charge d'impôts sont :

(1) Intérêts non déductibles sur l'emprunt convertible de FREELANCE.COM (100 K€), les décalages temporaires liés aux taxes organic et efforts de construction, 5% des dividendes versés par des filiales françaises (2 281 K€).

((2) Décalages temporaires réintégrés les années précédentes : Efforts de constructions, Organic, etc

(3) Les déficits reportables de l'unité fiscale FREELANCE.COM ont été partiellement activés avec une base de 2 920 K€ au 31 décembre 2020 et de 1 460 K€ correspondant à la moitié pour ce semestre.. Pour rappel, le total des déficits reportables s'élève à 5 839 K€ au 31/12/2020.

(4) L'impôt différé d'actif sur la perte fiscale non activée de la période comprenant principalement 600 K€ pour le groupe d'intégration fiscale et 156 K€ pour COWORKEES.

(5) La principale différence de taux avec la France est le taux moyen d'imposition de 18% en Suisse (SAGE).

■ Note 6 - Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	32 368
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738

6.2 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 30 juin 2021 ont fait l'objet d'une provision.

6.3 Effectifs permanent à fin juin 2021

	France	Etranger	Total 30/06/21	Total 31/12/20
Personnel salarié :				
- cadres	157	19	177	150
- employés	51	6	57	54
Total	209	25	234	204

L'effectif permanent exclut les salariés portés et les intérimaires.

6.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes ont représenté une charge de 160 K€ en 2020.

6.5 Parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché. La principale opération concernée est décrite au § 4.9 ci-dessus.

■ **Note 7 - Tableau de flux de trésorerie consolidé**

Valeurs en K€	30/06/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	3 605	8 814
Amortissements et provisions	706	115
Variation des impôts différés		-835
Plus et moins values de cession, nettes d'impôts	3	27
Autres flux non monétaires		-4
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 314	8 117
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-15 004	1 904
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-10 690	10 021
Acquisitions d'immobilisations	-1 001	-1 987
Incidences des variations de périmètre	-247	-7 998
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	40	69
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 208	-9 916
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	166	27 067
Remboursements d'emprunts	-155	-412
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	11	26 654
Autres flux de trésorerie	-5	60
Variation de trésorerie	-11 891	26 820
Trésorerie - Ouverture	53 288	26 624
Concours bancaire courant - Ouverture	-29	-73
Trésorerie - Variation cours devises	-96	-112
Trésorerie - Autres variations		
Trésorerie - Clôture	42 364	53 288
Concours bancaire courant - Clôture	-1 093	-29
Variation comptes de trésorerie	-11 891	26 820

■ Note 8 - Informations Pro Forma

En K€	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020
	Comptes consolidés	Périmètre historique (sans INOP'S)	Comptes pro forma (avec INOP'S)
Chiffre d'affaires	212 239	132 546	183 926
Autres produits d'exploitation	233	1 184	1 186
Achats et variations de stocks			
Autres achats et charges externes	143 191	77 749	124 661
Impôts et taxes	1 459	1 407	1 555
Charges de Personnel	62 398	51 165	54 062
Dotations aux amortissements des immobilisations	875	331	460
Dotations aux provisions	121	429	396
Charges d'exploitation	208 044	131 080	181 135
Résultat d'exploitation	4 428	2 650	3 977
Résultat financier	-62	-277	-265
Résultat courant avant impôt	4 365	2 373	3 712
Résultat exceptionnel	72	104	85
Impôts sur le résultat	-832	-286	-658
Résultat des sociétés intégrées	3 605	2 190	3 139
Dotat. aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'ensemble consolidé	3 605	2 190	3 139
Résultat groupe	3 255	2 201	2 913
Résultat hors groupe	350	-11	226

Périmètre historique : périmètre de consolidation sans INOPS acquis en juin 2020

Comptes pro forma : périmètre de consolidation avec la contribution d'INOPS à partir du 1er janvier 2020

18.3 Audit des informations financières annuelles historiques

18.3.1 Audit indépendant

Les commissaires aux comptes du Groupe établissent un rapport d'audit annuel indépendant. Celui-ci est présenté au paragraphe 18.1.2.2 du présent document.

18.3.2 Autres informations auditées

Seules les informations financières annuelles historiques ont fait l'objet d'un audit par les contrôleurs légaux.

18.3.3 Informations non-auditées

Les informations semestrielles présentées en 7.1.1 et 18.2.1 n'ont pas été auditées.

18.4 Informations financières pro forma

Le 18 juin 2020, FREELANCE.COM a pris une participation majoritaire de 75% au capital de la société INOP'S, 1er réseau d'experts du numérique (70 000 experts). La prise de contrôle étant réputée effective au 30 juin 2020, INOP'S contribue aux flux d'activité et de résultat consolidés uniquement sur second semestre 2020.

Avec cette opération, FREELANCE.COM renforce significativement son expertise dans le digital, complète son offre de services (avec notamment une capacité accrue d'engagement au forfait, des offres dédiées au secteur public, la gestion de programmes de grande ampleur...) et pourra s'appuyer sur le plus important écosystème de 70 000 experts dans les PME et les start-ups du numérique. FREELANCE.COM renforce ainsi sa position de leader du travail libéré et offre aux talents et aux entreprises davantage de solutions intelligentes pour faciliter la création de valeur et l'innovation.

Compte tenu de la date du rapprochement et de son caractère significatif dans les comptes consolidés du Groupe, la note 8 des annexes fournit une information Pro Forma et précise les modalités d'intégration dans les comptes du Groupe.

18.5 Politique de distribution de dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des deux derniers exercices.

Dans l'intérêt de ses actionnaires, la Société consacre l'ensemble de ses ressources financières à l'augmentation de la valeur de l'entreprise et n'a pas prévu à court terme d'initier une politique de versement de dividende.

18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis les litiges décrits au paragraphe 3.3.2 ci-dessus, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

18.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les 4 acquisitions suivantes réalisées en 2020 et 2021 vont permettre à FREELANCE.COM de développer ses activités :

- Prise de participation majoritaire au capital de la société INOP'S en juin 2020,
- Acquisition de la société COWORKEES en mars 2021,
- Acquisition de la société TMC France en juin 2021 et,
- Acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL en octobre 2021.

Plus précisément, cette dernière acquisition est structurante puisqu'elle doit permettre à FREELANCE.COM de devenir un acteur majeur sur le marché Suisse et se positionner comme nouveau leader en Europe.

Les obligations convertibles ont été intégralement converties le 22 octobre 2021 donnant lieu à la création de 10 548 984 actions.

Les PGE ont été remboursés mi-septembre 2021 à hauteur de 12 M€. Le remboursement du solde de 14,9 M€ sera échelonné sur une durée de 2 à 5 ans.

Dans le cadre de l'acquisition de HELVETIC PAYROLL, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ à taux fixe auprès de Bpifrance (10M€) et d'un pool bancaire (90M€) mené par LCL et Société Générale.

A l'issue de l'opération (28 octobre 2021), la dette nette du groupe s'élève à 47 millions d'euros.

19 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

19.1 Capital social

19.1.1 Capital souscrit et autorisé

- Montant du capital (article 7 des statuts)

Le capital est fixé à la somme de quatre millions quatre cent quarante mille six cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux centimes (4 440 693,52 euros).

Il est divisé en cinquante-cinq millions cinq cent huit mille six cent soixante-neuf (55 508 669) actions de 0,08 euros de nominal chacune.

- Les délégations et autorisations dont dispose le Conseil d'administration sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'autorisation Donnée au Directoire	Date de l'AG	Durée	Montant nominal autorisé	Montant utilisé	Montant nominal disponible
Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L 225-197-1	AGM 18/06/2021 14ème résolution	18/08/2024 (38 mois)	10% du capital social	72 000 €	223 349 €

<p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de Commerce et L 3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société</p>	<p>AGM 18/06/2021 15ème résolution</p>	<p>18/08/2023 (26 mois)</p>	<p>89 500 €</p>	<p>-</p>	<p>89 500€</p>
<p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il décidera dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code du Commerce</p>	<p>AGM 18/06/2021 16ème résolution</p>	<p>18/12/2022 (18 mois)</p>	<p>10% du capital de la société par période de 24 mois</p>	<p>10% du capital de la société</p>	
<p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance</p>	<p>AGM 18/06/2021 17ème résolution</p>	<p>18/08/2023 (26 mois)</p>	<p>1 000 000 €</p>	<p>-</p>	<p>1 000 000 €</p>

Nature de l'autorisation Donnée au Directoire	Date de l'AG	Durée	Montant nominal autorisé	Montant utilisé	Montant nominal disponible
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par offre au public	AGM 18/06/2021 18 ^{ème} résolution	18/08/2023 (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé visé à l'article L. 411- 2, ii du code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an	AGM 18/06/2021 19 ^{ème} résolution	18/08/2023 (26 mois)	1 000 000 € et 20% du capital social par an	-	1 000 000 € et 20% du capital social par an
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGM 18/06/2021 20 ^{ème} résolution	18/08/2023 (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €

Nature de l'autorisation Donnée au Directoire	Date de l'AG	Durée	Montant nominal autorisé	Montant utilisé	Montant nominal disponible
Autorisation donnée au conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	AGM 18/06/2021 21 ^{ème} résolution	20/08/2021 (26 mois)	15% de l'émission initiale	-	15% de l'émission initiale
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personne	AGM 18/06/2021 22 ^{ème} résolution	18/12/2022 (18 mois)	1 000 000 €		1 000 000 €
Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	AGM 18/06/2021 23 ^{ème} résolution	18/08/2024 (38 mois)	1 000 000 actions		1 000 000 actions

Délégation de compétence à consentir au conseil à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de répondant à des caractéristiques déterminées	AGM 18/06/2021 24 ^{ème} résolution	18/12/2022 (18 mois)	1 000 000 BSA (bons de souscription d'actions)	-	1 000 000 BSA (bons de souscription d'actions)
Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances	AGM 18/06/2021 25 ^{ème} résolution	2 dates différentes	2 000 000 €	-	2 000 000 €

19.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant

19.1.3 Auto-détention et programme de rachat d'actions

Au 30 juin 2021, la Société détient 23 321 titres valorisés à 120 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti).

Au 31 décembre 2020, la Société détient 30 762 actions FREELANCE.COM valorisés à 128 482 €.

19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions

■ L'émission d'obligations convertibles de la Société en rémunération d'un Apport Partiel d'Actif FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 433,20 € entièrement souscrit par le Groupe CBV Ingénierie.

Les Obligations convertibles ont les caractéristiques suivantes :

- Une Obligation convertible donne droit à 1 action nouvelle de la Société ;
- Les Obligations convertibles sont convertibles à tout moment depuis leur émission ;
- La durée de l'emprunt est de 5 ans ;

- Les Obligations portent un intérêt annuel à un taux de 3 % ;
- Les Obligations convertibles n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission sur le compartiment Euronext Growth d'Euronext Paris.

En cas de conversion de la totalité des obligations convertibles, le capital social de FREELANCE.COM serait constitué de 48 008 669 actions compte tenu d'un nombre total d'action de 37 459 685 à la date du présent document.

L'intégralité de ces obligations convertibles ont été converties le 22 octobre 2021.

- L'émission de bons de souscription d'actions de la Société en rémunération d'un Apport d'Actif

FREELANCE.COM a procédé le 28 octobre 2021 à l'émission de 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions, intégralement attribuées en rémunération d'une quote-part de l'apport du Groupe HELVETIC PAYROLL.

Les principaux termes et conditions des BSA sont résumés ci-dessous :

- Quantité 7.500.000 BSA (Parité : 5 BSA donneront droit à 1 action nouvelle FREELANCE.COM)
- Nombre d'actions FREELANCE.COM susceptibles d'être émises par exercice des BSA : 1.500.000
- Prix d'exercice : 5,996 € (correspondant au prix d'exercice de 5 BSA)
- Date d'échéance : 31 décembre 2023
- Les BSA ne seront pas cotés

L'exercice de l'intégralité des bons de souscription donnerait lieu à la création de 1 500 000 actions nouvelles de la Société, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 120 000 €, hors prime d'émission

En cas d'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions, le capital social de FREELANCE.COM serait constitué 57 008 669 actions compte tenu d'un nombre total d'actions de 55 508 669 actions à la date du présent document.

19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital

Néant

19.1.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option

Néant

19.1.7 Evolution du capital social

Il a été fait apport à la société :

1. Lors de sa constitution de la somme de 250 000 francs en numéraire.
2. Lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2000, d'une somme de 7 250 000 francs par souscription en numéraire.
3. Suite à décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 Octobre 2001, le capital social a été augmenté de 16 400 000 francs par versements d'espèces et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et émission de 164 000 actions nouvelles de 100 francs chacune.
4. Suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 27 septembre 2002, le nominal des actions de la Société a été divisé par dix, et corrélativement le nombre des actions de la Société a été multiplié par dix, le montant du capital social étant resté inchangé.
5. Suite à décisions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 30 juin 2004, le capital social a été réduit de 3 405 750 € après réduction du nominal de 1,525 € à 0,10 € pour chaque action par imputation au report à nouveau.
6. Suite à décisions de l'assemblée générale du 20 juin 2005 et décisions du Conseil d'Administration du 14 juillet 2005, agissant par délégation de l'Assemblée, le capital social a été augmenté de 27 825,60 € par versement d'espèces et émission de 278 256 actions nouvelles de 0,10 € de nominal.
7. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 13 064 actions nouvelles de 0,10 € de nominal ont été créées en 2005, entièrement souscrites en 2005. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 306,40 € et s'élève désormais à 268 132 €.
8. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 6 876 actions nouvelles de 0,10 € de nominal ont été créées au 1^{er} semestre 2006, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 687,60 € et s'élève désormais à 268 819,60 €.
9. Suite à décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2006 dans sa huitième résolution, la valeur nominale des actions a été augmentée de 0,40 € par action et portée à 0,50 €, par prélèvement sur les primes d'émission. En conséquence le capital social a été augmenté de 1 075 278,40 € et porté à 1 344 098 €, le nombre d'actions étant inchangé.
10. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 14 482 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 2^{ème} semestre 2006, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 7 241 € et s'élève désormais à 1 351 339 €.
11. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 2 204 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 1^{er} semestre 2007, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 102 € et s'élève désormais à 1 352 441 €.
12. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par les Assemblées générales des 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, et du 20 juin 2005 dans ses douzième et treizième

résolutions, 35 114 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 2^{ème} semestre 2007, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 17 557 € et s'élève désormais à 1 369 998 €.

13. Suite aux décisions du Conseil d'Administration des 10 et 16 juin 2015, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2013, le capital social a été augmenté de 684 999 € par l'émission de 1 369 998 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune. Le capital social s'élève désormais à 2 054 997 €.
14. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 avril 2016, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 2 739 996 € par émission de 5 479 992 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune. Par conséquent, le capital social a été porté de 2 054 997 € à 4 794 993 €, divisé en 9 589 986 actions.
15. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2 397 496,50 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions à 0,25 € par action, pour être ramené de 4 749 993 € à 2 397 496,50 € par apurement à due concurrence du report à nouveau débiteur.
16. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2 301 596,64 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions à 0,01 € par action, pour être ramené de 2 397 496,50 € à 95 899,86 € par affectation à un compte technique de réserve non distribuable mais incorporable au capital.
17. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 210 979,69 €, par émission de 21 097 969 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, pour être porté de 95 899,86 € à 306.879,55 € suite à la réalisation d'un apport partiel d'actif.
18. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 2 148 156,85 €, par prélèvement sur le poste Réserve Technique et élévation de la valeur nominale des actions à 0,08 € par action pour être porté de 306 879,55 euros à 2 455 036,40 €.
19. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 800,24 € par émission de 10 003 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 036,40 € à 2 455 836,64 € divisé en 30 697 958 actions.
20. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 11 200 € par émission de 140 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 836,64 € à 2 467 036,64 € divisé en 30 837 958 actions.

21. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 26 janvier 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 31 690,48 € par émission de 396 131 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 467 036,64 € à 2 498 727,12 € divisé en 31 234 089 actions.
22. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 18 mai 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 23 février 2016, le capital social a été augmenté de 12 000 € par émission de 150 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 498 727,12 € à 2 510 727,12 € divisé en 31 384 089 actions.
23. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juin 2018, le capital a été augmenté de 52 000 €, par émission de 650 000 actions nouvelles de 0,08 € de valeur nominale, pour être porté de 2 510 727,12 € à 2 562 727,12 € suite à la réalisation d'un apport en nature.
24. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 juillet 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 298 895,60 € par émission de 3 736 195 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 498 727,12 € à 2 861 622,72 € divisé en 35 770 284 actions.
25. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 29 avril 2019, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 29 948,08 € par émission de 374 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 861 622,72 € à 2 891 570,80 € divisé en 36 144 635 actions.
26. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 24 avril 2020, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 22 325,12 € par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 891 570,80 € à 2 913 895,92 € divisé en 36 423 699 actions.
27. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 mars 2021, le capital a été augmenté de 39.598,88 euros, par émission de 494.986 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, pour être porté de 2 913 895,92 euros à 2.953.494,80 euros suite à la réalisation d'un apport.
28. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 26 avril 2021, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2019, le capital social a été augmenté de 23 280,00 € par émission de 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 953 494,80 € à 2 976 774,80 € divisé en 37 209 685 actions.
29. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2021, le capital a été augmenté de 20.000 euros, par émission de 250.000 actions nouvelles de 0,08 euro

de valeur nominale, pour être porté de 2 976 774,80 euros à 2.996.774,80 euros suite à la réalisation d'un apport.

30. Suite aux décisions du Conseil d'Administration en date du 22 octobre 2021, les 10 548 984 obligations convertibles ont été converties. Ainsi, 10 548 984 actions nouvelles ont été émises d'une valeur nominale de 0,08 €. En conséquence, le capital social a été porté de 2 996 774,80 € à 3 840 693,52 € divisé en 48 008 669 actions.

31. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 octobre, le capital social a été augmenté de 600.000 euros, par émission de 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08€, pour être porté à 4 440 693,52 € suite à la réalisation d'un apport.

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement portant sur une part significative de son capital.

19.2 Acte constitutif et statuts

19.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Toutes prestations de services, effectuées directement ou par sous-traitance, et principalement prestations intellectuelles, techniques ou artistiques, assistance technique, exploitation, fourniture, formation, information, conseil, recherche, développement, services commerciaux ; notamment dans les domaines suivants : informatique, bureautique, télématique, robotique, réseaux, traitement, communication, diffusion, aviation, conseil dans toute discipline et toutes autres nouvelles techniques se rattachant à une prestation intellectuelle ou au traitement et à la diffusion de l'information.

L'acquisition, l'exploitation, la prise et la mise en location de tous Etablissements et Commerces, ayant l'activité susdite, ainsi que la participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ayant semblable objet, et l'acquisition ou la création de telles sociétés.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son développement.

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348.

19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

○ Libération des actions (article 9 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire en augmentation du capital social doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus intervient en une ou plusieurs fois sur décision du conseil d'administration dans un délai maximum de cinq ans à compter soit de l'immatriculation de la société, soit du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les actionnaires ont la faculté de procéder à des versements anticipés.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à chaque actionnaire.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux de l'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité, sans préjudice des autres recours et sanctions prévus par la loi.

○ **Forme des actions (article 10 des statuts)**

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions lui permettant de recourir à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires.

○ **Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)**

1. Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.
2. Les dispositions du présent paragraphe 2 ne seront applicables qu'à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth (ex-Alternext).

En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée.

3. Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur»), étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article, acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement de seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société, en rapport avec les stipulations du présent article.

○ **Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)**

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires.
2. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par les assemblées générales et spéciales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.
3. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.
4. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales et spéciales.
5. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

○ **Indivisibilité des actions – usufruit (article 13 des statuts)**

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2. Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales. Toutefois, dans tous les cas, le nu-propiétaire a le droit de participer aux assemblées générales.

19.2.3 Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

19.2.3.1 Éléments statutaires sur le changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

19.2.3.2 Franchissements de seuils statutaires

En complément des franchissements de seuils à déclarer au regard de l'article L. 233-7 et R. 233-1 du Code de commerce, les statuts de la Société précisent à l'article 11 :

« En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée. »

19.2.4 Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction

○ Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

1. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, et en cas de fusion, le nombre maximal des administrateurs pourra être de vingt-quatre (24).

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

2. La durée de leurs fonctions est de six années (6).

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche. Cette disposition s'applique aux représentants permanents des personnes morales.

3. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur sans perdre le bénéfice de son contrat de travail. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs personnes physiques de même que les représentants permanents des personnes morales administrateurs sont soumis aux dispositions des articles L. 225-21 et L. 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français et à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de conseil de surveillance de telles sociétés, sous réserve des dispositions de l'article L. 225-95-1 dudit code.

4. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations ainsi effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

- Présidence du conseil d'administration (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment, par le conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Nul ne peut être nommé Président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. D'autre part, si le Président du Conseil d'administration vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le Président représente le conseil d'administration. Il en organise et dirige les travaux, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Délibération du Conseil d'Administration – Procès-verbaux (article 16 des statuts)

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Toutefois, (i) lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer sur un ordre du jour déterminé par ces administrateurs, (ii) et lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration comme indiqué à l'article 19 ci-après, le directeur général peut demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé dans cette demande.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu du paragraphe précédent.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par écrit (télécopie ou lettre simple ou e-mail avec accusé de réception), au moins cinq jours ouvrés à l'avance. La convocation mentionne l'ordre du jour. Elle peut même être verbale et /ou d'un délai inférieur à cinq jours ouvrés si tous les administrateurs y consentent. La réunion a lieu soit au siège social, soit dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, y compris à l'étranger.

Les administrateurs pourront assister aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence satisfaisant aux caractéristiques techniques de la réglementation en vigueur.

Le Président préside les séances du conseil. Le conseil peut, s'il le juge utile, désigner un vice-président qui préside les séances en l'absence du Président. En cas d'absence ou d'empêchement du Président et à défaut de vice-président, la présidence de la séance est assurée par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil nomme enfin un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires de la Société.

Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs participant à la séance, et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence. La justification du nombre des administrateurs en exercice, de leur présence, y compris, le cas échéant, par visioconférence, ou de leur représentation, résulte suffisamment, vis-à-vis des tiers, des énonciations du procès-verbal de chaque réunion.

Un administrateur peut donner, même par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

2. Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, sauf pour l'adoption des décisions énumérées par l'article L. 225-37 du Code de commerce, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

3. Le conseil peut décider de constituer dans son sein, ou avec le concours de personnes non-administrateurs, des comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président renvoient à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le président de séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité des décisions prises.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

- Pouvoirs du conseil d'administration (article 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président représente le conseil d'administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Toutefois, les décisions du conseil ne peuvent pas affecter les pouvoirs conférés par la loi au directeur général, particulièrement lorsque celui-ci n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- Modalités d'exercice de la Direction générale (article 18 des statuts)

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions prévues par décret.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité visée à l'article 17.2.

L'option retenue - et toute option suivante - ne vaut que jusqu'à décision contraire du conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions de majorité ; en toute hypothèse, le conseil d'administration doit prendre une décision relative aux modalités de l'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de mandat de son Président ; il en est de même lors de la nomination ou du renouvellement du directeur général si ce mandat est dissocié de celui de Président.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas modification des statuts.

- Le Directeur Général - les Directeurs généraux délégués (article 19 des statuts)

1. En fonction du choix du mode de la direction générale exercé par le conseil d'administration, celui-ci nomme le directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, ou investit son Président du statut de directeur général.
2. La décision du conseil d'administration précise la durée des fonctions du directeur général et détermine sa rémunération. Le directeur général ne peut pas être âgé de plus de soixante-cinq ans ; si le directeur général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du conseil d'administration tenue après la date de cet anniversaire.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et au Président du conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Le directeur général est soumis aux dispositions de l'article L. 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général

unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

3. Sur proposition du directeur général, le conseil peut nommer un à cinq directeurs généraux délégués, personnes physiques, chargés d'assister le directeur général. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.
4. Le directeur général et les directeurs généraux délégués peuvent désigner tous mandataires spéciaux.

19.2.5 Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires s'effectue conformément à la réglementation en vigueur.

19.2.6 Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission

- Assemblées générales (article 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

1. Les assemblées générales sont convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

La Société est tenue avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, de publier un avis au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. L'assemblée ne pourra être tenue moins de 35 jours après la même publication.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

2. L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance ou à distance dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 2 jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars

2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Les modalités d'envoi sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

4. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires ainsi que par les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président de ce conseil, s'il en a été désigné un. En leur absence ou à défaut par le conseil d'avoir habilité un autre de ses membres parmi les présents à l'effet de présider l'assemblée, celle-ci élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

5. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis 2 ans au moins, bénéficie du droit de vote double pour chacune de ses actions remplissant ces conditions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de 2 ans prévu au présent article.

6. Assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes arrêtés, et le cas échéant les comptes consolidés de cet exercice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

7. Assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, sans recueillir l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ces derniers.

Sauf dispositions légales particulières, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sauf dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission sont valablement décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées ordinaires ;
- le changement de nationalité de la société est décidé à l'unanimité des actionnaires si le pays d'accueil n'a pas conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

20 CONTRATS IMPORTANTS

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL, FREELANCE.COM s'est engagé à verser un complément de prix de 6M CHF conditionné au chiffre d'affaires 2021 et payable en 2022.

Il n'existe aucun contrat important autre que celui mentionné ci-dessus et ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

21 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de FREELANCE.COM (1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex).

Le Document d’Enregistrement Universel peut également être consulté sur le site Internet de la société (<http://www.FREELANCE.COM/fr/>) et sur celui de l’Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L’ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du Document d’Enregistrement Universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l’émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d’Enregistrement Universel,
- les informations financières historiques de FREELANCE.COM pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent Document d’Enregistrement Universel ainsi que le rapport semestriel 2021.